

19

93



COMPAGNIE BANCAIRE

Rapport Annuel 1993

Les responsables de la Compagnie Bancaire

Conseil de surveillance

Jacques de Fouchier	<i>Président fondateur</i>
André Lévy-Lang	<i>Président</i>
Philippe Dulac	<i>Vice-président</i>
Jean-Yves Habérier	<i>Président honoraire</i>
Michel François-Poncet	<i>Président d'honneur</i>
Nicholas Clive Worms	
Roger Goetze	
Christian Manset	
Michel Pébereau	
Jean Peyrelevade	
Marc Viénot	

Collège des censeurs

Jean-Claude Colli
Charles de Croisset
Jean Forgeot
Maurice Lauré
Claude Pierre-Brossolette
René Thomas

Assistent également aux réunions du Conseil de surveillance

Jean Chicoye
René Durand
Michel Fétizon
Boris Méra
Hubert de Nonneville

Comité directeur

François Henrot*	<i>Président du Directoire</i>
Bernard Auberge*	<i>Président de Cortal</i>
Didier Browne*	<i>Président de l'UCB</i>
François Dambrine*	<i>Président d'UFB LOCABAIL</i>
Jacques Lesigne*	<i>Président de Klépierre</i>
Bernard Müller*	<i>Président de Cetelem</i>
Pierre Simon	<i>Président d'honneur du Crédit du Nord</i>
Paul Villemagne*	<i>Président de Cardif</i>

Assistent également aux réunions du Comité directeur

Michel Clair	<i>Secrétaire général de la Compagnie Bancaire</i>
Pascal Bonnet	<i>Conseiller du Directoire</i>
Philippe Wahl	<i>Directeur de la planification et du développement</i>

*Membres du Directoire

Sous réserve des décisions de l'assemblée du 25 mars



COMPAGNIE BANCAIRE

Sommaire

Message du Directoire	3
La Compagnie Bancaire en bref	4-5
Les métiers de la Compagnie Bancaire	6-7
Bloc-notes de l'actionnaire	8-10
PRÉPARER L'AN 2000	11-26
RAPPORT DU DIRECTOIRE	27
Chiffres-clés consolidés	28
Rapport du Directoire	29-36
OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	37-39
PRINCIPES DE GESTION FINANCIÈRE	41-51

2

La Compagnie Bancaire

DONNÉES FINANCIÈRES (en encart)

Comptes consolidés du Groupe de la Compagnie Bancaire
Comptes consolidés des sociétés de crédit
Comptes résumés de la Compagnie Bancaire
Rapports des Commissaires aux comptes
Résolutions

1995 a été, pour la Compagnie Bancaire comme pour la plupart des entreprises dans tous les secteurs, une année difficile, marquée par la crise économique la plus sévère de l'après-guerre. Nos résultats en portent les traces et s'établissent, après trois années consécutives de baisse, à un niveau anormalement faible.

Pourtant, au plus fort de cette crise, l'analyse de la situation de la Compagnie Bancaire, de son marché, de son bilan et de ses performances opérationnelles nous inspire une confiance raisonnée dans le redressement des résultats du Groupe et le renforcement de ses positions commerciales.

C'est pourquoi, à côté de l'analyse détaillée de l'activité et des résultats de l'exercice, ce rapport développe également notre vision de l'environnement futur de nos métiers et la stratégie que nous en déduisons pour chacun d'entre eux.

Le Groupe vient de vivre plusieurs années éprouvantes. Il les a mises à profit pour améliorer la qualité et la marge de ses opérations nouvelles, perfectionner sans cesse ses outils de gestion et de recouvrement, resserrer ses organisations et ses frais généraux. Il peut maintenant repartir de l'avant avec, intacts, les atouts que lui donnent le choix de la spécialisation, une situation financière solide et une position concurrentielle favorable.

Le Directoire

3

La Compagnie Bancaire

La Compagnie Bancaire en bref

La Compagnie Bancaire est une fédération d'entreprises spécialisées dans les services financiers aux particuliers et aux entreprises. Chacune des sociétés qui la composent intervient dans un seul métier. Elle peut ainsi en maîtriser l'ensemble des techniques et des contraintes. Cette spécialisation favorise la souplesse et la réactivité nécessaires dans des environnements changeants.

La Compagnie Bancaire est dotée d'une direction collégiale ; autour du Président, le Comité directeur réunit les présidents des principales filiales. La Compagnie Bancaire élabore la stratégie du Groupe et dote les sociétés des moyens financiers nécessaires. Dans ce cadre commun, chaque société définit sa propre politique de développement et les moyens à mettre en œuvre ; elle est responsable de ses résultats.

Par l'intermédiaire d'un GIE de moyens, la Compagnie Bancaire apporte également aux sociétés du Groupe les services pour lesquels la centralisation permet de bénéficier de compétences rares et de réaliser des économies d'échelle. La Compagnie Bancaire assure notamment le refinancement des activités de crédit et la gestion du bilan du Groupe, mais aussi le développement des ressources humaines et la gestion du patrimoine immobilier.

Le premier groupe spécialisé de services financiers aux particuliers et aux entreprises en Europe

En 1993, la Compagnie Bancaire a distribué 61,2 milliards de francs de crédits et acquis 5,2 milliards de francs de factures dans ses activités d'affacturage. Elle gère 231,8 milliards de francs de crédits en cours.

Dans le secteur de l'assurance-vie et de l'épargne, elle a collecté 13,5 milliards de francs en 1993 ; au 31 décembre 1993, les capitaux qu'elle gère s'élèvent à 68,4 milliards de francs.

Elle a réalisé un volume d'affaires de 1,7 milliard de francs dans la promotion immobilière et détient un patrimoine immobilier évalué à 9,4 milliards de francs.

Une présence en Europe

La Compagnie Bancaire dispose de plus de vingt implantations hors de France.

Elles contribuent à hauteur de 15 % à la distribution de crédits et gèrent 24 % de l'encours de crédit du Groupe.

Une situation financière solide

Les capitaux propres de la Compagnie Bancaire s'élèvent à 16,8 milliards de francs.

Son ratio de solvabilité, dit Cooke, dépasse 10 %.

Le résultat net consolidé du Groupe a été de 461 millions de francs en 1993 ; les plus-values latentes sur les actifs détenus par le Groupe sont estimées à 4,4 milliards de francs.

Un acteur important sur les marchés financiers

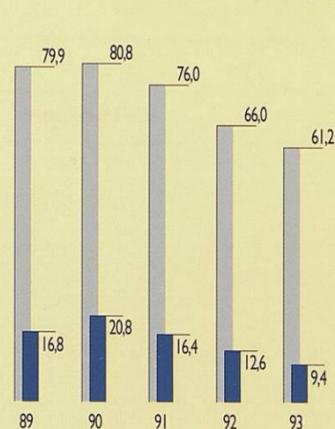
En 1993, la Compagnie Bancaire et ses filiales ont émis 4,5 milliards de francs d'emprunts obligataires en France et l'équivalent de 11,5 milliards de francs sur les marchés internationaux.

Elle a aussi émis sur les marchés internationaux l'équivalent de 10,6 milliards de francs de Medium Term Notes libellés pour leur quasi-totalité en devises étrangères.

Elle a procédé en 1993 à des opérations de titrisation, en France sur des créances de prêts personnels de Cetelem (1,7 milliard de francs) et en Grande-Bretagne sur des encours de crédits immobiliers d'UCB Group (2,2 milliards de francs).

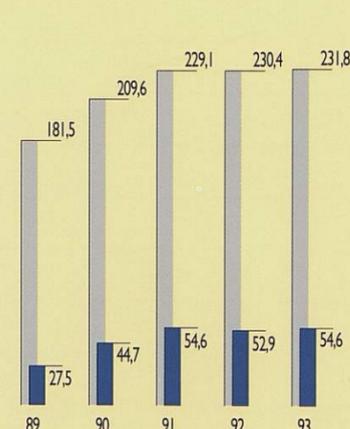
Crédits distribués

En milliards de francs
 Total Groupe
 dont étranger



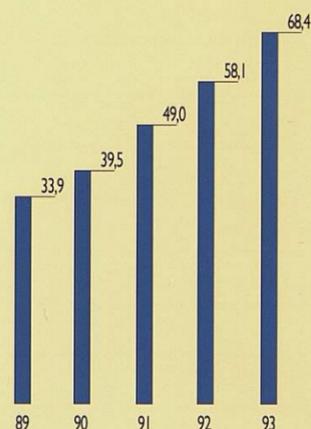
Encours de crédit gérés

Au 31 décembre
 En milliards de francs
 Total Groupe
 dont étranger



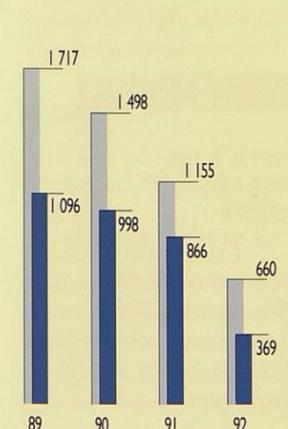
Epargne gérée

Au 31 décembre
 En milliards de francs



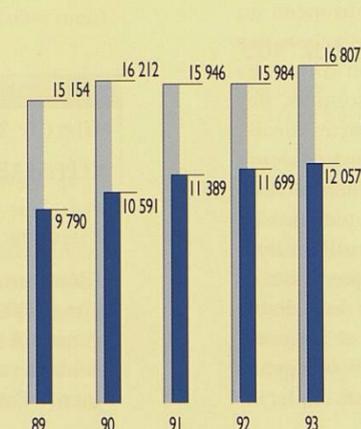
Résultat net consolidé

Au 31 décembre
 En millions de francs
 Total Groupe
 dont part Compagnie Bancaire



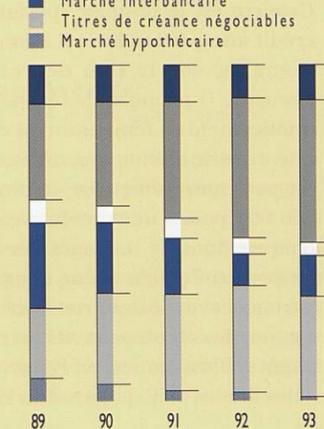
Capitaux propres consolidés

Au 31 décembre, après répartition
 En millions de francs
 Total Groupe
 dont part Compagnie Bancaire



Structure du refinancement

Au 31 décembre
 En pourcentage
 Capitaux propres, quasi-fonds propres et excédent de ressources diverses
 Emprunts obligataires
 Accords bancaires
 Marché interbancaire
 Titres de créance négociables
 Marché hypothécaire



Les métiers de la Compagnie Bancaire

Financement de l'équipement des entreprises

Effectif : 1 346

UFB LOCABAIL

Président : **François Dambrine**
Opérations nouvelles : 12,5 milliards de francs de financements à moyen terme
5,2 milliards de francs de factures acquises

UFB LOCABAIL propose un ensemble de solutions financières et de services nationaux ou transnationaux pour le financement de l'équipement des entreprises, dans tous les secteurs de l'économie. Elle est le partenaire de plus de 15 000 vendeurs de matériel et dispose de six implantations en Europe, dont la plus importante, UFB Humberclyde, se situe en Grande-Bretagne.

ARVAL

Président : **François Dambrine**
Opérations nouvelles : 387 millions de francs

Filiale d'UFB LOCABAIL et de Cofica, Arval est un des plus importants intervenants sur le marché de la location longue durée de véhicules à destination des entreprises. Arval est également implantée en Belgique.

Financement de l'équipement des particuliers

Effectif : 2 809

CETELEM

Président : **Bernard Müller**
Opérations nouvelles : 23,7 milliards de francs

Cetelem est le premier spécialiste européen du crédit aux particuliers. Il finance les achats des ménages sur le lieu de vente ou dans ses agences. Il propose des prêts personnels, des financements à tempérament et la carte Aurore, une carte de crédit personnalisable aux couleurs du partenaire émetteur, acceptée dans plus de 120 000 points de vente et détenue par plus de cinq millions de ménages dont un million hors de France. Cetelem mène une politique active de partenariat avec des grands groupes de la distribution, des établissements de crédit et des compagnies d'assurance, en France et à l'étranger. Il a des filiales en Espagne et au Portugal.

COFICA

Président : **Bernard Naux**
Opérations nouvelles : 10 milliards de francs

Filiale à 100 % de Cetelem, Cofica est, en France, la première société spécialisée dans le crédit automobile aux particuliers sur le lieu de vente, indépendante des constructeurs. Partenaire de plus de 7 000 concessionnaires et agents de toutes marques, elle répond à leurs besoins de financement de stocks et d'investissement et développe, par leur intermédiaire, une gamme de produits et services adaptés aux attentes des consommateurs. Elle développe des associations avec les importateurs et les grands groupes de la distribution automobile.

Financements immobiliers

Effectif : 2 314

UCB

Président : **Didier Browne**
Opérations nouvelles : 14,7 milliards de francs

L'UCB est un établissement de crédit spécialisé dans les financements immobiliers. Elle propose aux particuliers et aux entreprises des financements pour l'acquisition, la construction et la rénovation de logements ou de locaux professionnels. Elle est le partenaire de plus de 30 000 professionnels de l'immobilier. L'UCB est implantée en Grande-Bretagne, en Italie et en Espagne.

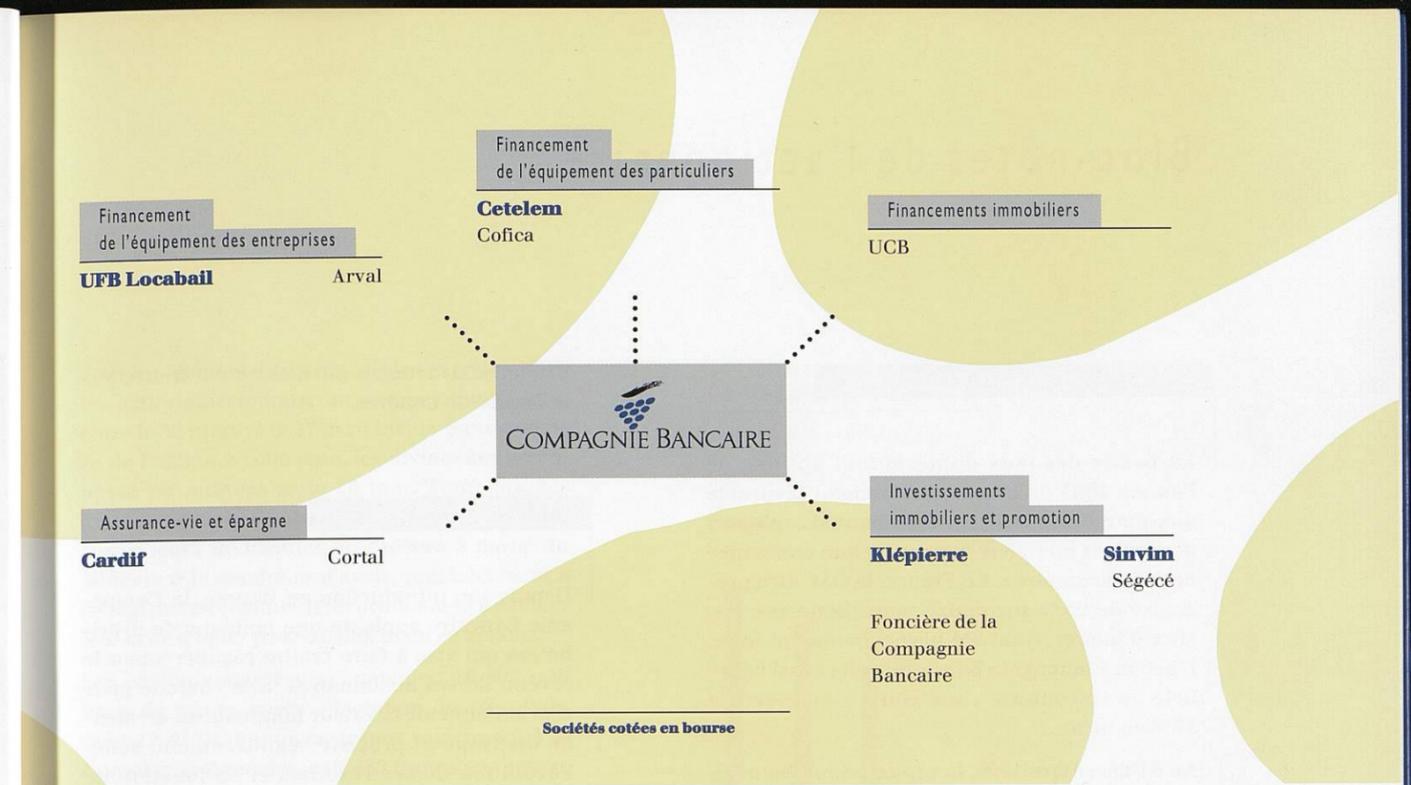
Investissements immobiliers et promotion

Effectif : 248

KLÉPIERRE

Président : **Jacques Lesigne**
Valeur du patrimoine : 4,2 milliards de francs

Klépierre est une société foncière spécialisée dans l'immobilier d'entreprise, dont le patrimoine est constitué pour l'essentiel de bureaux (67 %) et de centres commerciaux (25 %), situés principalement à Paris et en région parisienne.



Assurance-vie et épargne

Effectif : 791

CARDIF

Président : **Paul Villemagne**
Primes émises : 10,2 milliards de francs

Cardif est un des principaux groupes privés d'assurance-vie et de capitalisation. Il propose aux particuliers des contrats individuels d'épargne et de prévoyance, ainsi que des contrats collectifs de couverture des risques décès et incapacité de travail des emprunteurs. Il met à la disposition des entreprises et de leurs salariés des contrats couvrant les charges futures de retraite, des plans d'épargne et des régimes de prévoyance collective. Ces produits sont distribués soit par l'intermédiaire de réseaux bancaires, de courtiers et de conseillers en gestion de patrimoine, soit directement. Cardif est actif dans quatre pays européens.

CORTAL

Président : **Bernard Auberger**
Epargne collectée : 2,4 milliards de francs

Cortal est la première banque française spécialisée dans la distribution de produits d'épargne, d'assurance-vie et de prévoyance par des méthodes de vente directe. Elle propose et conseille à un large public des placements à court, moyen et long terme. Elle développe des accords de partenariat avec des réseaux bancaires ou d'assurance. Cortal est implantée en Belgique et au Luxembourg.

FONCIÈRE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Président : **Jacques Lesigne**
Valeur du patrimoine : 3 milliards de francs

La Foncière de la Compagnie Bancaire possède et gère les principaux immeubles d'exploitation des sociétés du Groupe.

SINVIM

Président : **Michel Mauer**
Volume d'affaires : 1,7 milliard de francs

La Sinvim est une société de promotion immobilière. Elle réalise des logements, des bureaux, des locaux d'activité et des surfaces commerciales, ainsi que des opérations d'aménagement avec leurs équipements.

SÉGÉCÉ

Président : **Raoul d'Heucqueville**
Honoraires de gestion perçus : 108 millions de francs

Filiale de la Sinvim, la Ségécé est un des spécialistes de la promotion et de l'exploitation de centres commerciaux. Elle assure l'étude, la maîtrise d'ouvrage, la commercialisation, la gestion et l'animation d'équipements commerciaux et d'ensembles multifonctionnels.

Bloc-notes de l'actionnaire

L'action Compagnie Bancaire en 1993

La baisse des taux d'intérêt tout au long de l'année 1993 a été particulièrement favorable aux marchés financiers mondiaux. La plupart des indices boursiers ont connu une croissance de grande ampleur. En France, le CAC 40 a progressé de 23 % sur douze mois, la dégrise des taux d'intérêt ayant été particulièrement forte. L'action Compagnie Bancaire a elle aussi bénéficié de ce contexte ; son cours s'est élevé de 37 % en un an.

Au 31 décembre 1993, la capitalisation boursière de la Compagnie Bancaire représente 40 fois le résultat net consolidé de l'année. Bien que le PER puisse paraître élevé, la capitalisation boursière de la Compagnie Bancaire est inférieure à la valeur boursière de ses participations dans ses filiales cotées.

Le marché du titre Compagnie Bancaire à la Bourse de Paris a été animé, le volume de transactions quotidiennes ayant été en moyenne de 29 millions de francs.

La Compagnie Bancaire est cotée depuis 1975 à la Bourse de Londres et depuis 1990 à celle de

Bruxelles. L'action a été activement traitée sur la Bourse de Londres.

Politique de distribution

Depuis son introduction en Bourse, la Compagnie Bancaire applique une politique de distribution qui vise à faire croître régulièrement le revenu de ses actionnaires. Elle cherche pour cela à maintenir la valeur nominale du dividende distribué et procède régulièrement, selon l'évolution de ses résultats et en fonction de l'érosion monétaire, à des attributions gratuites d'actions.

Au titre de 1993, la Compagnie Bancaire maintient le dividende versé à chaque action à dix francs, augmenté d'un avoir fiscal de cinq francs. Le total des dividendes versés s'élèvera donc à 240 millions de francs.

La possibilité de recevoir le dividende 1992 en actions a été exercée par une majorité d'actionnaires, représentant 70 % du capital de la Compagnie Bancaire ; les capitaux propres ont été ainsi accrus de 164 millions de francs.

Pour le paiement du dividende de l'exercice 1993, les actionnaires pourront exercer leur option entre le 30 mars et le 27 avril inclus. Sans exercice de l'option à cette date, les dividendes seront payés en numéraire le 16 mai. Toutefois, les actionnaires le souhaitant pourront se faire régler leurs dividendes en espèces à partir du 30 mars à la condition d'avoir, préalablement à ce règlement, renoncé irrévocablement à exercer leur droit d'opter pour un paiement en actions.

Les capitaux du Groupe atteignent 16 807 millions de francs après affectation des résultats, dont 12 057 millions de francs reviennent à la Compagnie Bancaire, soit 485 francs par action. Ils ne prennent pas en compte l'incidence des plus-values latentes sur le patrimoine immobilier.

Capital

Au 31 décembre 1993, le capital social est composé de 23 968 361 actions de 100 francs de valeur nominale.

L'augmentation du nombre d'actions au cours de l'année 1993 s'explique par l'émission de :
 • 387 527 actions en paiement du dividende 1992,
 • 152 253 actions à la suite de levée d'options de souscription d'actions par les salariés du Groupe.

Principaux actionnaires

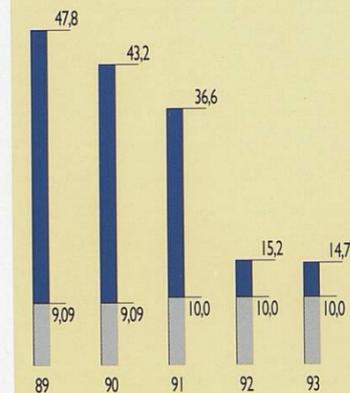
En fin d'année, les principaux actionnaires connus de la Compagnie Bancaire étaient :

	en % du capital	en % des droits de vote
Compagnie Financière de Paribas	46,6	46,2
Crédit Foncier de France	1,8	2,1
GPA Vie (MM Worms et Cie)	1,4	1,4
Groupe Crédit Lyonnais	1,4	1,4

Résultats et distribution de la Compagnie Bancaire

■ Résultat net consolidé par action
 ■ Dividende net par action

Eléments ajustés, en francs



A ces principaux actionnaires s'ajoutent environ 21 000 autres actionnaires, représentant ensemble 48,8 % du capital et 48,9 % des droits de vote de la Compagnie Bancaire.

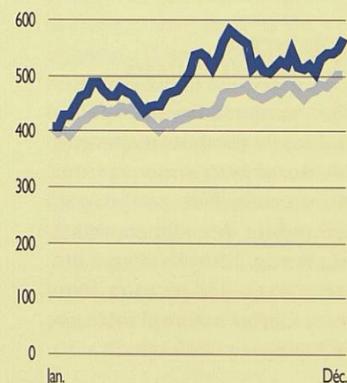
Valeur de l'action pour la déclaration estimative des biens soumis à l'I.S.F.

- Premier cours au 31 décembre 1993 : 582 francs.
- Dernier cours au 31 décembre 1993 : 585 francs.
- Moyenne des premiers cours des 30 derniers jours de bourse de l'année 1993 : 539 francs.

Cours de l'action Compagnie Bancaire en 1993

■ Cours de l'action Compagnie Bancaire (en francs)
 ■ Indice CAC 40 ajusté

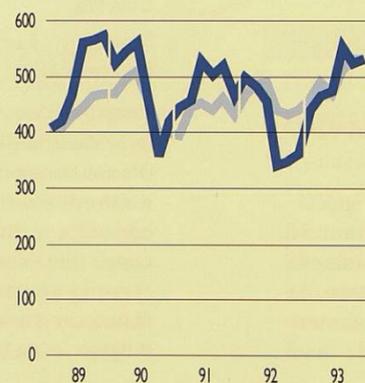
Moyennes hebdomadaires



Cours de l'action Compagnie Bancaire

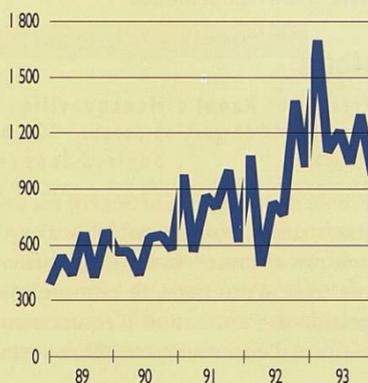
■ Cours de l'action Compagnie Bancaire (en francs)
 ■ Indice CAC 40 ajusté

Moyennes bimestrielles



Nombre de transactions mensuelles

Moyennes bimestrielles
 En milliers



Données financières par action

En francs	1991	1992	1993
Nombre d'actions retenu pour le calcul	25 654 008	24 250 288	24 858 221
Cours au 31 décembre	478	425	582
Cours le plus haut de l'année	542	526	606
Cours le plus bas de l'année	388	275	392
Résultat net consolidé	37	15	15
Rapport cours/bénéfice au 31 décembre	15	28	40
Actif net (capitaux propres)	481	482	485
Actif net réévalué	617	598	575
Dividende	10	10	10

Services aux actionnaires

• Outre le rapport annuel, la Compagnie Bancaire met à la disposition des actionnaires une plaquette de présentation éditée en français, anglais, allemand, néerlandais, italien et espagnol. Elle adresse chaque semestre une lettre d'information à l'ensemble de ses actionnaires.

• Des informations économiques et financières sur la Compagnie Bancaire et ses sociétés sont disponibles sur minitel, par le 36.15 ou 36.16 CLIFF. Ce service propose également des informations récentes sur le Groupe et la consultation des cours de bourse en temps réel.

• Les actionnaires qui le désirent peuvent faire porter leurs titres au nominatif. La Compagnie Bancaire prend alors à sa charge les frais de gestion des actions. Des informations complémentaires concernant ce service peuvent être demandées au Service des relations avec les actionnaires.

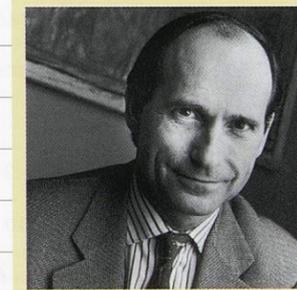
• Plus généralement, pour toute demande d'information ou de documentation, les actionnaires peuvent s'adresser au :

*Service des relations avec les actionnaires
Direction de la Communication
Compagnie Bancaire
5 avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. : (1) 40 67 52 23
Fax : (1) 41 05 78 05*



Préparer l'an 2000

Préparer l'an 2000



François Henrot

Le Groupe de la Compagnie Bancaire est né et s'est développé dans un environnement favorable : la croissance continue des trente glorieuses, des taux d'intérêt réels faibles et une concurrence bancaire limitée. Depuis cinq ans, il fait face, au contraire, à un environnement adverse : taux d'intérêt réels extrêmement élevés, concurrence bancaire débridée, législation propre à la France défavorable aux créanciers et enfin, depuis deux ans, récession économique doublée d'une crise immobilière, l'une et l'autre les plus sévères de l'après-guerre.

Les résultats du Groupe en 1995 en portent les stigmates et le rapport du Directoire explique l'évolution contrastée des différentes composantes de ces résultats. Mais, au-delà de cette conjoncture difficile, si l'on s'attache à analyser les tendances de fond du marché des services financiers, il apparaît que la Compagnie Bancaire est bien outillée pour affronter les dernières années du XXème siècle.

Trois tendances lourdes structurent en effet notre environnement concurrentiel :

- les clients, particuliers ou entreprises, et pour ces dernières quelle que soit leur taille, sont de mieux en mieux formés sur le plan financier, de plus en plus exigeants et, par conséquent, de plus en plus mobiles. Ils se laissent moins aisément capturer par les "paquets de services" dans lesquels certains fournisseurs cherchent à les enfermer et ils tendent à aller chercher, pour chacun de leurs besoins financiers, le meilleur service au meilleur prix, avec des exigences croissantes de qualité ;
- la montée continue des risques de crédit, la réduction des marges et la disparition progressive des rentes de situation obligent tous les intermédiaires financiers à des tarifications fondées sur les prix de revient et tendent à éliminer péréquations obscures et subventions croisées. La concurrence s'établit dès lors sur des bases plus saines, celles de la qualité intrinsèque de chaque produit et de chaque service ;

• le marché des services financiers s'interpénètre avec les autres secteurs de l'économie. Banques et assurances ne sont plus des îlots d'économie administrée, protégés par des barrières réglementaires, mais tendent à se banaliser sous la réserve, et dans les limites nécessaires, de règles prudentielles spécifiques. D'où un double mouvement qui conduit, d'une part, constructeurs et distributeurs à pénétrer sur le marché des services financiers, d'autre part, banquiers et assureurs à adopter les outils d'analyse et les méthodes des industriels et des distributeurs.

Comment le Groupe se prépare-t-il à tirer parti de ces évolutions ?

Son Comité directeur entend s'inspirer des valeurs fondatrices du Groupe, celles qui ont fait sa force et son originalité, à travers les renouvellements successifs de ses équipes de direction : l'innovation, la réactivité, la culture intensive de niches de marché, le partenariat, la solidité et enfin la rigueur. Ce sont elles qui font la cohésion du Groupe et rassemblent, dans une organisation fédérale, des entreprises diverses, autonomes, créées par étapes successives depuis près d'un demi-siècle. Elles dictent les choix stratégiques du Groupe pour les années à venir :

- renforcer nos atouts spécifiques, ceux que nous donne le choix de la spécialisation, en profitant d'une conjoncture favorable de taux d'intérêt pour accroître nos parts de marché ;
- mettre ces atouts au service du Groupe Paribas dans son ensemble, en multipliant les synergies commerciales et logistiques entre toutes ses composantes ;
- construire, enfin, dans chaque secteur d'activité, des réseaux de partenaires divers, rassemblant autour de nos outils de sélection, de gestion et de recouvrement tous ceux, industriels, distributeurs, assureurs, caisses d'épargne et même banquiers, qui peuvent trouver intérêt à les partager avec nous.

Ce sont ces choix que décline, pour chaque secteur, celui des membres du Directoire qui en a la responsabilité. Nous avons choisi de placer la présentation de la stratégie de chacun sous le signe d'une de nos valeurs fondatrices, celle qui a paru prédominante pour son secteur. Mais tous partagent la même histoire et préparent ensemble un avenir commun.

L'exercice de la rigueur



François Dambrine

Dans le secteur du financement de l'équipement des petites et moyennes entreprises, 1993 aura été l'année des risques. L'ampleur des pertes qu'ont subies la plupart des concurrents d'UFB LOCABAIL en France rappelle à tous que la maîtrise de ce marché passe par la maîtrise d'un métier et que des marges insuffisantes ne peuvent être compensées par le volume ou par la vente d'autres produits supposés rentables.

Analyse fine du risque intrinsèque de chaque segment du marché, maîtrise du prix de revient et des marges, connaissance des besoins de chaque clientèle, capacité à gérer et à recouvrer les créances, telles sont les principales composantes des métiers d'UFB LOCABAIL. Toutes sont synonymes de rigueur et d'expertise, dans le risque comme dans l'approche commerciale. Le succès croissant de la location financière, plus complexe encore que le crédit-bail mobilier, ne fait que renforcer cette idée : l'exigence de technicité caractérise fortement l'évolution des marchés d'UFB LOCABAIL.

L'importance croissante de la taille critique

Une autre évolution tient à la crise et à la taille des intervenants. Déjà, certains petits établissements ont disparu et des regroupements sont à attendre. Sous l'effet de la montée des risques conjuguée à une baisse de la demande, le paysage concurrentiel d'UFB LOCABAIL va être profondément modifié et seuls quelques établissements disposant d'un savoir-faire reconnu ou appartenant à un grand réseau bancaire devraient résister à la crise. De plus en plus spécialisé, le financement des investissements des entreprises nécessite des structures importantes qui ne peuvent être rentabilisées que par des encours de plusieurs dizaines de milliards de francs. Les acteurs ayant des encours de faible montant vont donc être amenés à sous-traiter leur activité ou à disparaître, d'autant que la concurrence restera forte.

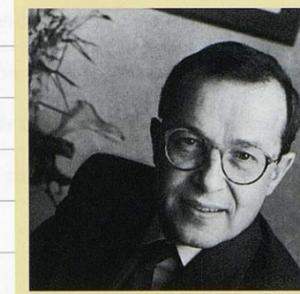
Dans ce contexte, UFB LOCABAIL a les moyens de ses ambitions : être le spécialiste de référence pour le financement de l'équipement des entreprises, en particulier celles de taille petite et moyenne. Avec plus de quarante années de présence continue sur son marché, elle a su capitaliser sur un outil qu'elle a construit au fil du temps. L'importance de son encours lui permet d'obtenir l'une des meilleures productivités du marché. Malgré la crise, UFB LOCABAIL a su refondre ses chaînes de recouvrement au bon moment et dispose aujourd'hui de l'un des outils les plus performants du marché. Ce dernier atout va bien sûr lui permettre de maîtriser, voire de réduire, la charge du risque dans chacun des segments du marché où elle est présente. UFB LOCABAIL compte aussi mettre ses outils au service de tiers, banquiers comme assureurs, leur permettant ainsi de bénéficier d'économies d'échelle, de ne supporter que des coûts variables et d'accéder à des compétences et une technicité acquises au cours de plusieurs dizaines d'années d'expérience. Cette orientation concerne aussi bien le financement des investissements que la gestion de créances commerciales et le crédit inter-entreprises.

Des atouts pour diversifier l'offre

La maîtrise de ses métiers, la qualité de ses outils, sa compétitivité et une structure de taux d'intérêt qui lui est durablement favorable donnent aussi à UFB LOCABAIL la possibilité de conquérir de nouveaux segments, en particulier des entreprises de taille plus grande, avec une gamme de produits plus technique que celle dont ont besoin les PME.

Enfin, UFB LOCABAIL intensifiera ses relations de partenariat avec les constructeurs et les distributeurs de matériel d'équipement des entreprises. Elle dispose d'outils qui lui permettent de proposer un partenariat "sur mesure". Selon les flux d'activité et la politique de risque définie, un partenariat peut en effet prendre des formes très diverses, allant de l'accord de financement des ventes à la création d'une société financière détenue en commun, en passant par la création d'une enseigne. Et, pour nouer de nouveaux partenariats, UFB LOCABAIL bénéficie d'une forte réputation de fiabilité. Cette réputation lui permet de gagner la confiance d'entreprises concurrentes qui savent leurs fichiers hermétiquement cloisonnés. Car le partenariat doit, lui aussi, s'exercer sur des bases de rigueur, tant techniques que commerciales.

Partenaire du plus grand nombre



Bernard Müller

Créé il y a quarante ans pour financer l'équipement des ménages et favoriser le développement du commerce, Cetelem a très tôt accompagné la distribution. Il est aujourd'hui le premier partenaire de la distribution française, un secteur qui est enfin reconnu comme un acteur économique à part entière et non comme le maillon terminal de la chaîne de production.

Cetelem et ses partenaires de la distribution vivent en symbiose. En permanence à l'écoute de leurs besoins, Cetelem les accompagne dans leurs implantations, en France et hors de France. Il a créé avec ses partenaires les sociétés de crédit dont ils ont besoin, a imaginé des produits innovants pour faciliter leurs ventes et les a fédérés autour de la carte Aurore, un concept dont le succès s'étend aujourd'hui au-delà de la grande distribution et des frontières de la France.

Une démarche active de partenariat

Cette approche, Cetelem la développe maintenant vers d'autres secteurs économiques : compagnies d'assurance et établissements bancaires et, par sa filiale Cofica, professionnels de l'automobile. Recherchant activement de nouveaux partenaires, Cetelem s'emploie à leur transmettre les savoir-faire accumulés depuis quarante ans. Il peut paraître paradoxal de transférer à un ancien, voire à un futur concurrent, le meilleur de son expertise : c'est pourtant la clef du succès du partenariat parce que ce transfert pérennise la confiance mutuelle. Pour le partenaire comme pour Cetelem, l'association est fondée sur l'arithmétique inexorable de la marge d'intermédiation : le financement de l'équipement des particuliers est une industrie de masse, où seuls des volumes considérables d'encours permettent de nourrir une logistique de qualité, notamment sur le plan du risque. Ces volumes sont inaccessibles à chacun des associés de Cetelem pris isolément : grâce au partenariat,

l'associé de Cetelem bénéficie d'emblée de la qualité du savoir-faire et d'économies d'échelle, en contrepartie d'une réduction du coût moyen qui profite à tous.

Pour Cetelem, le partenariat est une culture, c'est-à-dire un ensemble de valeurs traduites dans l'organisation et les pratiques de la société : respect du partenaire, de ses intérêts et, au premier chef, de sa clientèle ; souplesse dans l'adaptation des produits à ses besoins et à ceux de ses clients, sans perdre de vue la nécessité d'une gestion industrielle de grandes séries ; transparence dans la formation des coûts, les performances de recouvrement, la répartition des marges ; exigences réciproques dans la fixation d'objectifs ambitieux et le contrôle précis de leur réalisation ; enfin, sens du temps, car le partenariat ne se construit que dans la durée.

Privilégier l'éthique et la rigueur

Cet esprit de partenariat exige aussi de Cetelem les qualités qui font la force des sociétés de la Compagnie Bancaire : rigueur, innovation et solidité financière.

Alors que la montée du chômage rend vulnérables toutes les couches de la population et fragilise les structures sociales, la rigueur dans l'éthique professionnelle, pour vendre comme pour gérer les difficultés des clients, est indispensable. C'est avec la même rigueur que Cetelem maîtrise ses coûts d'intermédiation, à un moment où la concurrence s'intensifie, qu'elle vienne des banques françaises ou étrangères.

L'innovation est aussi l'un des atouts qui permet à Cetelem de gagner des parts de marché. Cetelem mobilise pour cela toutes les technologies : par l'usage de la télématique sur le lieu de vente, les partenaires de Cetelem obtiennent une réponse en moins de 5 minutes pour 80 % des dossiers de financement soumis ; par l'usage de serveurs vocaux et du minitel, disponibles à tout moment, les clients peuvent demander et recevoir en 48 heures le chèque dont ils ont besoin. Cetelem innove aussi dans les méthodes, en particulier dans l'après-vente où il intervient dès l'apparition d'un impayé pour cerner les difficultés du client et lui proposer la solution la mieux adaptée à sa situation.

Enfin, Cetelem innove en matière de produits. La disparition progressive des frontières entre crédit, épargne et prévoyance, au profit de la gestion globale du budget du ménage, le conduit à élargir son offre pour enrichir son approche commerciale et développer une relation globale avec le plus grand nombre. Cette relation que Cetelem développe passe par une image forte et par des relations de confiance avec les consommateurs : le partenariat le plus essentiel est celui qu'une société sait nouer avec ses propres clients.

La réactivité, une qualité nécessaire



Didier Browne

L'UCB a supporté depuis six ans les tempêtes successives qui ont marqué l'évolution des marchés des prêts immobiliers : vague des remboursements anticipés en 1987 ; écrasement des marges et montée des risques consécutifs aux assauts de la concurrence libérée de l'encadrement, de 1988 à 1990 ; crise immobilière depuis 1991, à présent doublée d'une récession économique. Cette conjonction d'événements défavorables explique la lourdeur des pertes subies en France. Le redressement de l'entreprise appelait des mesures de grande ampleur. Pour y arriver, l'UCB a fait preuve d'une grande réactivité dans tous les domaines.

Une refonte complète de la politique commerciale

Commercialement, l'UCB a dû limiter son activité aux seuls secteurs présentant des marges et une qualité de risque satisfaisantes.

Cette politique s'est traduite par l'abandon du financement d'une clientèle "sociale" d'accédants à la propriété avec des PC et des prêts complémentaires aux PAP, des prêts sans apport personnel et du financement de travaux d'amélioration de l'habitat. Le financement des investissements immobiliers des entreprises a été limité à des opérations strictement sélectionnées. Enfin, la production de crédits aux promoteurs et marchands de biens a été arrêtée.

Les conséquences sur les moyens commerciaux et les méthodes de travail ont été d'autant plus importantes que le rôle des professionnels initiant la transaction financée a changé. Auparavant prescripteurs de crédits, ils ont, devant l'exacerbation de la concurrence et l'élévation des compétences financières des clients, réduit leur action à l'indication de prospects, laissant à l'UCB la conquête individualisée de chaque client. Cette conquête se fait segment de marché par segment de marché. L'UCB a dû pour cela innover, en diversifiant sa gamme de produits et en organisant

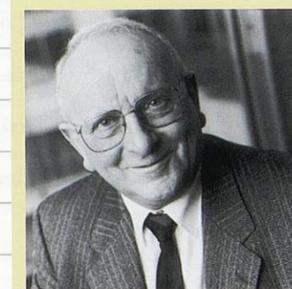
une tarification modulée en fonction des caractéristiques de la clientèle et des garanties offertes. Techniquement, l'ensemble du système informatique de l'UCB a été refondu, exigeant un investissement de près de 500 millions de francs. L'entreprise dispose maintenant de systèmes qui réduisent à quelques semaines les délais de mise en place d'un nouveau produit ; ils permettent aussi de faire évoluer rapidement les produits et de piloter avec rigueur l'ensemble des activités (commercialisation, gestion et recouvrement). Dernier avantage, le nouveau système d'information mesure la rentabilité prévisionnelle de chaque crédit et permet ainsi aux responsables de la production de piloter leurs actions commerciales en estimant, à tout instant, les incidences d'éventuelles dérogations de tarification ou de risque sur leurs objectifs de rentabilité.

La mise en œuvre de cette stratégie de redressement s'est traduite par une réduction très sensible des volumes de production et, à terme, des encours. Les organisations ont été redimensionnées en plusieurs étapes et les effectifs auront diminué de 800 personnes entre 1989 et fin 1994, nécessitant la mise en place de plans sociaux successifs pour en limiter le coût social. Les services de production et de gestion ont été regroupés sur quelques sites. Mais le réseau commercial reste implanté sur l'ensemble du territoire, sous la double forme d'un réseau salarié et d'un réseau d'agents exclusifs, rémunérés à la commission, dualité qui existe depuis quarante ans et qui fait la puissance commerciale de l'UCB.

Grâce à sa réactivité, mais aussi à sa force commerciale, à sa capacité à maîtriser les risques et à l'exceptionnelle énergie vitale de ses équipes, émerge une UCB nouvelle, différente de ce qu'elle était et fidèle à sa vocation de spécialiste du crédit immobilier.

Le spécialiste, partenaire naturel du généraliste

Pour compléter sa mue, l'UCB mise sur le partenariat. Le crédit immobilier est le principal acte financier de la vie de la plupart des ménages, celui qui structure pour de longues années leurs relations avec les fournisseurs de services financiers. Par son savoir-faire commercial et technique, un établissement spécialisé comme l'UCB est particulièrement apte à conquérir des clients sur ces marchés, à leur faire ouvrir un compte principal chez un banquier généraliste qui pourra conserver un client fidélisé pour dix à quinze ans. En retour, la banque commerciale bonifie les taux de l'UCB, ce qui lui donne un avantage compétitif lorsque les taux sont bas et lui permet de mieux résister lorsque les taux remontent. De plus, l'UCB peut mettre à la disposition de ses partenaires banquiers ses capacités de production et de vente de formules de crédit complexes répondant aux attentes précises des clients. C'est un partenariat de ce type qui a été construit en Espagne avec le Banco Santander, et il est couronné de succès. C'est un partenariat analogue qui se développe, depuis un an, avec le Crédit du Nord en France. Demain, tout ou partie de ces services pourront être proposés à d'autres partenaires.



Jacques Lesigne

L'immobilier est un domaine où la Compagnie Bancaire opère depuis longtemps : financement de la construction par des concours permettant l'essor de l'offre et de la demande de logements, garanties offertes aux acquéreurs de logements en construction, constitution et gestion d'un patrimoine répondant à ses besoins propres ou mis à la disposition d'entreprises. La Compagnie Bancaire a ainsi progressivement acquis les multiples compétences que requièrent les activités de promoteur, de gestionnaire et d'investisseur.

Présente sur tous les marchés de l'immobilier, la Compagnie Bancaire ne pouvait pas échapper aux effets de la crise la plus sévère que ce secteur ait connue depuis quarante ans. Le fléchissement de la demande de logements, dû à l'attentisme d'une clientèle potentielle désolvabilisée par le coût des emprunts et rendue inquiète par le développement du chômage, a accru les délais d'écoulement, puis provoqué des baisses de prix. La situation des promoteurs, celle de la Sinvim comme celle des clients de l'UCB, s'en est trouvée affectée. Les mêmes effets sont observés avec plus d'ampleur encore sur les marchés de bureaux et de locaux professionnels. La hausse des prix y avait été particulièrement forte, tout au moins en région parisienne, incitant à une multiplication excessive des programmes rendue possible par l'abondance des crédits bancaires. La durée des processus de production immobilière ne permettant pas des ajustements rapides, le déséquilibre des marchés provoque depuis deux ans des chutes de prix bien supérieures aux marges bénéficiaires inscrites dans les plans financiers originels.

Sélectionner et gérer son patrimoine

Parce qu'elle est sévère, la crise actuelle est révélatrice de la pertinence de certaines politiques : elle justifie la sélection qui doit présider à la constitution des patrimoines et elle confirme la

nécessité d'une gestion active pour les entretenir dans un état conforme aux exigences de la clientèle. Les centres commerciaux, dont la Ségécé reste aujourd'hui le principal promoteur français, en sont un bon exemple. Dans les années d'expansion économique, ils ont été des investissements de forte rentabilité. Constamment adaptés aux évolutions de la distribution, ils se révèlent aujourd'hui des actifs patrimoniaux particulièrement résistants à la crise. La Compagnie Bancaire a donc dans ce domaine un atout particulièrement solide puisqu'elle dispose, via la Ségécé, des compétences nécessaires à la conception et à l'exploitation de ces centres et qu'elle contrôle, notamment par Klépierre et Cardif, un parc important et varié. Les restrictions que la réglementation impose actuellement à l'ouverture de nouveaux centres renforcent évidemment cet atout.

Vers une vision globale de l'immobilier

L'importance des stocks à écouler, de locaux professionnels notamment, ne permet pas d'escompter que les marchés immobiliers trouveront, à bref délai, un nouvel équilibre. Il est néanmoins nécessaire de préparer dès à présent l'après-crise et de tirer plusieurs leçons des difficultés actuelles :

- l'activité de promotion immobilière recèle des risques qui peuvent excéder les marges de précaution usuellement admises. L'ampleur des capitaux propres qu'elle exige conduira probablement à l'associer plus fréquemment à l'investissement immobilier ;
- l'excédent de l'offre de bureaux pendant plusieurs années aboutira à une plus stricte sélection des immeubles. Les écarts de valeurs liés à l'emplacement ou à la souplesse d'utilisation en seront accentués ;
- les demandes de la clientèle feront évoluer l'offre vers un service plus large que la simple mise à disposition de locaux. Celle-ci devra sans doute être complétée par des services de gestion, d'entretien, d'assurance ou de crédit.

Ces évolutions sont lourdes d'exigences, mais dès lors que celles-ci seront satisfaites – et la Compagnie Bancaire est tout à fait en mesure de s'y conformer – l'investissement immobilier, longtemps réputé protecteur des capitaux investis contre l'inflation, se révélera en outre un actif particulièrement résistant aux fluctuations des conjonctures économique et monétaire.

Pour mieux affronter les difficultés actuelles, la Compagnie Bancaire participe activement à l'effort de coordination instauré au sein du Groupe Paribas. Cet effort tend à la cohérence des politiques mises en œuvre par les différents intervenants du Groupe, promoteurs, investisseurs et prestataires de services, sans bouleversement des structures dont la multiplicité tient à la diversité de leurs actionnaires. Cet effort de coordination des politiques immobilières vise également à améliorer l'allocation des ressources et l'emploi des compétences. Il apparaît ainsi comme un réducteur de risques.

La culture intensive des niches



Paul Villemagne

Cardif est née, il y a vingt ans, de quelques principes qui font toujours la force de toutes les sociétés de la Compagnie Bancaire. Entrant sur des marchés déjà fort bien occupés, il lui a fallu apporter quelque chose de nouveau, en termes de produits comme en termes de distribution. Cardif a ainsi ponctué son histoire de quelques-unes des innovations les plus importantes de ces vingt dernières années dans le secteur de l'assurance-vie : création des produits de capitalisation pure, des contrats multi-supports, vente de produits d'assurance par des réseaux bancaires et, plus récemment, régimes collectifs de prévoyance flexible.

Afin d'assurer à la société une croissance et des résultats solides, le souci des dirigeants de Cardif a été de profiter de ces innovations pour se diversifier sans se disperser. Diversification des modes de distribution, des réseaux bancaires vers les courtiers et les professionnels de la gestion de patrimoine ainsi que vers le marketing direct, passage de l'épargne vers des produits de prévoyance, passage du secteur des particuliers à celui des entreprises et, actuellement, de la France vers d'autres pays européens. Pour consolider cette croissance, Cardif mène aujourd'hui une politique de culture intensive de ses niches.

Depuis vingt ans, l'environnement de Cardif a beaucoup évolué : si les marchés où Cardif opère connaissent une croissance forte, la concurrence y est devenue très vive et porte sur tous les fronts : innovations incessantes, tarifications agressives, montée en puissance de la concurrence des captives de banques, tout cela dans un contexte d'évolution fréquente de la fiscalité de l'épargne. Cette concurrence s'intensifiera dans les années à venir et, pour subsister, les intervenants devront réaliser des gains de productivité et diminuer leurs coûts d'intermédiation. L'environnement contraint ainsi à une approche industrielle des métiers de l'épargne et nécessite une croissance maximale des encours gérés pour accéder à des économies d'échelle.

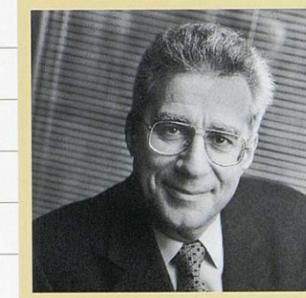
Une approche industrielle des métiers de l'épargne

Afin de produire aux meilleurs coûts, Cardif concentre ses efforts sur quelques activités pour lesquelles elle dispose de compétences et d'avantages forts : assurance des emprunteurs, contrats d'assurance-vie multi-supports, produits de prévoyance pour les particuliers et pour les PME, prévoyance flexible pour les grandes entreprises et, demain, fonds de pension. Elle s'efforce, d'une part, de réduire ses frais généraux, d'autre part, d'accroître son activité par l'innovation et le partenariat. La culture intensive de ses niches passe par la mise en œuvre de partenariats multiples : les réseaux bancaires de taille moyenne, les professions libérales, la grande distribution sont en effet à la recherche de fournisseurs compétitifs en assurance-vie, épargne et prévoyance, capables de leur fournir les produits les plus innovants, dans le strict respect de la loi. Cardif le peut et elle cherchera à leur fournir de tels produits. Elle leur garantira des produits sûrs, en gérant l'épargne de leurs clients dans la plus stricte rigueur professionnelle, sans leur faire prendre de risque réglementaire ou fiscal.

Se développer dans la prévoyance

C'est avec cette approche que Cardif aspire à devenir un acteur majeur dans le domaine de la prévoyance. Dans un environnement économique de plus en plus fluctuant, les ménages cherchent à se prémunir contre les risques de la vie : maladie, accident, décès. La demande de produits de prévoyance devient de plus en plus forte ; c'est un secteur à fort potentiel. Innovation, partenariat, professionnalisme, culture intensive de ses niches sont les atouts sur lesquels compte Cardif pour faire de la prévoyance une activité qui devra, à terme, représenter une contribution aux résultats équivalente à celle de l'épargne.

S'adapter par l'innovation



Bernard Auberge

L'avenir de Cortal s'annonçait difficile en ce début d'année 1993 : la réglementation sur la rémunération des comptes avait été brutalement durcie, pénalisant son produit phare, le compte Optimal ; et la baisse des taux d'intérêt devait en réduire encore l'attrait. Le bilan de l'année est bien différent et le cap du 100 000ème client est largement dépassé, performance rare pour une banque qui n'a pas dix ans. Dans un secteur où tout produit peut être instantanément copié et où de puissants réseaux de distribution cherchent à contrôler leur clientèle, cette percée n'a été possible que grâce à un flux permanent d'innovations qui a conduit Cortal à inventer une nouvelle relation bancaire avec ses clients.

Une banque originale fondée sur l'innovation

Née de la transposition, en France, de méthodes initiées par la banque Dreyfus aux Etats-Unis, en particulier l'utilisation du marketing direct pour distribuer des produits de gestion collective d'épargne, Cortal a su profiter, de 1986 à 1992, de taux courts élevés et d'une réglementation archaïque pour construire et développer le compte Optimal. Le succès public de cette formule a un peu éclipsé les autres innovations : Cortal a été en effet l'inventeur des Sicav à rendement trimestriel ; il a été le premier à commercialiser des fonds indiciels pour les particuliers, à lancer des fonds de fonds, etc.

L'organisation même de Cortal est originale : grâce à son informatique centralisée, elle a la souplesse nécessaire pour proposer très rapidement de nouveaux produits. Grâce au regroupement des équipes en un seul lieu, la qualité de service peut être homogène, contrôlée et de haut niveau ; enfin, ses méthodes de marketing direct et l'absence de guichet lui permettent de faire bénéficier ses

clients des économies ainsi réalisées. Associée à une marque forte et à un fonds de commerce "militant" (un nouveau client sur cinq est parrainé par un ancien), Cortal a l'ambition et les moyens de devenir une banque spécialisée de placements et d'épargne qui soit une référence, en Europe, pour la qualité de service.

La baisse des taux, source d'opportunités

La baisse actuelle des taux, qui va provoquer une recomposition du patrimoine financier des ménages, met en lumière la souplesse et la créativité de Cortal ; elle démontre aussi la pérennité du compte Optimal qui reste, même avec des taux courts très bas, l'instrument le plus simple, le plus pratique et le plus rentable de gestion de l'épargne de précaution.

Après des années de suprématie des placements monétaires, l'arbitrage risque-rendement redevient prépondérant. A un placement vedette, les Sicav monétaires, succède une gamme de placements sur lesquels le client doit répartir son épargne en fonction de ses objectifs ; il a, dès lors, de véritables besoins de conseil. Face à ce nouvel environnement, Cortal adapte son offre de produits, son service, ses méthodes.

Cortal propose à la fois des produits de gestion de trésorerie et des placements à long terme, en gestion collective ou individuelle. La gamme reste compacte pour faciliter les choix des clients, mais elle couvre tous leurs besoins essentiels.

Cortal propose désormais à ses clients une gestion personnalisée par objectifs, contrôlable chaque trimestre sur le tableau de bord individuel du client. Elle lui permet de passer ses ordres de Bourse en direct, aux conditions tarifaires les plus basses de la place.

La connaissance qu'a Cortal des comportements et des besoins de sa clientèle lui permet de faire des offres ciblées et personnalisées. Cortal passe ainsi d'une culture extensive fondée sur un produit phare à une culture intensive appuyée sur une gamme de plus en plus large.

Enfin, la position originale de Cortal dans le paysage bancaire l'incite à valoriser ses savoir-faire en les proposant, comme les autres sociétés du Groupe, à des partenaires en France et en Europe. Assureurs, banquiers, distributeurs peuvent trouver chez Cortal la combinaison d'une expertise unique en marketing direct de produits financiers et d'une capacité de gestion à distance des relations avec les clients déjà acquis.

Rapport du Directoire

Chiffres-clés consolidés

Eléments de bilan

En millions de francs	1991	1992	1993
Total de bilan	282 672	294 140	305 884
Concours bancaires à la clientèle	208 055	202 825	200 816
Investissements immobiliers et promotion	5 565	5 899	6 907
Emplois des compagnies d'assurance	34 194	41 364	46 802
Capitaux propres (après répartition) dont part de la Compagnie Bancaire	15 946 11 589	15 984 11 699	16 807 12 057

Eléments de résultat

En millions de francs	1991	1992	1993
Produit global d'exploitation	10 773	11 642	12 412
Frais généraux	- 6 357	- 6 659	- 6 593
Charge du risque	- 3 033	- 3 917	- 4 508
Provisions pour pertes et charges	- 241	- 258	- 680
Impôt	- 359	- 407	- 535
Résultat courant net	785	421	296
Ecart d'acquisition	372	259	165
Résultat net dont part de la Compagnie Bancaire	1 155 866	660 369	461 365

Contribution des secteurs au résultat courant net

En millions de francs	1991	1992	1993
UFB LOCABAIL et filiales	3	-360	-198
Cetelem et filiales	609	719	941
UCB et filiales	-587	-754	-1 282
Klépierre et filiales	157	420	408
Sinvim et filiales	5	-181	-826
Cardif et filiales	171	222	247
Compagnie Bancaire et divers	225	355	1 006
Total	785	421	296

Rapport du Directoire

L'année 1993 a été marquée par une situation de récession économique dans tous les pays européens, excepté la Grande-Bretagne, d'une ampleur inconnue depuis l'après-guerre.

Il n'est donc pas surprenant que la Compagnie Bancaire ait à nouveau connu une évolution contrastée de ses activités et un fort recul de ses résultats.

Le résultat net consolidé du Groupe a été de 461 millions de francs, celui de la Compagnie Bancaire, après déduction de la part revenant aux autres actionnaires des filiales, de 365 millions de francs.

Un environnement défavorable aux activités de crédit et à l'immobilier

En raison des métiers qu'elle exerce, la Compagnie Bancaire est très sensible à son environnement. Cet environnement a beaucoup évolué, ouvrant aux sociétés du Groupe des opportunités, mais suscitant aussi de nouveaux défis.

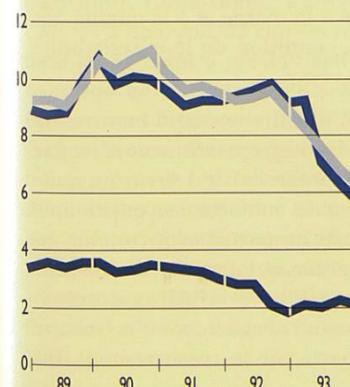
1993 a été une année de forte baisse des taux. En dépit des troubles récurrents qui ont affecté le SME et qui ont culminé en août, conduisant à l'élargissement des marges de fluctuation, les taux d'intérêt ont baissé dans tous les pays européens. Le mouvement est doublement favorable aux sociétés de crédit du Groupe. Parce qu'il améliore la solvabilité de ses clients, particuliers et entreprises, mais aussi parce qu'il renforce la position concurrentielle de sociétés qui refinancent leurs crédits sur les marchés et ne bénéficient pas de la rente que constituent des dépôts pas ou peu rémunérés. Les sociétés de crédit du Groupe ont tiré parti de cette baisse des taux et ont, dans tous les secteurs, accru leurs parts de marché.

Mais dans le même temps, la récession s'est installée partout en Europe continentale, avec un fort recul de la consommation des ménages et des investissements des entreprises et la poursuite de la progression du chômage. Seule la Grande-Bretagne, qui avait connu la récession plus tôt, a vu sa situation économique commencer à se redresser avec une croissance modeste, tirée par la consommation et le recul du chômage.

Taux d'intérêt comparés au taux d'inflation en France

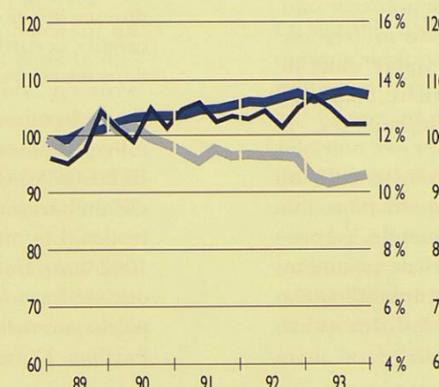
En pourcentage

- Obligations privées
- Emprunts à un an (marché monétaire)
- Hausse des prix de détail sur les douze derniers mois



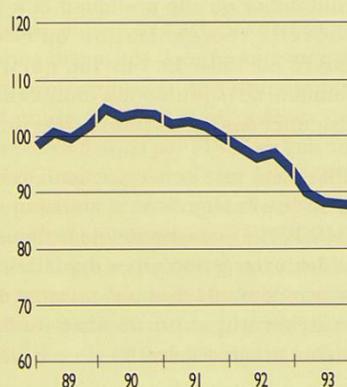
Consommation, investissement et épargne des ménages

■ Consommation en biens durables*
■ Investissement en logement*
* base 100 en 1989
■ Taux d'épargne (en %)



Investissement des entreprises

Base 100 en 1989



Cette récession a eu, notamment en France, des effets inhabituels sur les comportements. Les ménages français ont réagi à la stagnation de leur revenu réel, non pas par une réduction de leur épargne pour préserver leur niveau de consommation, mais par un ajustement de leur consommation pour atteindre des objectifs d'épargne en hausse. La crainte du chômage, la baisse de valeur du patrimoine des ménages, constitué pour 60 % par des biens immobiliers, et les menaces évidentes qui pèsent sur l'équilibre des régimes de protection sociale et de retraite expliquent ce changement de comportement. Ce fut une opportunité pour Cardif et Cortal, qui ont su répondre à ce besoin de sécurité des ménages en développant la prévoyance et en innovant dans le domaine des produits d'épargne à long terme, que la baisse des taux rendait plus attractifs. De leur côté, Cetelem et Cofica ont su progresser malgré ce contexte peu porteur pour leur métier.

Dans le domaine de l'immobilier, 1995 a vu se succéder une période de paralysie du marché, puis des espoirs de reprise suivis, avec un certain retard, par un redémarrage encore lent. Des mesures judicieuses ont été prises au printemps pour relancer l'immobilier de logement, tant pour les accédants à la propriété que pour les investisseurs mais, trop complexes, elles n'ont pas encore eu les effets attendus. En immobilier de logement, les transactions ont augmenté au dernier trimestre, mais à des niveaux de prix encore en baisse par rapport au début de l'année. En immobilier de bureau, la crise n'a fait que s'approfondir tout au long de l'année. Cette situation a conduit l'UCB à réviser sa stratégie sur les trois métiers du financement immobilier qu'elle pratiquait et à préparer une nouvelle réorganisation qu'elle mettra en œuvre en 1994. La Sinvim, qui opère dans le domaine de la promotion immobilière, a dû provisionner des pertes futures très importantes.

1995 a été une année particulièrement difficile pour les entreprises et notamment pour les PME-PMI. La stagnation de la demande, la baisse des prix, le maintien de délais de paiement anormalement longs ont entraîné des difficultés de trésorerie et un nombre de faillites qui a encore progressé de 9 %.

Les entreprises ont donc à nouveau réduit leurs investissements, étroitement liés à la perspective de débouchés, et donc moins recouru au crédit. Les difficultés financières et les défaillances ont continué d'accroître les risques des métiers de financement aux entreprises, pour leurs investissements mobiliers (UFB LOCABAIL) ou immobiliers (UCB). La suppression du décalage de TVA a eu un effet salutaire mais n'a pas suffi. La réforme en cours de la loi de 1985 sur le redressement et la liquidation judiciaire des entreprises, en renforçant la prévention et en restaurant partiellement les garanties des créanciers bancaires, devrait avoir un impact plus important sur la maîtrise des risques de crédit.

A l'étranger, l'embellie de la conjoncture britannique a permis à UCB Group de stabiliser ses pertes et à UFB Humberclyde de les réduire de moitié. Dans les autres pays européens, la plupart des sociétés créées dans les années récentes ont atteint ou dépassé leur point d'équilibre en dépit de la récession, faisant ainsi la preuve de leur viabilité.

Un renforcement de la position des sociétés de crédit

Dans le contexte économique médiocre qu'elles ont traversé, les sociétés de crédit du Groupe ont bien tiré leur épingle du jeu et ont renforcé leurs positions sur leurs marchés. Elles ont tout à la fois accru leurs parts de marché, conclu de nouveaux accords commerciaux, innové en matière de produits. Et cela en continuant de donner la priorité à la marge et à la qualité des crédits accordés, condition de leur rentabilité dans les années à venir.

Ainsi, le montant des financements nouveaux à l'équipement des entreprises accordés par UFB LOCABAIL a progressé de 4 % sur un marché en baisse sensible, confortant sa position de leader. Les accords de partenariat conclus en 1992 avec Caterpillar et Bergerat-Monnoyeur ont été fructueux. UFB LOCABAIL a développé de nombreuses synergies avec le Groupe Paribas. D'une part, par le resserrement des

liens antérieurs avec le Crédit du Nord, au travers de Norbail, leur filiale commune. D'autre part, avec Cardif, qui a mis au point des produits d'assurance spécifiques pour les dirigeants des PME clientes d'UFB LOCABAIL et pour ses partenaires distributeurs de biens d'équipement. En outre, la baisse des taux a permis à UFB LOCABAIL d'élever ses marges avec des taux compétitifs et pour une clientèle de bonne qualité. Arval a poursuivi sa croissance et gère un parc de plus de 8 000 véhicules en location longue durée.

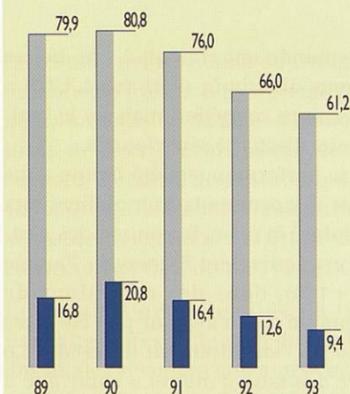
Le secteur du financement de l'équipement des particuliers a réalisé une bonne performance. Cetelem et Cofica ont augmenté leur volume de production, dans un marché en recul, gagnant ainsi à nouveau des parts de marché tout en améliorant leur marge et la qualité des dossiers.

Elles ont en particulier compensé la morosité et l'attentisme des consommateurs par leurs innovations et leur dynamisme commercial. Ainsi Cofica, malgré la chute du marché automobile, a légèrement accru son activité (+ 3 %). Cetelem a adapté la gamme des produits offerts sur le lieu de vente, préservant sa position sur ce secteur très concurrentiel, et développé son offre directe, qu'il a soutenue par une publicité efficace. Et Cetelem et Cofica ont été les premières à profiter de la baisse des taux pour baisser leurs barèmes, à la fin du premier semestre, de près de deux points.

Elles ont continué de développer les accords de partenariat. Elles ont approfondi les accords antérieurs ; ainsi en est-il de Cofica avec Mazda au travers de TKM Finance ; de Cetelem avec de grandes enseignes de la distribution (But, Carrefour, Conforama, 3 Suisses) et avec les Caisses d'Épargne, 29 caisses régionales sur un total de 51 étant à présent actives dans la distribution de la carte Satellis-Aurore. L'entrée de Cetelem à hauteur de 49 % au capital de Cofinoga consolide un partenariat de près de trente ans avec les Galeries Lafayette, au cours duquel elles ont créé une filiale commune L2F, qui gère la carte Galeries Lafayette et qu'elles vont apporter à Cofinoga. Cofica a par ailleurs signé un accord avec Suzuki et repris les activités de crédit automobile de la Caisse d'Escompte du Midi.

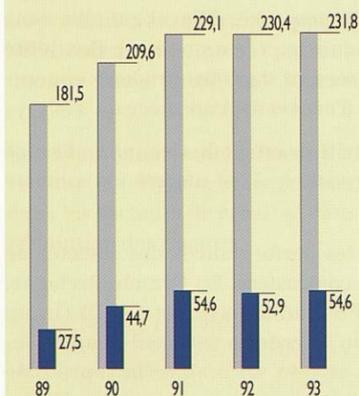
Crédits distribués

En milliards de francs
■ Total Groupe
■ dont étranger



Crédits en cours

En milliards de francs
■ Total Groupe
■ dont étranger



La sensible baisse globale de l'activité de l'UCB masque de fortes disparités. Les financements nouveaux aux professionnels de l'immobilier ont fortement chuté (- 60 %). Les critères de sélection très sévères définis par l'UCB en raison de la gravité de la crise de ce secteur réduisent aujourd'hui le potentiel à un simple filet, et il a été décidé à l'automne d'abandonner définitivement cette activité qui n'apparaît pas rentable même sur une longue période. Dans le domaine des crédits immobiliers aux entreprises également, la sévérité des conditions d'octroi et la fai-

blesse de la demande ont conduit à une baisse des financements distribués (-41%). L'UCB a décidé de poursuivre ce métier, mais en le limitant à des secteurs d'activité sélectionnés.

En revanche, la performance a été bonne dans le domaine des financements immobiliers aux particuliers. Malgré la crise, le volume des nouveaux crédits est équivalent à celui de l'année précédente (+1%), dans des conditions de marge et de qualité qui n'avaient pas été vues depuis la levée de l'encadrement du crédit. Le niveau modéré des taux d'intérêt a contribué à cette performance en permettant à l'UCB d'afficher et de pratiquer des taux compétitifs. L'accord de coopération entre l'UCB et le Crédit du Nord pour favoriser leurs ventes croisées y a également contribué. L'évolution de la gamme de produits de l'UCB vers des produits toujours plus souples, avec le lancement de Tiop'Alliance pour l'investissement locatif et surtout, pour l'accession à la propriété, d'Excel qui allie dans le même produit tous les modes de flexibilité existant séparément dans les produits concurrents, s'avère d'ores et déjà un succès.

Au total, l'activité de crédit du Groupe en France n'a que peu reculé (-3%) malgré un contexte peu porteur.

A l'étranger, les performances des sociétés de crédit ont été contrastées. En Grande-Bretagne, l'activité d'UFB Humberclyde et d'UCB Group s'est à nouveau inscrite en net recul (respectivement -37% et -45%) malgré la reprise de l'économie, principalement en raison d'une sélection rigoureuse des dossiers pour limiter les risques. Dans les autres pays, plusieurs sociétés ont réussi à accroître dans de bonnes conditions leur volume d'activité en dépit de marchés peu porteurs. C'est le cas notamment en Espagne de Fimestic, désormais un des premiers intervenants sur le marché du crédit aux particuliers, et, en crédit immobilier, d'UCI, grâce à sa coopération avec le Banco Santander. En revanche, en Italie, UCB Credicasa a souffert de l'atonie de la demande. Au total, l'activité de crédit à l'étranger a fléchi de 25%.

L'activité d'affacturage a été globalement stable. Elle a fortement progressé en Grande-Bretagne, plus légèrement en Allemagne, et a reculé dans les autres pays. En France, un accord a été signé

en fin d'année avec le Crédit du Nord, qui commercialise désormais la gamme de produits d'UFB LOCABAIL sous le nom de Norfact.

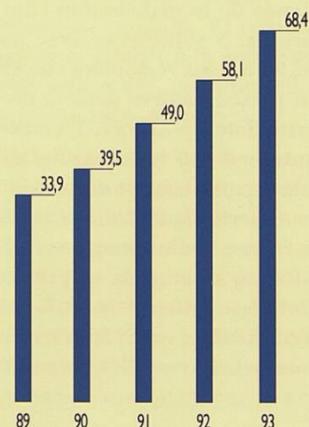
Une poursuite du développement de l'assurance-vie et de l'épargne

Cardif et Cortal ont tiré parti de la forte propension à l'épargne constatée en 1995. L'épargne collectée a progressé de 16%, amenant le montant des capitaux gérés à 68,4 milliards de francs, soit 18% de plus qu'un an auparavant.

L'activité d'assurance de Cardif a augmenté de 23%; les activités de prévoyance, de distribution de produits d'épargne via des réseaux tiers et l'international ont eu une croissance particulièrement soutenue. Cardif a profondément innové dans le domaine de la prévoyance par son contrat de prévoyance flexible, qui a reçu le prix spécial de l'innovation, décerné par la Lettre de l'assurance et la radio BFM. Elle a développé de nombreux produits nouveaux pour ses partenaires. A l'international, elle a conclu un important accord de partenariat avec les Caisses d'Épargne de Toscane.

Epargne gérée

Au 31 décembre
En milliards de francs



Cortal a largement dépassé la barre des 100 000 clients et a su gérer la baisse des taux de court terme qui diminue, mais sans l'annuler, l'attrait du Compte Optimal.

Elle a réorienté son action commerciale vers les produits d'épargne à long terme, avec succès, et a complété son offre par la souscription d'actions en direct avec un service de qualité et une tarification qui est la plus simple et la moins chère du marché. Elle a reçu le téléphone de diamant décerné par Téléperformance pour la qualité de son accueil téléphonique. Elle s'est implantée au Luxembourg où elle propose à ses clients de la gestion sous mandat par objectifs. L'activité a connu un très bon démarrage. La collecte de Cortal Belgique, après seulement seize mois d'existence, s'élève au tiers de celle de Cortal France.

Une année difficile dans l'immobilier

Dans le domaine de l'immobilier, la Sinvim a réalisé un volume d'affaires en hausse sensible par rapport à 1992. Toutefois, cette progression est moindre que ce qui avait été escompté, et elle n'a pu être obtenue que grâce à une baisse sensible des prix.

Klépierre n'a effectué en 1995 aucun investissement notable. Elle a en revanche effectué des cessions pour un montant de 381 millions de francs, portant sur deux centres commerciaux à Nantes et à Martigues et un immeuble de bureaux à Paris. Elle s'est ainsi mise en situation de saisir des opportunités d'investissement, mais ne le fera qu'avec une grande prudence.

La Ségécé a achevé en 1995 l'extension et la rénovation du centre commercial de Belle-Epine et a réalisé la commercialisation de plusieurs ensembles commerciaux.

Des résultats en baisse

Les résultats du Groupe sont à nouveau en net repli.

Le résultat net consolidé du Groupe a été de 461 millions de francs. Il comprend des plus-values nettes sur cession de titres à hauteur de 554 millions de francs et un solde des dotations et reprises d'écart d'acquisition qui est positif de 165 millions de francs en raison de la reprise du solde de l'écart d'acquisition des titres UCB consécutif à l'OPE de 1991 et de l'OPR de 1992.

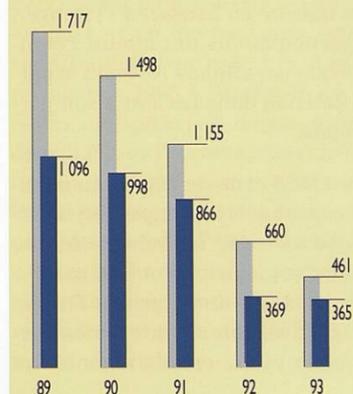
Le résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire, après déduction de la part du bénéfice des filiales revenant aux autres actionnaires, est de 365 millions de francs, dont 533 de plus-values nettes de cession de titres et 208 de solde des dotations et reprises d'écart d'acquisition.

La contribution des sociétés françaises au résultat du Groupe a fortement diminué à 1 216 millions de francs, contre 1 655 en 1992. Celle des sociétés britanniques s'est améliorée, à -718 millions de francs contre -831 en 1992. Les autres filiales européennes approchent de l'équilibre, leur résultat global passant de -164 millions de francs en 1992 à -57 millions de francs en 1993.

Les évolutions sont également contrastées par secteur d'activité; elles reflètent largement, dans les secteurs de crédit et dans l'immobilier, l'évolution des risques.

Résultat net consolidé

En millions de francs
■ Total Groupe
■ dont part Compagnie Bancaire



Le résultat d'UFB LOCABAIL et de ses filiales s'est amélioré par rapport à 1992. Leur contribution au résultat net courant consolidé revient de - 360 millions de francs en 1992 à - 198 millions de francs en 1993.

Les activités françaises d'UFB LOCABAIL dégagent un résultat positif, bien qu'en retrait par rapport à 1992, sous l'effet d'une décroissance des encours, et donc de la marge financière, consécutive à la baisse de l'activité depuis trois ans. La progression du taux de marge n'a pu compenser la décroissance des encours. En revanche, la baisse des frais généraux s'est poursuivie et la charge du risque a diminué, malgré la conjoncture difficile.

En Grande-Bretagne, les pertes d'UFB Humberclyde ont été sensiblement réduites à - 202 millions de francs, sous l'effet de la réduction de la charge du risque (- 59 %) et des frais généraux (- 30 %). En Italie et en Allemagne, les pertes se sont légèrement réduites. En Espagne, l'activité de crédit-bail a été arrêtée, car il n'apparaissait pas possible d'atteindre rapidement le point mort. Seule l'activité d'affacturage sera poursuivie.

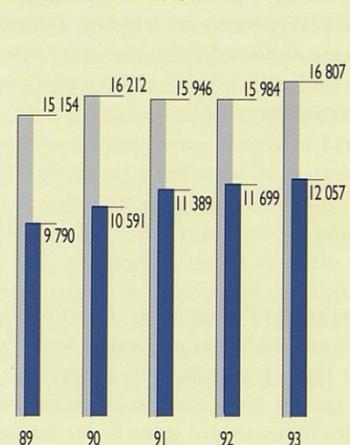
La contribution de Cetelem et de ses filiales au résultat net courant consolidé a encore progressé, atteignant 941 millions de francs (+ 31 %). En France, la marge financière de Cetelem et Cofica s'est accrue sous le double effet d'une hausse du taux de marge et des encours, et l'évolution des frais généraux reste maîtrisée. Surtout, elles sont parvenues, dans l'environnement qui a été le leur, à réduire la charge du risque, grâce notamment à des outils de recouvrement performants, en maintenant un taux de provisionnement élevé. La contribution des participations françaises mises en équivalence s'est à nouveau inscrite en hausse. A l'étranger, les filiales et participations ont atteint l'équilibre, Cetelem ayant par ailleurs revendu la participation qu'il détenait dans LeCard à son partenaire néerlandais.

La contribution d'UCB et de ses filiales au résultat net courant consolidé du Groupe s'est sensiblement dégradée à - 1 282 millions de francs. Cette évolution est principalement imputable à la croissance de la charge du risque, en France, sur les métiers du financement des professionnels de l'immobilier et des crédits immobiliers

aux entreprises. En revanche, la charge du risque a été maîtrisée en crédits aux particuliers ; les pertes d'UCB Group en Grande-Bretagne sont équivalentes à celles de l'année précédente sous l'effet d'une charge du risque étale ; et les filiales espagnole et italiennes ont globalement enregistré des résultats positifs.

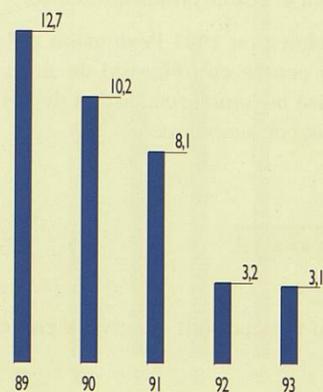
Capitaux propres consolidés

Au 31 décembre, après répartition
En millions de francs



Rentabilité des capitaux propres

En pourcentage



Outre l'arrêt du crédit aux professionnels de l'immobilier et la limitation des crédits aux entreprises, l'UCB va poursuivre ses efforts de réduction des coûts d'intermédiation. Ces décisions impliquent une réorganisation qui sera mise en place par étapes en 1994 et conduira à la suppression d'environ 250 postes. Une provision a été constituée à hauteur de 70 millions de francs pour en couvrir le coût.

Les résultats de la Sinvim ont abouti en 1993 à de fortes pertes. Prenant acte de la baisse des prix de vente des programmes et de l'allongement des délais de commercialisation, la Sinvim a constitué les provisions nécessaires pour couvrir les pertes à terminaison sur l'ensemble des programmes. Malgré une baisse des frais généraux de près d'un quart, permise par la réduction des effectifs et le rapprochement opérationnel avec Cogédim, et un report en arrière de déficits fiscaux pour 51 millions de francs, les pertes de 1993 ont absorbé la totalité des fonds propres. Aussi, une réduction du capital, suivie d'une augmentation en numéraire à laquelle la Compagnie Bancaire apporterait sa garantie, devrait être proposée aux actionnaires de la Sinvim après l'arrêté des comptes.

Klépierre a fortement contribué au résultat net consolidé du Groupe (408 millions de francs contre 420 en 1992). Elle a dégagé 229 millions de francs de plus-values de cession nettes, soit un montant équivalent à l'année précédente.

Les bonnes performances des sociétés d'assurance-vie et d'épargne se sont traduites dans leurs comptes.

La contribution de Cardif s'inscrit en hausse à 247 millions de francs, sous l'effet notamment de gains de productivité et de la contribution des activités à l'étranger.

Cortal a dégagé un résultat net de 24 millions de francs.

Les comptes sociaux de la Compagnie Bancaire se soldent par un bénéfice de 262 millions de francs. Le Directoire, conformément à sa politique traditionnelle, propose de maintenir à dix francs, plus cinq francs d'impôt fiscal correspondant à l'impôt déjà payé au Trésor, le dividende versé à chaque action Compagnie Bancaire. Les dividendes versés au titre de 1993

seraient ainsi de 240 millions de francs. Comme il l'a fait depuis 1990, le Directoire propose d'offrir aux actionnaires de recevoir leur dividende, au choix, en numéraire ou en actions. Il sera mis en paiement le 30 mars.

Une situation financière solide

Après affectation des résultats, les capitaux propres consolidés du Groupe atteignent, au 31 décembre, 16 807 millions de francs, dont 12 057 reviennent à la Compagnie Bancaire. Ils comprennent, à hauteur de 500 millions de francs, un fonds pour risques bancaires généraux destiné à couvrir les risques généraux liés à l'activité de crédit-bail.

La rentabilité de ces capitaux propres reste en 1993 médiocre. Mais leur montant est élevé et largement supérieur aux exigences réglementaires. Le Groupe dispose également d'une réserve importante de plus-values latentes, estimée aux conditions actuelles à 4,4 milliards de francs. Ces deux éléments lui confèrent une solidité financière indiscutable, qui lui a permis de traverser les moments difficiles qu'elle connaît depuis trois ans.

Les notes accordées à la Compagnie Bancaire par les agences de notation internationales ont baissé en 1993, à A pour Standard and Poor's et Aa3 pour Moody's, concernant les crédits à long terme. Cela n'a eu qu'une incidence très limitée sur le refinancement des activités de crédit du Groupe. La Compagnie Bancaire a pu trouver sur les marchés, sans difficulté, les ressources nécessaires pour couvrir ses emplois en durée, en taux et en devise, sans renchérissement significatif de leur coût. Elle a particulièrement recouru en 1993 à l'émission de Medium Term Notes (obligations à moyen terme émises à la demande) sur l'euromarché et le marché domestique américain, particulièrement prisées par les investisseurs, et à des émissions obligataires en France et sur l'euromarché. Elle continue, bien entendu, à faire largement appel au marché monétaire français, où elle est un des principaux émetteurs de BMTN (bons à moyen terme négociables).

La Compagnie Bancaire a utilisé à nouveau les techniques de titrisation. En France d'une part, où Cetelem a procédé pour la cinquième fois à la titrisation de prêts personnels. En Grande-Bretagne d'autre part, où UCB Group a titrisé une partie de son encours de crédits immobiliers aux entreprises et rechargé le fonds commun de créances hypothécaires créé en 1992. La Compagnie Bancaire s'est également dotée des moyens nécessaires pour fidéliser ses contreparties et rechercher, à l'étranger, de nouveaux investisseurs. Une direction des relations financières a été créée à cet effet.

Une gestion rigoureuse des ressources humaines

Au cours de l'année 1995, le Groupe a dû affronter un double défi : maintenir à un haut niveau la motivation des collaborateurs et poursuivre parallèlement une politique rigoureuse de maîtrise des frais généraux.

Pour la première fois dans l'existence du Groupe, la masse salariale a légèrement diminué en francs courants (- 2 %). Cette évolution résulte de deux facteurs : d'une part, les réductions d'effectifs qui ont affecté les sociétés touchées par la crise immobilière (UCB et Sinvim) et celles qui ont accompagné le recul de l'activité des filiales anglaises ; d'autre part, une politique salariale qui a privilégié la reconnaissance des performances individuelles sur les augmentations générales.

Au total, les effectifs ont diminué en 1995 de 289 personnes, dont 181 en France et 108 à l'étranger. Le Groupe comptait en fin d'année 8 543 collaborateurs, dont 1 542 à l'étranger.

Les sociétés du Groupe ont consacré beaucoup d'énergie à la recherche d'une plus grande efficacité de leurs organisations ; leur important effort de formation a été concentré sur le perfectionnement des compétences professionnelles et l'élévation de la qualité du service.

Enfin, une attention spéciale a été portée à l'information et la communication internes et à l'efficacité des politiques sociales conduites au sein du Groupe ; c'est ainsi que le système de

prévoyance a été modifié. Pour un coût identique, le dispositif existant a été remplacé par un système flexible, élaboré par Cardif, qui permet à chaque collaborateur de choisir entre différentes garanties pour déterminer la couverture la plus adaptée à sa situation personnelle.

Le Directoire a attribué 225 600 options de souscription d'actions Compagnie Bancaire à des salariés dont la contribution à l'activité ou aux résultats a été reconnue exceptionnelle. Chaque option permet de souscrire une action Compagnie Bancaire à un prix de 489 francs. Les principales filiales ont procédé à des distributions analogues.

La Compagnie Bancaire a poursuivi en 1995 les actions entreprises pour redresser la rentabilité de ses opérations. L'amélioration de la marge et de la qualité des opérations de crédit distribuées depuis 1990, les efforts entrepris dans tous les secteurs pour comprimer les frais généraux ont d'ores et déjà des effets positifs sur les comptes des sociétés du Groupe, même s'ils sont en grande partie effacés du fait de la crise économique. Grâce à leurs efforts commerciaux, les sociétés ont renforcé leur position. Elles continuent à affûter leur offre de produits, à développer les liens avec leurs partenaires, à perfectionner leurs méthodes de gestion et à aguerrir leurs équipes. Dans tous ces domaines, les avancées sont patentes. La Compagnie Bancaire se prépare ainsi à tirer parti des opportunités que l'évolution du marché des services financiers lui ouvre dans les années à venir, pour ses activités pour compte propre et en liaison avec ses partenaires.

1993

Observations du Conseil de surveillance

Observations du Conseil de surveillance

L'exercice 1995 marque un point bas dans la chronique des résultats de la Compagnie Bancaire. Aux effets cumulés de l'écrasement des marges du crédit à moyen et à long terme, constaté sur le marché français entre 1986 et 1990, s'ajoute l'impact d'une récession en Europe continentale et d'une crise immobilière, l'une et l'autre les plus sévères de l'après-guerre. Les résultats du Groupe en portent les traces et, s'ils restent positifs, ils s'établissent à un niveau notablement insuffisant.

Et pourtant, dans le même temps, un examen attentif révèle les signes avant-coureurs d'un redressement. L'activité du Groupe, dans l'environnement pourtant peu porteur de 1995, s'est traduite par un renforcement de ses parts de marché dans presque tous les secteurs. Le travail mené pour redresser les marges, améliorer la qualité du risque et maîtriser les frais généraux commence à porter ses fruits, visibles dans les indicateurs avancés de risque et dans l'évolution des résultats trimestriels. Enfin, les activités du Groupe hors de France, qui ont pesé si lourdement sur ses comptes, atteignent aujourd'hui l'équilibre, Grande-Bretagne exceptée, tandis que les pertes anglaises sont en diminution rapide.

Au sein du Conseil de surveillance, plusieurs mouvements se sont produits depuis la dernière assemblée.

René Thomas, membre de notre Conseil depuis 1982, a exprimé le souhait d'être remplacé par Michel Pébereau, qui lui a succédé à la présidence de la Banque Nationale de Paris.

Le Conseil a accédé à sa demande, mais il a souhaité que René Thomas, grand banquier et ami de longue date du Groupe, soit nommé censeur.

Le Conseil vous propose aussi de nommer censeur Charles de Croisset, qui a succédé à Michel Pébereau à la présidence du Crédit Commercial de France.

Le Conseil a coopté Jean Peyrelevade, nommé Président du Crédit Lyonnais, en remplacement

de Claude Pierre-Brossolette, qui a bien voulu remettre son mandat à la disposition du Conseil. Celui-ci a toutefois souhaité la nomination comme censeur de Claude Pierre-Brossolette, dont la précieuse participation à ses réunions remonte à 1976.

Bruno de Maulde a été nommé membre du Conseil de la Politique Monétaire et a dû, en vertu de la loi, abandonner ses mandats de membre et de Vice-président au sein de notre Conseil.

Celui-ci exprime sa reconnaissance à Bruno de Maulde pour la part active qu'il a prise à ses réunions depuis 1986 et pour la vice-présidence qu'il a assurée à partir de 1992.

Le Conseil a élu Philippe Dulac Vice-président lors de sa dernière réunion.

Aujourd'hui, le mandat de censeur de Maurice Lauré vient à son terme ; il vous est proposé de le renouveler.

Au sein du Directoire, Jean-Marie Bossuat, Président d'UFB LOCABAIL, a pris sa retraite après quarante ans au service de son entreprise et du Groupe. Le Conseil tient à lui exprimer sa reconnaissance pour la rigueur de sa gestion et le dynamisme de son action. Il a nommé pour le remplacer François Dambrine, qui lui a succédé à la présidence d'UFB LOCABAIL.

La direction de la Compagnie Bancaire est désormais assurée par un Comité directeur, composé de François Henrot, Président du Directoire, Bernard Auberger, Didier Browne, François Dambrine, Jacques Lesigne, Bernard Müller et Paul Villemagne, qui sont membres du Directoire, et de Pierre Simon, Président d'honneur du Crédit du Nord, nommé membre du Comité directeur par le Conseil lors de sa dernière réunion.

Le renouvellement du mandat du Directoire, qui venait à son terme à la fin de l'année 1995, est enfin l'occasion, pour notre Conseil de surveillance, de réitérer sa confiance dans la direction de la Compagnie Bancaire, dans les équipes qui animent chacune de ses sociétés, et dans l'avenir du Groupe.



Principes de gestion
financière

Principes de gestion financière

FORMATION DES ACTIFS DU GROUPE

La prépondérance des activités de crédit au sein du Groupe se traduit dans le bilan consolidé par l'importance relative de l'encours de crédit dans les actifs. A fin décembre 1993, cet encours s'élevait à 200,8 milliards de francs sur un total de bilan de 305,9 milliards de francs.

Le Groupe s'attache à suivre une notion d'encours géré plus représentative de son poids économique que l'encours des créances inscrites à l'actif du bilan. Cet encours géré comprend, outre les créances possédées par les sociétés du Groupe, celles gérées pour le compte de sociétés développées dans le cadre d'accords de partenariat et ne disposant pas de moyens d'exploitation propres. A fin décembre 1993, l'encours géré se montait à 231,8 milliards de francs.

Ces concours à l'économie sont constitués principalement de crédits - crédits classiques et

comptes permanents - mais également de crédits-bails portant sur des biens mobiliers ou immobiliers et de locations de matériels.

Les crédits et crédits-bails restent en majeure partie constitués d'opérations à taux fixe. Celles-ci représentaient, fin 1993, 74 % de l'encours.

L'encours des opérations de crédit et de crédit-bail réalisées à l'étranger atteignait en fin d'année 24 % du total des concours du Groupe.

L'encours géré se répartit ainsi entre les trois principaux secteurs : 15 % pour le financement des petites et moyennes entreprises, 25 % pour le crédit à la consommation ou à l'équipement des particuliers, 60 % pour les financements immobiliers. La structure de l'encours diffère de celle des opérations nouvelles mises en place en 1993 (respectivement 21 %, 55 %, 24 %) en raison de la durée moyenne de ces opérations : 2 ans pour Cetelem ; 3,5 ans pour UFB LOCABAIL ; 14,5 ans pour l'UCB.

Les actifs d'investissements immobiliers et de promotion sont constitués, d'une part, par les investissements réalisés dans des immeubles donnés en location simple, d'autre part, par les financements accordés aux SCI et SNC et les participations prises dans le capital de ces sociétés.

Les emplois des compagnies d'assurance, nets de la fraction investie en titres du Groupe, figurent au bilan pour un montant de 46,8 milliards de francs. Ils sont principalement constitués par des obligations et assimilés et des parts d'OPCVM et, pour le solde, par des placements en actions ou en immeubles et par des prêts.

En regard de ces emplois, l'épargne collectée par Cardif sur des produits d'assurance et de capitalisation, enregistrée en provisions techniques, s'élève à 48,4 milliards de francs.

Par ailleurs, Cardif et Cortal assurent la distribution et la gestion de Sicav et de fonds communs de placement représentant une épargne gérée de 20 milliards de francs. Ces capitaux appartiennent à la clientèle et ne sont donc pas repris dans le bilan consolidé du Groupe.

Au total, l'épargne gérée par les sociétés du Groupe s'élevait à 68,4 milliards de francs au 31 décembre 1993.

La répartition des contributions aux résultats nets consolidés de 1993 est la suivante :

En millions de francs	Total Groupe	Part de la Compagnie Bancaire
UFB LOCABAIL et filiales	- 279	- 215
Cetelem et filiales	888	645
UCB et filiales	- 1 282	- 1 287
Klépierre et filiales	402	190
Sinvim et filiales	- 826	- 428
Cardif et filiales	231	159
Compagnie Bancaire et divers	1 527	1 521

LA GESTION DU RISQUE COMMERCIAL

Les méthodes de maîtrise du risque

Le métier de prêteur ne consiste pas seulement à distribuer du crédit, mais aussi à recouvrer les capitaux prêtés. Les établissements de crédit doivent donc maîtriser le risque de défaut qui s'attache à leurs créances, en sélectionnant leurs concours pour limiter les impayés et en traitant ceux-ci lorsqu'ils apparaissent.

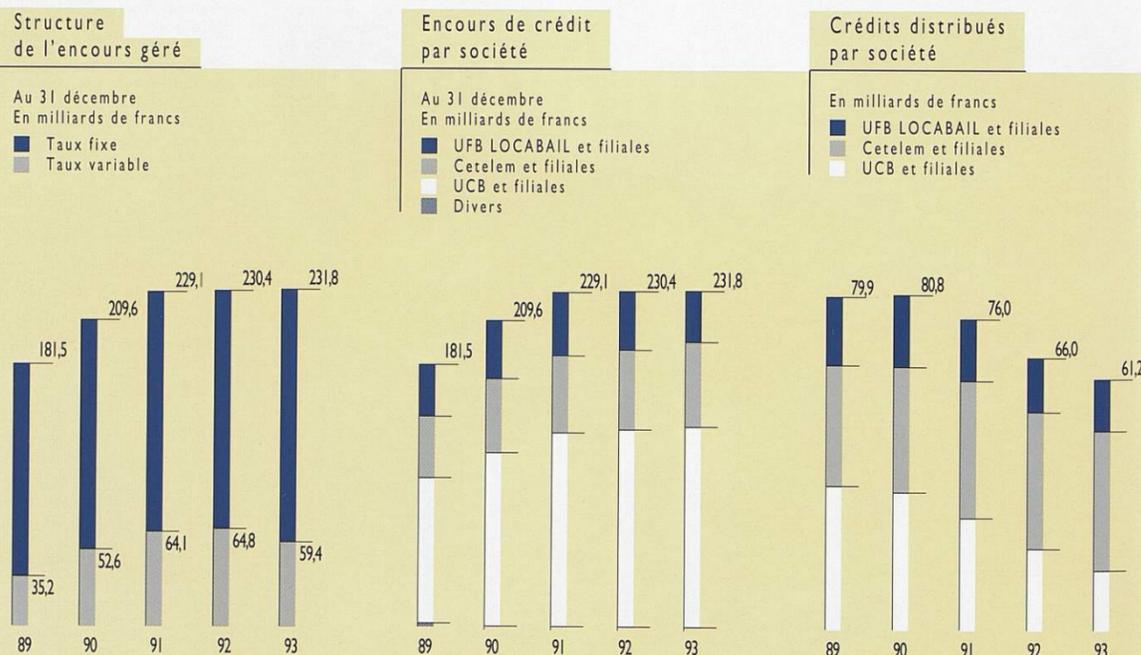
La sélection est un des éléments du savoir-faire traditionnel du Groupe. Elle a été rendue plus efficace par le développement de techniques statistiques qui permettent de noter les demandes de crédit, par référence aux caractéristiques et au déroulement des dossiers antérieurs, et d'apprécier ainsi la probabilité d'une défaillance du client. De même, contribuent à la diffusion du savoir-faire les systèmes-experts qui visent à reproduire le processus d'analyse des risques d'un expert du secteur concerné. Parce qu'ils améliorent le discernement, ces instruments permettent de prendre des risques réfléchis dans la distribution de crédits à des catégories élargies de clientèle. La sélection ainsi effectuée, en élevant la qualité des créances acquises, est la première garantie contre le risque de défaut. Mais les méthodes statistiques, aussi efficaces soient-elles, n'éliminent pas complètement le

NOTIONS DE RÉSULTAT

Le résultat consolidé du Groupe et la part de ce résultat qui revient à la Compagnie Bancaire peuvent être analysés selon les secteurs d'activité. Ainsi apparaissent les contributions de chacun des secteurs au résultat global.

La Compagnie Bancaire possède des parts variables dans le capital de ses principales filiales. Celles-ci ont donc un poids relatif différent selon que l'on analyse :

- le résultat consolidé du Groupe, auquel toutes ces sociétés concourent pour le montant intégral de leur contribution ;
- le résultat consolidé de la Compagnie Bancaire, pour le calcul duquel la contribution de chaque société est pondérée par le taux de participation, directe et indirecte, de la Compagnie Bancaire dans le capital de ladite société.



risque. Il peut donc être nécessaire de le limiter, notamment lorsque l'importance ou la durée de l'opération l'exigent, par la prise de garanties : hypothèques sur les biens immobiliers financés, nantissement des matériels ou cautions pour les crédits aux entreprises. Dans le cas des crédits-bails, la propriété du bien est acquise à l'origine.

L'impayé, lorsqu'il apparaît, doit être traité sans retard. Les sociétés du Groupe ont de tout temps développé des services de recouvrement amiable ou de gestion après-vente. Ces équipes interviennent de façon personnalisée immédiatement après la phase des relances automatiques et parfois à la place de celles-ci, lorsque la situation l'exige. Ainsi, la plupart des dossiers traités sont régularisés rapidement. Chez Cetelem ou chez UFB LOCABAIL, plus de la moitié des dossiers ayant connu un incident de paiement est régularisée à l'amiable dans les trente jours qui suivent leur prise en charge par ces services. Trois ou quatre mois plus tard, près de 95 % des dossiers ont repris un cours normal et seulement 5 % seront transmis aux services contentieux. Une action prompte et personnalisée est plus efficace. En effet, elle préserve mieux la relation entre le prêteur et l'emprunteur et, de plus, limite les frais administratifs des procédures contentieuses. En conséquence, celles-ci ne sont donc engagées qu'en dernier ressort.

Avec l'entrée en vigueur de la loi Neiertz sur le surendettement des ménages, chacune des sociétés concernées a mis en place une cellule centralisée pour traiter l'ensemble des dossiers déposés devant les commissions de conciliation. Le rôle de ces cellules est de négocier les plans de règlement, d'accompagner leur mise en place et d'acquiescer une meilleure connaissance du comportement des emprunteurs concernés.

Analyse des indicateurs du risque

La charge du risque enregistrée dans les comptes du prêteur se compose :

- d'une dotation aux provisions pour créances douteuses lorsque la défaillance de l'emprunteur est probable ;

- d'une perte, lorsque cette défaillance devient certaine ou quasi-certaine pour tout ou partie du prêt.

Un établissement de crédit peut et doit constituer des provisions pour créances douteuses dès que le risque d'insolvabilité de certains clients devient manifeste. Cette procédure permet une répartition convenable de la charge du risque dans le temps. Les méthodes de provisionnement varient selon les sociétés et les types de crédit. De façon générale, les provisions sont constituées lorsque les dossiers deviennent contentieux mais l'opportunité et le montant de la provision sont déterminés au cas par cas, après considération des sûretés éventuelles.

L'année 1993 aura, de nouveau, vu une dégradation des risques de crédit auxquels le Groupe de la Compagnie Bancaire est exposé, la charge du risque ayant, en effet, augmenté plus vite que les encours pour atteindre 2 % de l'encours moyen. Cette dégradation est essentiellement imputable aux secteurs du financement des entreprises en France. Toutefois, la progression de la charge du risque s'est nettement ralentie, puisqu'elle ne progresse plus que de 10 % sur un an au lieu de 29 % en 1992 et 47 % en 1991.

Les encours douteux ont continué de croître et représentent 13,4 % de l'encours total au lieu de 11,2 % en 1992. Le taux de couverture des créances douteuses a, quant à lui, légèrement augmenté et s'élevait à 41 % au 31 décembre 1993. Le taux de couverture des créances douteuses reste globalement moins élevé au Royaume-Uni qu'il n'est en France, à rigueur de provisionnement identique; en effet, pour les financements immobiliers aux particuliers, la valeur des garanties couvre une part plus importante de la créance au Royaume-Uni qu'en France.

La charge du risque diffère selon les secteurs d'activité, et ses évolutions résultent :

- de l'effet de la conjoncture économique sur la situation et le comportement de la clientèle de particuliers ou d'entreprises, et sur la valeur des gages ;
- de l'évolution du cadre réglementaire et législatif qui peut modifier les procédures de recou-

vrement et leur durée, comme la mise en place en 1990 de la loi Neiertz sur le surendettement des ménages ;

- du perfectionnement continu des techniques d'analyse du risque et de l'efficacité accrue des services de recouvrement.

Charge du risque sur encours moyen

En %	1991	1992	1993
UFB LOCABAIL et filiales	1,8	2,2	1,8
Cetelem et filiales	1,9	2,1	1,9
UCB et filiales	1,2	1,5	2,1
Total Groupe	1,5	1,8	2,0

La charge du risque est égale à la somme des pertes sur crédits augmentée des dotations nettes de l'année aux provisions pour créances douteuses inscrites à l'actif et au passif et diminuée des récupérations sur les créances amorties.

Les indicateurs de risque sont calculés sur la base d'un encours hors créances rattachés, mais comprenant les encours titrisés.

La hausse de l'encours douteux chez UFB LOCABAIL et ses filiales depuis 1989 s'est poursuivie en 1993 : il a atteint 10,9 % du total des encours au 31 décembre 1993. La charge du risque a représenté 1,8 % de l'encours moyen.

En France, le durcissement des critères d'octroi mis en place depuis trois ans ainsi que l'efficacité accrue des services de recouvrement et de contentieux ont permis une baisse du taux de charge du risque par rapport à l'encours moyen à 1,4 % au lieu de 1,5 % en 1992. Ceci constitue une réelle performance en raison d'une nouvelle détérioration de la situation financière des entreprises dont témoigne le nombre de défaillances, qui a atteint un nouveau record en 1993. Dans ce contexte, UFB LOCABAIL n'a pas relâché son effort de provisionnement, et les dotations réalisées au cours de l'année 1993 ont permis d'élever à 51% le taux de couverture des encours douteux.

Chez UFB Humberclyde, le taux de charge du risque par rapport à l'encours moyen a sensiblement baissé. Ceci est la conséquence, d'une part de l'effort de provisionnement réalisé en 1992 sur l'activité de financements immobiliers

aux entreprises, qui a été arrêtée en 1990, et d'autre part de la baisse de la charge du risque du secteur de l'équipement professionnel d'UFB Humberclyde. Le taux de charge du risque s'est élevé en 1993 à 3,1 %, au lieu de 4,2 % en 1992. Enfin, la part de l'encours douteux dans l'encours total a légèrement augmenté, en raison principalement de l'amortissement de l'encours sain de l'activité de financement immobilier aux entreprises, pour atteindre 21,5 % au 31 décembre 1993, au lieu de 18,8 % un an plus tôt.

Cetelem et Cofica ont réussi à stabiliser la part des encours douteux dans l'encours total au niveau de 6,1 % en fin d'année. Ces deux sociétés ont mis en place à la fin de l'année 1991 une nouvelle organisation de leurs services de recouvrement et de contentieux. Celle-ci s'avère très performante et explique les gains d'efficacité obtenus dans ces deux services en 1993. Ce facteur, conjugué à une amélioration de la qualité du portefeuille, a eu pour conséquence une baisse de la charge du risque sur encours moyen. Elle s'est élevée à 1,9 % en 1993, au lieu de 2,1 % en 1992. Dans le même temps, le taux de couverture des créances douteuses a augmenté en 1993 pour atteindre 74 % contre 71 % en 1992.

Encours douteux sur encours total

Au 31 décembre, en %	1991	1992	1993
UFB LOCABAIL et filiales	7,8	10,5	10,9
Cetelem et filiales	5,8	5,8	6,1
UCB et filiales	10,4	13,5	16,9
Total Groupe	8,9	11,2	13,4
dont France	7,8	9,7	12,7
dont étranger	12,5	16,0	15,7

L'encours douteux se compose des échéances impayées et du capital restant dû des crédits pour lesquels la durée de l'impayé dépasse trois mois (six mois pour l'immobilier) ou son montant trois échéances (six échéances pour l'immobilier). Le critère de la durée d'impayé est généralement utilisé pour les crédits à l'équipement des entreprises, et celui du nombre d'échéances impayées pour les crédits aux particuliers et les crédits immobiliers. Des délais de déclassement plus courts peuvent être retenus, notamment pour les créances rendues exigibles ou provisionnées.

L'encours douteux des opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat comprend, outre les échéances qui répondent aux critères définis ci-dessus, le capital non échu des opérations comportant un risque de non recouvrement.

Chez UCB et ses filiales, la charge du risque rapportée à l'encours moyen a, au cours de l'année 1995, poursuivi et amplifié la hausse initiée en 1990. La part des encours douteux dans l'encours total s'élevait à 16,9 % en fin d'année.

En France, des évolutions contrastées sont intervenues. Dans le secteur des prêts aux particuliers, la charge du risque a légèrement augmenté en raison de la reprise à la fin de l'année 1992 de l'activité de recouvrement qui avait été temporairement sous-traitée à l'étranger, occasionnant un retard dans le passage au contentieux de certains dossiers et dans le provisionnement de ceux-ci. Ce retard a été rattrapé en début d'année 1995. Par contre, du fait de l'aggravation de la crise immobilière et de la détérioration de la situation économique des entreprises en 1995, les secteurs des financements immobiliers aux entreprises et celui du financement des promoteurs et marchands de biens ont connu une détérioration importante qui a entraîné, pour l'ensemble des activités françaises, une forte hausse de la charge du risque rapportée à l'encours moyen. Dans ces deux secteurs, un important effort de provisionnement a été réalisé. Ainsi le stock de provisions représentait, au 31 décembre 1995, 28 % de l'encours douteux du secteur des financements immobiliers aux entreprises, calculé selon la nouvelle norme BAFI prenant notamment en compte le capital restant dû des opérations de crédit-bail non échues, ou 47 % en prenant l'ancienne notion d'encours douteux. Le taux de couverture de l'encours total du secteur des crédits aux promoteurs et marchands de biens était de 22 %.

Au Royaume-Uni, la charge du risque rapportée aux encours moyens s'est stabilisée en raison, d'une part, de la priorité donnée à la marge et à la qualité des opérations nouvelles et, d'autre part, de la nette amélioration de l'efficacité des services de recouvrement et de contentieux. De plus, le taux de provisionnement des créances douteuses a de nouveau augmenté en 1995 pour atteindre 25 % en raison de l'application de règles de provisionnement très strictes. Celles-ci ont été établies en se référant aux recommandations les plus strictes définies par la Building Societies Commission, qui consistent à provisionner un crédit dès l'apparition du premier impayé, selon la probabilité de réaliser l'hypothèque sur le bien financé.

Provisions sur encours douteux

Au 31 décembre, en %	1991	1992	1993
UFB LOCABAIL et filiales	42	45	46
dont France	51	48	51
Cetelem et filiales	62	71	74
UCB et filiales	30	32	36
dont France	41	42	41
Total Groupe	36	39	41
dont France	47	48	47
dont étranger	17	22	27

Il s'agit de l'ensemble des provisions disponibles pour faire face au risque de pertes sur les opérations de crédit rapporté à l'encours douteux défini précédemment.

LES RESSOURCES

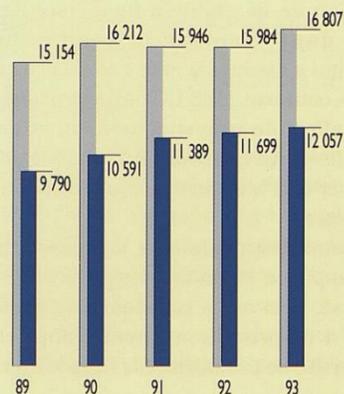
Les capitaux propres

Les capitaux propres du Groupe ont augmenté de 2 % par an en moyenne depuis cinq ans et atteignent à présent 16,8 milliards de francs (plus-values latentes non comprises).

Capitaux propres consolidés

Au 31 décembre, après répartition
En millions de francs

■ Total Groupe
■ dont part Compagnie Bancaire



L'augmentation de ces capitaux propres résulte principalement de la mise en réserve d'une fraction importante des bénéfices, afin d'autofinancer la croissance. Toutefois, l'importance du développement que la Compagnie Bancaire a poursuivi à l'étranger ces dernières années, par acquisitions ou créations, l'a conduite à augmenter également ses capitaux propres par apports extérieurs en numéraire. La possibilité d'opter pour le paiement du dividende en actions, offerte aux actionnaires depuis 1991, est également un moyen d'accroissement des capitaux propres.

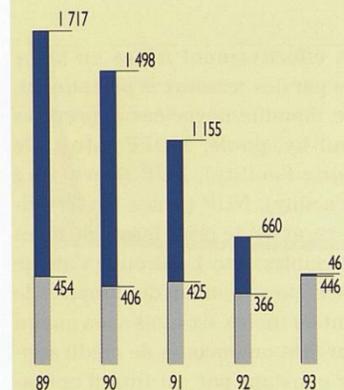
L'importance de ses capitaux propres permet à la Compagnie Bancaire d'obtenir des agences spécialisées des notes se situant dans la partie haute de leurs échelles de notation et de respecter largement les contraintes qui constituent les ratios de solvabilité. Le ratio Cooke a été estimé au 31 décembre 1995 à plus de 10 % ; les seuls vrais capitaux propres représentant environ 9 %. Par ailleurs, les sociétés du Groupe ont sur la clientèle des engagements qui leur permettent de satisfaire très largement aux normes de division des risques.

Le Groupe a investi une partie des capitaux propres dont il dispose dans un patrimoine immobilier composé pour partie des principaux immeubles de bureaux qu'il occupe. Au 31 décembre 1995, la valeur comptable de ce patrimoine immobilier est de 5 milliards de francs ; sa valeur réelle peut être estimée à 9,4 milliards de francs. Ce patrimoine, par les revenus qu'il procure et les plus-values qu'il est susceptible d'engendrer, assure aux capitaux propres une bonne rentabilité qui n'apparaît pas complètement dans les comptes et contribue à leur protection contre la dépréciation monétaire.

Bien qu'elle se soit principalement développée par autofinancement, la Compagnie Bancaire a appliqué, depuis son introduction en Bourse, une politique de distribution qui vise à faire croître régulièrement le revenu de ses actionnaires. Elle verse chaque année un dividende et procède périodiquement, selon l'évolution de ses résultats et en fonction de l'érosion monétaire, à des distributions gratuites d'actions libérées par capitalisation de réserves.

Affectation du résultat net

En millions de francs
■ Mises en réserves
■ Distribution



La politique de refinancement : couverture en liquidité

Ne collectant pas de dépôts auprès du public, la Compagnie Bancaire se procure une part importante de ses ressources sur les marchés monétaires et financiers. Son premier objectif est donc de préserver son Groupe de tous les risques, et notamment de celui d'une crise de liquidité, susceptibles de troubler le fonctionnement régulier de ces marchés. Les encours sont donc le plus souvent couverts en liquidité jusqu'à leur extinction par la mise en place de ressources de même durée et de même profil d'amortissement.

La plupart des encours de crédit à court terme, notamment les financements sur découvert autorisé, présentent un caractère permanent malgré leur amortissement rapide. Ils sont ainsi refinancés par des ressources de durée plus longue que leur maturité apparente : emprunts obligataires à taux variable, qui fournissent à la fois une couverture en liquidité et une ressource indexée, ou ressources à un an qui sont empruntées régulièrement pour constituer un encours de ressources plus durables que des emprunts à court terme, encours dont le taux correspond à une moyenne des taux d'intérêt pratiqués sur le marché depuis un an.

Les ressources effectivement mises en place sont complétées par des ressources potentielles, les garanties de liquidité négociées auprès des banques : stand-by, pools, MOFF (Multiple Option Financing Facility), RUF (Revolving Underwriting Facility), NUF (Notes Underwriting Facility ou garantie de prise ferme de titres de créance négociables), etc. Le Groupe s'oblige en effet à disposer à tout moment des moyens de financer pendant au moins six mois sans aucun recours aux marchés un encours de crédit supposé maintenu constant par un flux d'opérations nouvelles équivalent à l'amortissement des opérations en cours.

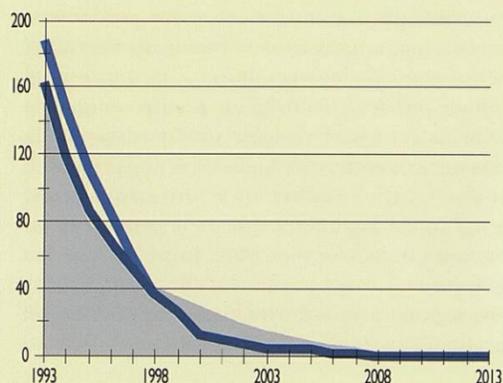
La Compagnie Bancaire effectue de façon très régulière plusieurs mesures de la liquidité du Groupe :

- le ratio prudentiel de ressources permanentes, instauré par la Banque de France, prévoit qu'un établissement de crédit doit disposer de fonds propres ou de ressources ayant une durée résiduelle supérieure à cinq ans à hauteur de 60 % de ses emplois à plus de cinq ans. La Compagnie Bancaire satisfait largement ce ratio (92 % fin 1995) ;
- le coefficient de liquidité à six mois, qui compare à l'encours consolidé le total des ressources

Couverture en liquidité

En milliards de francs

- Emplois
- Ressources utilisées et potentielles
- Ressources utilisées



d'une durée résiduelle supérieure à six mois, est le principal indicateur de gestion de la Compagnie Bancaire. La politique de couverture précédemment décrite correspond à un ratio en permanence supérieur ou égal à 100 %. Fin 1995, ce ratio était de 106 % ;

- le coefficient règlementaire de liquidité à un mois s'établit pour chacune des sociétés du Groupe nettement au-dessus du minimum de 100 % imposé par la Commission Bancaire : 147 % pour la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1995.

La politique de refinancement : couverture en taux et en devises

Le deuxième objectif de la politique de refinancement suivie par la Compagnie Bancaire consiste à préserver sa capacité bénéficiaire des fluctuations de taux d'intérêt et de taux de change.

Un établissement de crédit qui prêterait à long terme et à taux fixe et se refinancerait à court terme ou à taux variable s'exposerait à un risque à la hausse des taux. En effet, lors du renouvellement du taux de ses ressources, celui-ci pourrait avoir augmenté, ce qui réduirait la marge. Une hausse de taux se traduirait également par une diminution de la valeur actualisée de ses actifs. Cette diminution engendrerait des pertes si l'établissement devait vendre quelques-uns de ses actifs pour faire face à une crise de liquidité.

Le Groupe choisit, par prudence, de protéger la marge de ses opérations de crédit contre des variations futures du coût de ses ressources. Cette politique de couverture en taux conduit à refinancer les emplois à taux fixe par des ressources à taux fixe de même durée financière. Ainsi, les crédits à taux référencé sont couverts soit par des ressources à taux fixe de courte durée dont l'échéance coïncide avec celle de la révision du taux du crédit, soit le plus souvent par des emprunts obligataires à taux variable, ayant dans la mesure du possible la même référence d'indexation, qui fournissent également la couverture en liquidité.

Toutefois, le plafond que la loi impose dans de nombreux cas aux pénalités exigibles d'un

emprunteur en cas de remboursement anticipé du crédit ne permet pas de réaliser une couverture en taux parfaite et symétrique. Aussi le Groupe adapte-t-il le refinancement de ses encours de crédit à leur profil d'amortissement probable et selon les modalités de taux (fixe, révisable, indexé).

La politique d'adossement, allée à la part prépondérante des emplois soit forfaités, soit indexés et refinancés par emprunts obligataires, a pour conséquence le fait que la couverture en liquidité est en grande partie assurée dès lors que celle en taux est réalisée. Cependant, l'utilisation des nouveaux instruments financiers et en particulier des contrats d'échange de taux d'intérêt, qui dissocient la liquidité et la garantie de taux, ainsi que le développement des encours indexés, qui ne peuvent pas toujours être refinancés par des ressources absolument identiques, distendent ce lien entre couverture en liquidité et couverture en taux.

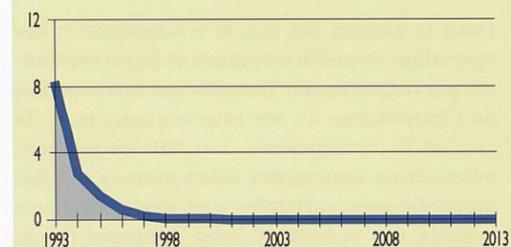
Les sociétés du Groupe se déchargent de leur risque de taux sur la Compagnie Bancaire. Celle-ci gère le risque résiduel qui, malgré la politique de couverture, peut résulter de l'impossibilité de trouver des refinancements parfaitement adéquats aux besoins nés de l'activité. Une gestion active du risque de taux requiert une mesure permanente du "gap de taux", c'est-à-dire de l'écart entre les emplois et les ressources à taux fixe. Elle suppose également que soient mesurées la valeur actuelle nette du bilan et la sensibilité de cette valeur au niveau et à l'ouverture de la gamme des taux d'intérêt. Ces informations permettent de gérer le risque de taux résiduel et son éventuelle couverture par les nouveaux instruments financiers.

Le risque de change apparaît lorsqu'un crédit libellé dans une devise est refinancé dans une autre, ce qui expose l'établissement de crédit à une contraction de sa marge bénéficiaire en cas d'évolution défavorable du taux de change entre ces devises. Le Groupe se couvre contre ce risque grâce à un usage systématique des contrats d'échange financier de devises lorsque les encours et les ressources sont libellés dans des devises différentes. Cette politique de couverture en devises s'ajoute à celles de couverture en liquidité et en taux.

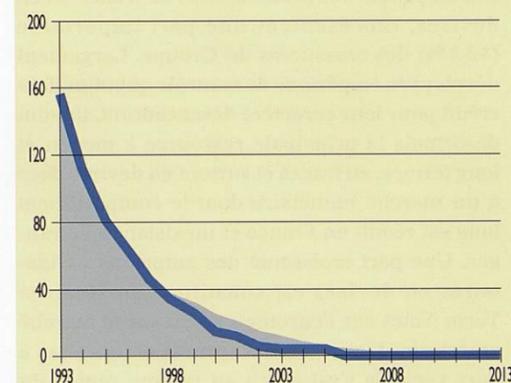
Sensibilité aux fluctuations de taux

- Emplois à taux fixe
- Ressources à taux fixe

En milliards de livres sterling



En milliards de francs



La structure des ressources

La structure des ressources nécessaires à la Compagnie Bancaire est largement déterminée par celle des prêts distribués par les filiales et par la politique de couverture en liquidité, en taux et en devises. Le souci de la diversification des ressources et celui de leur collecte au moindre coût conduisent la Compagnie Bancaire à intervenir sur tous les marchés de capitaux français et étrangers et à négocier des accords avec différents partenaires bancaires.

Dans la plupart des cas, le refinancement des opérations de crédit est assuré de façon centralisée par la Compagnie Bancaire qui tire avantage de l'importance de ses interventions et de la qualité de sa signature. Les filiales peuvent néanmoins emprunter elles-mêmes sur les marchés pour satisfaire une partie de leurs besoins, ces opérations étant conduites par la Compagnie Bancaire. La diversité des signatures permet d'élargir la gamme des instruments utilisés : billets de trésorerie, bons des sociétés financières, bons à moyen terme négociables...

Les emprunts obligataires, émis en francs ou en devises, représentent une part importante (42,2 %) des ressources du Groupe. Largement développés en période de contrôle quantitatif du crédit pour leur caractère désencadrant, ils sont désormais la principale ressource à moyen et long termes, en francs et surtout en devises, face à un marché monétaire dont le compartiment long est réduit en France et inexistant à l'étranger. Une part croissante des emprunts obligataires en devises est constituée de Medium Term Notes sur l'euromarché ou sur le marché américain. L'encours d'emprunts obligataires à taux variable s'est accru au rythme rapide du développement des crédits indexés qu'il finance. Enfin, les titres obligataires constituent des instruments élaborés : obligations à bon de souscription d'actions ou d'obligations, obligations assimilables, titres subordonnés remboursables ou à durée indéterminée. Les certificats hypothécaires refinancés par la Caisse de Refinancement Hypothécaire sur des ressources obligataires sont un substitut intéressant au marché hypothécaire qui s'est considérablement rétréci.

La Compagnie Bancaire intervient largement sur le marché monétaire, par tous les types de papier (pensions, B.O.N., T.C.N. en francs ; commercial paper, CD's en devises...) et pour toutes les durées. Elle privilégie cependant les titres de créance négociables, en particulier les bons à moyen terme négociables pour les durées supérieures à un an en francs sur lesquelles la préférence des investisseurs va aux instruments négociables. Les ressources monétaires représentent 42,2 % du total, dont 30,2 % de titres de

créance négociables. Une partie de ces interventions est faite dans le cadre d'accords de financement, notamment par tirages sur les MOFF ou les NUF négociées avec des banques françaises et étrangères.

Le souci de diversifier ses ressources et de se garantir face à d'éventuels troubles du fonctionnement des marchés conduit la Compagnie Bancaire à négocier des accords bancaires permanents. Certains accords donnent effectivement lieu à des emprunts, d'autres correspondent à des ressources qui restent généralement non utilisées mais auxquelles la Compagnie Bancaire peut recourir à tout moment. Ces différents accords traduisent les relations étroites que la Compagnie Bancaire entretient avec ses différents partenaires financiers, et notamment avec les principales banques des places de Paris et de Londres.

Bien que n'étant pas à proprement parler une ressource, la titrisation de créances, de par la diminution de l'actif qu'elle entraîne, limite les besoins de financement des sociétés du Groupe. A ce titre, cette opération répond à la volonté de la Compagnie Bancaire de diversifier ses sources de financement ; par ailleurs elle constitue ainsi un moyen d'améliorer les ratios de solvabilité.

De plus en plus, la Compagnie Bancaire utilise les nouveaux instruments financiers, en complément des financements traditionnels, pour adapter les ressources disponibles aux besoins, pour s'assurer une couverture plus adéquate, pour abaisser ses coûts de refinancement ou pour développer de nouveaux produits destinés à la clientèle, mais elle ne le fait jamais de façon spéculative.

Les contrats d'échange de taux permettent de transformer des ressources à taux fixe en ressources à taux variable, les contrats d'échange financier de devises de refinancer sur les marchés internationaux de capitaux des emplois en francs ou en sterling, les FRA et contrats à court terme sur les marchés organisés (de type contrats Pibor sur le Matif) de transformer la durée financière de garanties de taux, les caps de limiter les conséquences des variations de taux d'intérêt, notamment pour les ressources finançant les prêts à taux plafonné consentis à

la clientèle, les contrats à long terme sur marchés organisés (de type contrats notionnels sur le Matif) de couvrir en taux les ressources et emplois de même sensibilité.

Structure du refinancement de l'encours consolidé

Au 31 décembre, en %	1989	1990	1991	1992	1993
Capitaux propres, quasi-fonds propres et excédent de ressources diverses	11,5	11,2	10,6	10,0	10,5
Emprunts obligataires	28,7	31,4	34,9	41,6	42,2
Accords bancaires	6,5	5,4	6,0	5,1	4,2
Marché interbancaire	26,5	20,7	16,7	9,4	12,0
Titres de créance négociables	20,5	26,5	28,6	31,4	30,2
Marché hypothécaire	6,5	4,8	3,2	2,5	1,1

Les sociétés de la Compagnie Bancaire

COMPAGNIE BANCAIRE

5 avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

CARDIF

2 rue de la Trinité - 75009 Paris
Tél. (1) 47 38 83 00

CETELEM

20 avenue Georges-Pompidou - 92300 Levallois-Perret
Tél. (1) 46 39 99 59

COFICA

2 place Georges-Pompidou - 92300 Levallois-Perret
Tél. (1) 46 39 16 16

CORTAL

151 avenue Charles-de-Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. (1) 47 38 93 00

FONCIÈRE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

5 avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

KLÉPIERRE

5 avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

SÉGÉCÉ

28 rue Jacques-Ibert - 92300 Levallois-Perret
Tél. (1) 41 05 72 00

SINVIM

1 square Chaptal - 92300 Levallois-Perret
Tél. (1) 41 05 30 00

UCB

25 avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. (1) 40 67 67 67

UFB LOCABAIL

45 quai de Grenelle - 75015 Paris
Tél. (1) 45 71 60 60

Tous les sièges sociaux des sociétés françaises du Groupe sont situés : 5 avenue Kléber - 75116 Paris
COMPAGNIE BANCAIRE - Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 2 396 856 100 francs - RCS 592 052 070
5 avenue Kléber - 75116 Paris - Tél. (1) 45 25 25 25

Les sociétés de la Compagnie Bancaire

COMPAGNIE BANCAIRE

5 avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

CARDIF

2 rue de la Trinité - 75009 Paris
Tél. (1) 47 38 85 00

CETELEM

20 avenue Georges-Pompidou - 92500 Levallois-Perret
Tél. (1) 46 39 99 39

COFICA

2 place Georges-Pompidou - 92500 Levallois-Perret
Tél. (1) 46 39 16 16

CORTAL

151 avenue Charles-de-Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. (1) 47 38 95 00

FONCIÈRE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

5 avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

KLÉPIERRE

5 avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

SÉGÉCÉ

28 rue Jacques-Ibert - 92500 Levallois-Perret
Tél. (1) 41 05 72 00

SINVIM

1 square Chaptal - 92500 Levallois-Perret
Tél. (1) 41 05 30 00

UCB

25 avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. (1) 40 67 67 67

UFB LOCABAIL

45 quai de Grenelle - 75015 Paris
Tél. (1) 45 71 60 60

Tous les sièges sociaux des sociétés françaises du Groupe sont situés : 5 avenue Kléber - 75116 Paris
COMPAGNIE BANCAIRE - Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 2 596 856 100 francs - RCS 592 052 070
5 avenue Kléber - 75116 Paris - Tél. (1) 45 25 25 25

COMPAGNIE BANCAIRE
Direction de la Communication
5 avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. : (1) 40 67 38 71

CRÉATION ET RÉALISATION
EDIFI et KOSSUTH

CRÉDIT PHOTOS
Portraits : Thierry Ledoux

Imprimé en France



COMPAGNIE BANCAIRE



COMPAGNIE BANCAIRE

Données financières

Sommaire

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE	1
Bilan consolidé	2-3
Compte de résultat consolidé	4
Détail du produit global d'exploitation consolidé	5
Notes sur les comptes consolidés	6-26
COMPTES CONSOLIDÉS DES SOCIÉTÉS DE CRÉDIT	27
Comptes consolidés d'UFB LOCABAIL	28-29
Comptes consolidés de Cetelem	30-31
Comptes consolidés de l'Union de Crédit pour le Bâtiment	32-33
COMPTES RÉSUMÉS DE LA COMPAGNIE BANCAIRE	35
Bilan résumé	36
Compte de résultat résumé	37
Franchissements de seuil et prises de contrôle	37
Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices	38
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	39-41
RÉSOLUTIONS	45-47

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 25 mars 1994.

Comptes consolidés du Groupe de la Compagnie Bancaire

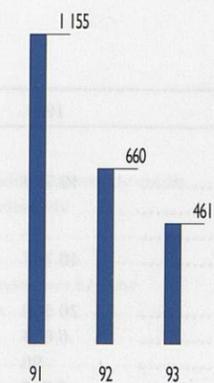
Le résultat net consolidé de l'ensemble du Groupe s'établit en 1993
à 461 millions de francs.

Le résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire, après déduction de la
part du bénéfice des filiales revenant aux autres actionnaires,
est de 365 millions de francs.

Comptes consolidés

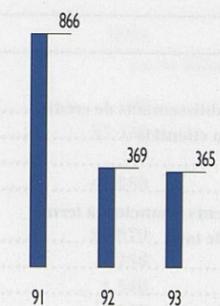
Résultat net consolidé
du Groupe

En millions de francs



Résultat net consolidé
de la Compagnie Bancaire

En millions de francs



Bilan consolidé du Groupe de la Compagnie Bancaire

ACTIF	1991	1992	1993
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, CCP	151	50	44
Effets publics et valeurs assimilées	1 758	2 814	4 245
Créances sur les établissements de crédit	11 899	15 415	17 865
Comptes à vue	1 665	1 805	5 671
Comptes et prêts à échéance	10 256	15 610	12 192
Concours bancaires à la clientèle	208 055	202 825	200 816
Crédits			
Immobiliers	119 510	115 776	112 326
A l'équipement des entreprises	7 261	6 910	6 805
A l'équipement des ménages	42 952	43 648	45 755
Crédits-bails et locations financières			
Matériels donnés en crédit-bail	26 508	22 756	20 551
Immeubles donnés en crédit-bail	7 509	8 149	8 441
Matériels donnés en location	5 051	5 997	5 554
Affacturage	1 664	1 609	1 804
Investissements immobiliers et promotion	5 565	5 899	6 907
Immeubles donnés en location ou offerts à la vente	2 267	5 427	4 167
Opérations de promotion	3 298	2 472	2 740
Emplois des compagnies d'assurance	54 194	41 564	46 802
Prêts et effets assimilés	386	410	549
Portefeuille-titres			
Obligations et assimilés	17 726	21 775	25 051
Sicav et FCP	9 749	11 504	15 705
Actions, parts de sociétés	150	511	665
Immeubles	6 185	7 564	6 854
Titres	5 516	5 541	9 890
Titres reçus en pension livrée	19	154	2 128
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 505	1 986	5 696
Actions et autres titres à revenu variable	542	704	1 022
Titres de participation	1 744	1 651	1 740
Parts de sociétés mises en équivalence	908	886	1 504
Immobilisations corporelles	2 120	1 897	1 998
Immobilisations incorporelles	150	159	140
Autres actifs	5 676	5 768	5 850
Comptes de régularisation	7 148	14 146	10 654
Ecart d'acquisition	520	464	675
Total de l'actif	282 672	294 140	505 884

HORS-BILAN

	1991	1992	1993
Engagements reçus d'établissements de crédit	49 750	45 658	45 577
Engagements reçus de la clientèle	-	-	56
Titres vendus à réméré	-	-	-
Opérations de change	40 767	46 538	56 570
Opérations sur instruments financiers à terme			
Contrats d'échange de taux	20 560	24 928	20 154
FRA vendus	6 604	762	159
Options	90	74	599
Futures et assimilés	6 745	5 189	2 166

PASSIF	1991	1992	1993
Instituts d'émission	-	5	-
Dettes envers les établissements de crédit	59 214	50 872	54 765
Comptes à vue	5 022	2 960	5 144
Comptes et emprunts à échéance	56 192	27 912	51 619
Comptes créditeurs de la clientèle	4 456	4 172	5 980
Comptes à vue	1 155	1 508	1 574
Comptes à échéance	907	689	621
Fonds de répartition UCB	2 414	2 175	1 985
Provisions techniques des compagnies d'assurance	35 646	41 195	48 415
Dettes représentées par un titre	167 504	179 285	180 571
Titres donnés en pension livrée	2 801	2 164	2 504
Titres du marché interbancaire	51 908	24 266	18 154
Titres de créance négociables	65 540	70 059	67 494
Emprunts obligataires	67 446	82 486	90 954
Autres opérations sur titres	9	350	1 705
Autres passifs	4 745	5 774	7 171
Comptes de régularisation	8 667	10 229	7 165
Ecart d'acquisition	621	579	58
Provisions pour risques et charges	857	910	1 470
Emprunts participatifs ou subordonnés	4 612	4 972	5 041
Capitaux propres			
Fonds pour risques bancaires généraux	-	-	500
Capital, primes et réserves consolidées	15 217	15 689	16 291
Résultat net	1 155	660	461
Total capitaux propres	16 372	16 549	17 252
Part des tiers	4 752	4 416	4 955
Part de la Compagnie Bancaire	11 620	11 955	12 297
Total du passif	282 672	294 140	505 884

	1991	1992	1993
Engagements donnés à des établissements de crédit	1 186	1 787	2 515
Engagements en faveur de la clientèle	53 425	55 075	56 822
Titres achetés à réméré	-	-	-
Opérations de change	45 680	41 550	55 186
Opérations sur instruments financiers à terme			
Contrats d'échange de taux	24 879	42 519	44 911
FRA achetés	8 756	1 504	1 676
Options	1 540	364	2 000
Futures et assimilés	7 986	15 290	20 058

Compte de résultat consolidé du Groupe de la Compagnie Bancaire

	1991	1992	1993
	(En millions de francs)		
Produit global d'exploitation	10 775	11 642	12 412
Charges générales d'exploitation			
Charges de personnel	- 3 089	- 5 115	- 5 044
Participation et intéressement des salariés	- 86	- 91	- 53
Impôts et taxes	- 255	- 252	- 276
Autres frais généraux	- 2 692	- 2 908	- 2 966
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	- 255	- 275	- 254
Résultat brut avant charge du risque et provisions	4 416	5 005	5 819
Charge du risque sur opérations de crédit	- 5 055	- 5 917	- 4 508
Dotation nette aux provisions pour pertes et charges	- 241	- 258	- 680
Résultat courant avant impôt	1 142	828	851
Impôt sur les sociétés	- 559	- 407	- 555
Résultat courant net	785	421	296
Amortissement des écarts d'acquisition	572	259	165
Dotations	- 86	- 79	- 157
Reprises	458	318	522
Dotation nette au fonds pour risques bancaires généraux	-	-	-
Résultat extraordinaire net	-	-	-
Résultat net	1 155	660	461
Part des tiers	289	291	96
Part de la Compagnie Bancaire	866	369	565

Détail du produit global d'exploitation consolidé

	1991	1992	1993
	(En millions de francs)		
Produits des opérations bancaires avec la clientèle	27 892	28 155	26 445
Intérêts et commissions sur crédits immobiliers	14 614	14 779	15 178
Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des entreprises	1 156	1 048	1 012
Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des ménages	7 202	7 445	7 628
Loyers nets des immeubles donnés en crédit-bail	771	952	962
Loyers nets des matériels donnés en crédit-bail	5 521	5 060	2 627
Loyers nets des matériels donnés en location	456	580	671
Produits de gestion d'épargne	212	295	365
Produit net du portefeuille d'actions et de participations	252	287	882
Dividendes	92	119	157
Plus et moins-values et dotations nettes aux provisions	55	60	541
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	87	108	184
Opérations d'assurance	791	1 061	1 085
Placements externes	2 856	3 002	4 060
Produits techniques	602	754	720
Intérêts crédités aux provisions techniques	- 2 647	- 2 675	- 3 697
Autres produits d'exploitation	1 095	1 588	1 186
Produits des opérations de promotion immobilière	215	199	- 50
Produits des opérations de location simple sur immeubles	355	360	366
Plus et moins-values de cession d'immobilisations	- 4	364	598
Prestations de services	554	585	340
Produits accessoires	182	237	247
Pertes et profits divers nets	- 5	- 155	- 155
Charges nettes de financement	- 19 257	- 17 229	- 17 182
Charges sur opérations avec les établissements de crédit	- 4 808	- 4 421	- 5 222
Produits sur opérations avec les établissements de crédit	1 207	1 754	1 651
Intérêts des comptes de la clientèle	- 55	- 84	- 97
Intérêts sur emprunts obligataires et assimilés	- 7 719	- 9 261	- 9 397
Intérêts sur autres dettes représentées par un titre	- 8 147	- 7 670	- 6 928
Résultat des opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	525	407	852
Résultat des opérations sur instruments financiers	- 42	66	- 41
Produit global d'exploitation	10 775	11 642	12 412

4

Comptes consolidés

CONTRIBUTION DES SECTEURS A LA FORMATION DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

	1991	1992	1993
	(En millions de francs)		
UFB LOCABAIL et filiales	- 17	- 300	- 215
Cetelem et filiales	458	540	645
UCB et filiales	- 538	- 747	- 1 287
Klépierre et filiales	49	195	190
Sinvim et filiales	2	- 82	- 428
Cardif et filiales	96	158	139
Compagnie Bancaire et divers	616	625	1 321
Résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire	866	369	565

5

Comptes consolidés

Notes sur les comptes consolidés au 31 décembre 1993

I. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

La Compagnie Bancaire établit depuis 1973 des comptes consolidés fondés sur une approche économique du Groupe, qui se définit comme une fédération d'entreprises spécialisées liées entre elles par la mise en commun de moyens de gestion et la centralisation de la politique financière. Parce qu'elles contribuent à cet ensemble au même titre que les sociétés de crédit du Groupe, les compagnies d'assurance et les sociétés de promotion immobilière y sont intégrées globalement. Dans la même logique, la présentation des bilan et compte de résultat consolidés est organisée autour des différents métiers du Groupe.

Ces comptes consolidés, antérieurs à la définition des règles de consolidation spécifiques aux établissements de crédit en matière de périmètre, qui ne prévoient pas l'intégration globale des entreprises à caractère non financier mais seulement leur mise en équivalence, dérogent donc à ces règles pour une meilleure représentation de l'ensemble constitué par les sociétés du Groupe. Hormis cette différence de méthode de consolidation et les modalités de présentation qui en découlent, les comptes consolidés de la Compagnie Bancaire sont établis conformément aux dispositions du règlement 85-12 modifié par le règlement 91-02 du Comité de la Réglementation Bancaire.

Pourcentage de contrôle par le Groupe et pourcentage d'intérêt de la Compagnie Bancaire dans les principales sociétés intégrées globalement, au 31 décembre

	Pourcentage de contrôle			Pourcentage d'intérêt		
	1991	1992	1993	1991	1992	1993
Compagnie Bancaire	100	100	100	100	100	100
UFB LOCABAIL	72	72	71	72	72	71
Cetelem	76	75	75	76	75	75
Cofica	100	100	100	75	75	75
UCB	94	100	100	94	100	100
UCB Locabail Immobilier	100	100	100	94	100	100
Klépierre	49	54	55	45	51	53
Sinvim	45	45	45	45	45	45
Ségécé	99	99	99	45	46	46
Cardif S.A.	65	72	60	61	70	60
Cardif Société Vie	100	100	100	61	70	60
Cortal	100	100	100	99	99	99
Foncière de la Compagnie Bancaire	100	100	100	82	84	100
Kléber Portefeuille	100	100	100	100	100	100
Financière Kléber	100	100	100	100	100	100
UFB Humberclyde plc	85	100	100	65	78	76
UCB Group plc	100	100	100	97	100	100

Les bilan et compte de résultat consolidés publiés au BALO, qui résultent de l'application stricte du référentiel bancaire, sont présentés en note 7.

La contribution des compagnies d'assurance et des sociétés de promotion immobilière aux postes du bilan et du compte de résultat consolidés, lorsqu'elle est significative, est présentée dans les notes relatives à ces postes.

a Les sociétés consolidées

Les sociétés dont la Compagnie Bancaire, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses filiales, assume la responsabilité et la direction sont intégrées globalement. Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. Enfin certaines sociétés, sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec des partenaires externes, sont intégrées proportionnellement.

En 1993, 129 sociétés ont été consolidées (contre 115 en 1992), dont 108 ont été intégrées globalement (contre 95), 2 intégrées proportionnellement au pourcentage d'intérêt du Groupe (contre 2), et 19 mises en équivalence (contre 18).

L'adresse du siège social de ces sociétés, à l'exception des sociétés britanniques ci-après, est le 5 avenue Kléber - 75116 Paris.

L'adresse du siège social d'UFB Humberclyde est : United House 5, Bartley Way, Hook, Hampshire.

Celle du siège social d'UCB Group : Sutton Court Road 56-60, Sutton, Surrey.

Les autres sociétés du Groupe consolidées sont :

Les sociétés intégrées globalement

ACFI, Arval, Arval Belgium, Banque Financière Cardif, Cardif Bancaire Transaction, Cardif Gestion, Cardim, Cardivida, Carnégi et Cie, CB Pierre, Cetelem, Cetelem Expansão, Cetelem Expansion, Cetelem Nederland BV, Cetelem Sfac, Clariance, Cofiparc SNC, Cofipus, Cortal Bank Luxembourg, CB UK, Compagnie Bancaire USA Finance Corporation, Compagnie de Placement et de Prévoyance, Cybele Ré, Elan Europe, Eolia, Fimestic, Firem, GIE Groupement Auxiliaire de Moyens du Groupe de la Compagnie Bancaire GAM CB, GIE Groupement d'Etudes et de Prestations du Groupe de la Compagnie Bancaire GEP CB, Gerfonds, GIE Gestion Croissance, Hélios Société Risques Divers, Hélios Société Vie, Klébail, Kléber Finance Conseil, Kléber Promotion, Kléber, Klérim et Cie, Klébrois, Loca et Cie, Locabail Energie, Locabail International Finance, Locabail UK, Matradelme, Neuilly Contentieux, Neuilly Gestion, Norbail, Norbail Location SNC, Pinnacle Insurance, Pinnacle Insurance Management Services, Pinnacle Holding, Presbourg Etoile et Cie, Savelme Socappa et Cie, SC Bourse, SCI Levallois Michelet, Secmarne, Ségécé Promotion, Services et Finance, S.I. 89 Neuilly, Sinvim et Cie, Sinvim Développement, Sinvim Ile-de-France SNC, Sinvim International, Sinvim Régions SNC, SNC Cogedim Sinvim Vente, Socappa, Société Foncière Sinvim, Société de Gestion, Société du 46 rue Notre-Dame-des-Victoires, Société du 192 avenue Charles-de-Gaulle, Société du 25 avenue Marignan, Société du 25 avenue Marignan, Société du 58 rue Marbeuf, Solorec, Soservi, TKM Finance, UCB Bail, UCB Credicasa, UCB Socabail Immobilière, UCI Grupo, UFB Asset Finance, UFB España Grupo, UFB Factoring Italia, UFB Finfactor, UFB Group, UFB Leasing Italia, UFB Kredit Bank, UFB Locabail Deutschland, UFB Systema Leasing, Unifactors Belgium, Union Européenne d'Assurances.

Les sociétés intégrées proportionnellement

Le Chêne Société Risques Divers, Le Chêne Société Vie.

Les sociétés mises en équivalence

AGF Financement 1, Caterpillar Finance France, Cofidis, Cofinoga, Cortal Belgique, Covefi, Domi Equipement,

Facet, Fédébail, Fimagroup, Finadis, Finama, Findomestic, Fipryca, Fructivie, Lafayette-Finance, Novacredit, SIS Croissance, Sté Paiements Pass.

En 1993, la seule variation significative du périmètre de consolidation concerne la mise en équivalence de Cofinoga, dans laquelle le Groupe a pris une participation de 49 % en avril 1993 et dont les effets sont présentés en notes 3.f, 3.j et 5.b.

b Date d'arrêt des comptes

La plupart des sociétés intégrées clôturent leur exercice le 31 décembre. Les comptes des autres sociétés ont été consolidés à leur date de clôture ou, lorsque cela était possible, sur la base d'une situation à une date plus proche du 31 décembre, le décalage ne dépassant jamais trois mois. Dans ce cas, il est tenu compte des opérations significatives intervenues jusqu'au 31 décembre.

c Activités d'assurance et de promotion immobilière

Les activités d'assurance et de promotion immobilière sont consolidées à la clôture d'un exercice sur la base de situations provisoires. L'écart entre le résultat provisoire et le résultat définitif est appréhendé dans le résultat consolidé de l'année suivante.

d Conversion monétaire

Les postes des bilans des filiales et des succursales étrangères des sociétés de crédit sont convertis en francs français sur la base des parités officielles au 31 décembre. Les postes des comptes de résultat sont convertis sur la base du cours moyen annuel. La différence de conversion qui en résulte modifie les capitaux propres.

Les comptes des succursales des compagnies d'assurance sont convertis au cours du 31 décembre. Les écarts de conversion nets sont compensés par une dotation ou une reprise à la réserve de fluctuation des taux de change. En cas d'insuffisance de celle-ci, les écarts de conversion négatifs sont enregistrés en compte de résultat.

e Ecart d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur en consolidation de titres de sociétés consolidées constitue un écart d'acquisition positif ou négatif inscrit à l'actif ou au passif du bilan pour son montant net d'amortissement.

Lorsque l'écart est positif, il est amorti selon un plan préalablement fixé sur une durée déterminée en fonction des objectifs et des caractéristiques de l'acquisition. Les écarts dégagés à l'occasion de l'acquisition des titres d'Humberclyde Investments Limited en 1989 et

des titres Cardif en 1992 sont amortis sur vingt ans. Celui dégagé sur Pinnacle en 1991 a été amorti sur deux ans prorata temporis. L'écart d'acquisition relatif aux titres Cofinoga acquis en 1995 est amorti sur six ans. Lorsque l'écart est négatif, le règlement 91-02 permet de le rapporter au compte de résultat quand il correspond à une prévision d'évolution défavorable des résultats futurs de l'entreprise concernée. A ce titre, les écarts d'acquisition négatifs constatés sur les titres UCB reçus lors de l'offre publique de retrait du 6 février 1992, de l'offre publique d'échange du 19 février 1991 ou détenus antérieurement ont été repris à concurrence de ces résultats lors de leur apparition effective, de 1991 à 1995. A partir de 1992, les pertes des filiales étrangères de l'UCB n'ont plus été retenues pour déterminer la prise de ces écarts d'acquisition négatifs, dans la mesure où elles résultaient principalement d'évolutions économiques de ces pays, non prévisibles lors de la réalisation de l'offre publique d'échange. En cas de cession partielle des titres, l'écart restant à amortir, qu'il soit positif ou négatif, est repris au prorata du nombre total de titres détenus.

f Retraitements et opérations réciproques

Les comptes sociaux des sociétés consolidées sont éventuellement retraités pour harmonisation avec les principes comptables du Groupe tels que décrits ci-après. Toutefois, les règles d'évaluation spécifiques aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés.

Les soldes réciproques et les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.

2. PRINCIPES COMPTABLES

a Présentation des comptes

La présentation des comptes consolidés du Groupe a été modifiée en 1995, notamment dans le cadre des changements de présentation comptable introduits par la réglementation bancaire à compter du 1er janvier 1995. Les principaux changements sont les suivants :

- les intérêts courus à recevoir ou à payer sont désormais rattachés aux postes d'actif et de passif concernés. Ce changement affecte la plupart des rubriques du bilan et a, en contrepartie, un impact important sur les comptes de régularisation actif et passif. Ces derniers ont également fait l'objet d'un éclatement qui a donné lieu à la création des rubriques "Autres actifs (passifs)" et "Ecart d'acquisition". Enfin, à compter du 1er janvier 1995, les valeurs à l'encaissement non échues de la clientèle, qui figuraient antérieurement en comptes de régularisation actif et passif, ne sont plus inscrites au bilan ;

- une décomposition plus précise des encours clientèle a entraîné des reclassements par nature de concours, notamment des crédits immobiliers vers les crédits à l'équipement des ménages et, corrélativement, des rubriques correspondantes au compte de résultat ;

- la présentation du compte de résultat a été modifiée : en particulier, les éléments du résultat hors exploitation, qui regroupait notamment les plus ou moins-values de cession de titres ou d'immobilisations, les amortissements ou reprises des écarts d'acquisition, sont désormais rattachés, selon leur nature, aux divers soldes intermédiaires du compte de résultat qui contribuent à la formation d'un résultat net global ;

- dans les engagements hors-bilan, les contrats d'échange de taux d'intérêt sont désormais présentés distinctement sous les engagements donnés et engagements reçus selon que le taux fixe est respectivement payé ou reçu. Par ailleurs, dans le compte de résultat, les intérêts échangés sont présentés en net alors qu'ils étaient auparavant enregistrés séparément en produits et charges.

Les comptes des exercices 1992 et 1991 ont fait l'objet de reclassements pour être rendus comparables à ceux de l'exercice 1995, sauf en ce qui concerne les valeurs à l'encaissement non échues.

b Conversion des opérations libellées en devises

Les créances et dettes libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur à la date d'arrêtés des comptes. Les pertes ou gains de change latents résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat.

c Concours bancaires à la clientèle

Les montants des crédits en cours incluent les encours douteux nets de provisions.

L'encours douteux se compose des échéances impayées et du capital restant dû des crédits pour lesquels la durée de l'impayé dépasse trois mois (six mois pour l'immobilier) ou son montant trois échéances (six échéances pour l'immobilier). Le critère de la durée d'impayé est généralement utilisé pour les crédits à l'équipement des entreprises, et celui du nombre des échéances impayées pour les crédits aux particuliers et les crédits immobiliers. Des délais de déclassement plus courts peuvent être retenus, notamment pour les créances rendues exigibles ou provisionnées.

L'encours douteux des opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat comprend, outre les échéances qui répondent aux critères définis ci-dessus, le capital non échû des opérations comportant un risque de non recouvrement.

Les méthodes de provisionnement varient selon les types de crédit.

Les sociétés de crédit à la consommation (crédit et location avec option d'achat) déterminent les provisions sur leurs créances impayées ainsi que sur les créances ayant fait l'objet d'un réaménagement, en appliquant des taux de provisionnement reposant sur une approche statistique du risque afférent à chaque nature de concours. Ces taux de provisionnement sont croissants avec le nombre de mensualités impayées. Les autres sociétés de crédit et de crédit-bail enregistrent des provisions spécifiques qui, de manière générale, sont constituées lorsque les dossiers deviennent contentieux, l'opportunité et le montant de la provision restant cependant déterminés au cas par cas après prise en compte des sûretés éventuelles.

L'ensemble de ces provisions vient en déduction des concours inscrits à l'actif.

Les provisions statistiques sur encours enregistrées par certaines sociétés étrangères du Groupe figurent au passif du bilan consolidé parmi les provisions pour risques et charges.

Les dotations nettes de reprises de l'ensemble de ces provisions, les créances passées en perte sur l'exercice et les récupérations sur créances amorties constituent la charge du risque sur opérations de crédit au compte de résultat.

d Opérations de crédit-bail et de location financière

Les opérations de crédit-bail mobilier ou immobilier, de location avec option d'achat et de location financière de matériels figurent au bilan consolidé dans les concours bancaires à la clientèle. Les encours et les résultats retenus pour l'établissement des comptes consolidés sont déterminés en fonction d'amortissements financiers, correspondant pour chaque opération à un rendement constant des capitaux engagés.

Pour les sociétés de crédit-bail mobilier et de location financière, il est tenu compte des "valeurs résiduelles" des contrats en cours, c'est-à-dire du produit de la cession éventuelle des biens loués, cession qui peut intervenir et intervient très généralement en fin de contrat à un prix prévu dès l'origine. Le produit de ces valeurs résiduelles est supposé acquis progressivement, au rythme de l'amortissement financier du capital engagé.

e Investissements immobiliers et promotion

Investissements immobiliers

Les immeubles donnés en location sont inscrits en comptabilité pour leur coût réel d'entrée : prix d'acquisition ou coût de construction, net d'amortissement calculé sur des durées variant entre vingt et quarante ans. Des provisions sont constituées pour constater la dépré-

ciation éventuelle des immeubles dont il est envisagé de se séparer. Leur montant est déterminé immeuble par immeuble par différence entre la valeur d'estimation et la valeur comptable.

Opérations de promotion

Les montants enregistrés au bilan sous cette rubrique correspondent essentiellement aux participations à des opérations de promotion immobilière, constituées par la mise de fonds dans des sociétés de construction de logements, de bureaux ou de centres commerciaux. Ces sociétés, qui sont les supports juridiques de ces opérations, prennent généralement la forme de sociétés de personnes (SCI ou SNC) et ne sont pas consolidées.

Les résultats dégagés par les SCI et SNC à partir de l'achèvement des immeubles et en fonction des régularisations des ventes devant notaire sont enregistrés en produits des opérations de promotion immobilière. Les pertes qui pourraient être subies sur les opérations livrables au cours des exercices futurs dont le prix de revient est supérieur au prix de marché font l'objet de provisions.

f Emplois des compagnies d'assurance

Obligations et titres assimilés admis en représentation des provisions techniques

Depuis le 1er janvier 1992, et en application du décret du 28 décembre 1991 relatif à la réglementation des placements des entreprises d'assurance et de capitalisation, la différence entre le coût d'acquisition de ces titres et leur valeur de remboursement est amortie ou portée en produit sur leur durée de vie résiduelle. Les moins-values latentes par rapport à la valeur de marché ne sont pas provisionnées.

Autres emplois admis en représentation des provisions techniques

Essentiellement constitués d'immeubles, d'actions et d'OPCVM, ils sont inscrits à leur valeur d'acquisition, à l'exception des parts des sociétés immobilières et des OPCVM servant de référence à des contrats d'assurance, et de ce fait enregistrés à leur valeur estimée. Ces emplois sont évalués globalement : dans le cas où leur valeur estimée est inférieure à la valeur d'acquisition globale, il est constitué une provision.

g Titres

- Les opérations sur titres sont comptabilisées en application du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire.

Les titres de transaction, c'est-à-dire les valeurs mobilières destinées à être détenues moins de six mois, sont évalués au prix de marché et non au coût d'acquisition.

Les titres de placement - acquis avec un objectif de détention supérieure à six mois sans pour autant impliquer une détention jusqu'à l'échéance - sont évalués au plus bas de leur prix de revient et de leur prix de marché. Il n'est pas fait usage de la faculté d'étaler la différence (surcote ou décote) entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement en compte de résultat.

Les titres d'investissement correspondent à des titres destinés à être conservés durablement et pour lesquels il existe un financement par des ressources à caractère permanent et durablement affectées, ou une couverture du risque de taux. Ces titres sont enregistrés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition. L'écart entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement (surcote ou décote) est, selon le cas, amorti ou porté en produits sur la durée de vie résiduelle des titres. Cet étalement est linéaire pour les obligations et actuariel pour les autres titres. A la date d'arrêt, il n'est pas constaté de provision pour couvrir la moins-value éventuelle entre le prix de marché et la valeur nette comptable de ces titres.

Les titres reçus en pension livrée sont portés dans un compte d'actif représentatif de la créance sur le cédant. De façon similaire, les titres donnés en pension livrée sont enregistrés dans un compte de passif matérialisant la dette à l'égard du cessionnaire. Les charges ou produits relatifs aux titres donnés ou reçus sont rapportés au résultat de l'exercice prorata temporis. Pour le calcul des résultats, les titres donnés en pension livrée suivent le traitement comptable de la catégorie de portefeuille (transaction, placement ou investissement) dont ils sont issus.

• Les titres (OAT, BTAN), qui sont utilisés dans le cadre d'opérations de couverture affectée en lieu et place d'instruments financiers à terme, sont valorisés conformément aux règles qui s'appliquent à la catégorie de titres dont ils relèvent. Les résultats relatifs à ces titres sont constatés de manière symétrique aux résultats des éléments couverts.

• Les titres de participation non consolidés sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition et de leur valeur d'usage. La valeur d'usage est fonction de l'utilité que chaque participation présente pour le Groupe. Cette valeur est définie, selon le cas mais de manière permanente, en se basant sur des critères tels que l'actif net corrigé des plus-values latentes ou en considérant les perspectives de rentabilité ou, plus généralement, la création de liens durables pouvant favoriser les relations commerciales et financières et le développement futur du Groupe.

h Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement et les frais d'augmentation de capital sont intégralement amortis au cours de l'exercice où ils ont été enregistrés.

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées des sommes investies dans des baux emphytéotiques et des logiciels acquis par les sociétés du Groupe. Ces derniers sont amortis en fonction de leur durée d'utilisation prévue, sans excéder cinq ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire, ou le mode dégressif pour le matériel informatique. Les durées d'amortissement généralement retenues sont de 33 à 50 ans pour les constructions, de 8 ans pour les agencements et installations, de 10 ans pour le mobilier et de 5 ans pour le matériel.

i Impôt différé

Les différences temporaires résultant de l'inclusion de certaines pertes ou charges et de certains profits ou produits dans le résultat comptable et le résultat fiscal sur des périodes comptables différentes donnent lieu au calcul d'un impôt différé.

Pour que le résultat net consolidé donne une image correcte du bénéfice réalisé, les provisions pour impôt constituées dans les comptes sociaux sont retraitées pour prendre en compte les effets des différences temporaires résultant, d'une part, de la situation de chaque société et, d'autre part, des écritures de consolidation.

Le principal ajustement provient du calcul d'un impôt différé sur la fraction du résultat financier des sociétés de crédit-bail et de location financière excédant le résultat social (calculé sur des bases fiscales).

Il est calculé à hauteur de 50 % de son montant théorique en application des dispositions de la Commission Bancaire. Par exception, chez Cofica, dont l'activité de location avec option d'achat est en diminution sensible à la suite d'une modification de la réglementation de ce produit, la prudence a conduit à maintenir une provision au taux de 100 %.

Au 31 décembre 1993, la limitation à 50 % de la provision pour impôt futur dans les sociétés de crédit-bail et de location financière où cette règle s'applique se traduit par une différence de provisions par rapport à un calcul à 100 % de 616 millions de francs.

La charge d'impôt est déterminée suivant la méthode du report variable et prend en compte les évolutions des taux d'impôt applicables localement.

En outre, une provision est constituée pour les impôts qui seront dus par les sociétés consolidées, au titre des

dividendes qu'elles sont appelées à verser à leurs actionnaires ou à recevoir d'autres sociétés du Groupe.

l Provisions non affectées à la couverture de risques spécifiques

Les provisions d'origine fiscale ou réglementaire et qui ne couvrent pas de risques spécifiques sont considérées comme ayant le caractère de réserves. Les dotations correspondantes sont, lors de la consolidation, réintégréées aux résultats ; les reprises en sont déduites.

k Fonds pour risques bancaires généraux

Conformément au règlement 90-02 du Comité de la Réglementation Bancaire, un fonds pour risques bancaires généraux a été constitué dans les comptes consolidés au 31 décembre 1993, en vue de couvrir les risques généraux de l'activité de crédit-bail exercée par UFB LOCABAIL et ses filiales, et en particulier les effets que pourrait avoir sur les résultats une dégradation brutale ou durable des conditions économiques entraînant de fortes baisses de production.

S'agissant de la première constitution d'un tel fonds, assimilable à un changement de réglementation, le montant de 500 millions de francs a été prélevé sur les réserves consolidées.

l Produits des opérations bancaires avec la clientèle

Les intérêts et agios sont enregistrés en résultat prorata temporis.

Les commissions et produits assimilés sur opérations bancaires avec la clientèle dont le calcul et la perception correspondent à l'évolution d'un encours au bilan ou au hors-bilan sont considérées comme acquises prorata temporis. Les frais de gestion versés par les titulaires de contrats de crédit différé sont étalés sur la durée du crédit. Les commissions d'affacturage, les indemnités de résiliation et de renonciation et les frais de dossier sont enregistrés dès qu'ils sont acquis. Les perceptions forfaitaires sur les crédits à la consommation, dont la réglementation imposait la perception en une seule fois à la mise en place du prêt, sont amorties sur la durée du crédit.

m Charges nettes de financement

Les intérêts et agios sont enregistrés en résultat prorata temporis.

L'impact des réaménagements des emplois et des ressources est enregistré en résultat dès la réalisation de ces opérations.

Les frais liés à l'émission d'obligations encourus depuis le 1er janvier 1992 sont immobilisés et amortis de manière linéaire sur la durée de vie des emprunts

correspondants, alors que les frais des émissions antérieures étaient pris directement en charge.

Les primes payées en cas de rachat anticipé sont comprises dans les charges de l'exercice au cours duquel elles ont été engagées. Elles sont enregistrées avec les intérêts des emprunts.

Les primes de remboursement, pour les emprunts assortis de ce complément de rémunération, sont amorties sur la durée de l'emprunt concerné.

n Commissions d'apport de dossiers de crédit

Les commissions attribuées par certaines sociétés aux intermédiaires agréés qui leur transmettent les demandes de la clientèle sont assimilées à des frais généraux et classées en charges générales d'exploitation.

Elles sont comprises dans le résultat de l'exercice au cours duquel elles ont été engagées.

o Résultat extraordinaire

Les éléments susceptibles de contribuer au résultat extraordinaire sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante du Groupe et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés.

p Hors-bilan

Les opérations sur instruments financiers à terme, réalisées principalement par la Compagnie Bancaire, sont constituées pour l'essentiel de contrats d'échange de taux d'intérêt, accessoirement de FRA, d'options sur taux d'intérêt et de contrats MATIF. Elles sont engagées en vue de couvrir les effets de fluctuation de prix ou de taux d'intérêt.

En application du règlement 90-15 du Comité de la Réglementation Bancaire, les contrats d'échange de taux d'intérêt et les contrats d'échange financier de devises ont été classés parmi :

• les opérations visant à couvrir de manière identifiée dès l'origine le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes. Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont enregistrés en résultat de manière identique aux produits et charges de l'élément couvert ;

• les opérations permettant de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt. Les charges et produits correspondants sont inscrits prorata temporis en résultat.

Les opérations de change incluent principalement les contrats d'échange de devises et les contrats d'échange financiers (devise et taux), engagés dans le cadre de la couverture des risques de change et de fluctuation des taux d'intérêt. Les reports ou déports constatés lors de la conclusion des contrats d'échange de devises sont appréhendés en résultat prorata temporis.

3. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

a Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés en devises figurant au bilan au 31 décembre 1995 sont présentés ci-après pour leur contre-valeur Francs.

<i>En millions de francs</i>			
ACTIFS		PASSIFS	
Total	62 922	Total	65 594
dont :			
Créances sur les établissements de crédit	8 608	Dettes envers les établissements de crédit	17 871
Concours bancaires à la clientèle	49 116	Dettes représentées par un titre	41 787
Crédits immobiliers	59 460	Titres de créance négociables	2 807
Crédits à l'équipement des entreprises	951	Emprunts obligataires	58 980
Crédits à l'équipement des ménages	751	Emprunts participatifs ou subordonnés	2 180
Crédit-bail et location financière	6 744		
Affacturage	1 210		

b Créances sur les établissements de crédit

<i>En millions de francs</i>	
Comptes à vue	5 657
Prêts participatifs	129
Autres comptes et prêts à échéance	11 970
Créances rattachées	107
Total	17 863

Echéancier (hors créances rattachées)

<i>En millions de francs</i>					
Durée restant à courir	inférieure ou égale à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	supérieure à 5 ans	Total
Créances sur les établissements de crédit	9 584	2 163	5 869	340	17 756

c Concours bancaires à la clientèle

<i>En millions de francs</i>							
	Crédits immobiliers	Crédits à l'équipement des entreprises	Crédits à l'équipement des ménages	Crédit-bail sur immeubles	Crédit-bail et location financière de matériels	Affacturage	Total Concours bancaires
Encours sains	98 869	6 432	44 359	6 547	24 448	1 740	182 195
Encours douteux	20 697	620	3 367	2 554	2 276	64	29 558
Provisions	- 7 525	- 307	- 2 492	- 459	- 1 145	- 54	- 11 960
Encours nets	112 041	6 745	45 254	8 422	25 581	1 770	199 795
Créances rattachées	285	60	501	19	124	54	1 025
Total	112 526	6 805	45 755	8 441	25 705	1 804	200 816

Le montant des crédits à la clientèle au 31 décembre 1995 se trouve réduit pour 8 501 millions de francs des

créances cédées par les sociétés du Groupe dans le cadre des opérations de titrisation.

Echéancier (hors créances rattachées)

<i>En millions de francs</i>					
Durée restant à courir	inférieure ou égale à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	supérieure à 5 ans	Total
Concours bancaires à la clientèle (encours sains)	15 475	28 456	69 054	69 250	182 195

d Investissements immobiliers et promotion

Le poste inclut :

- les activités foncières du Groupe, qui regroupent les investissements immobiliers de Klépierre et de ses filiales donnés en location simple et, depuis le 1er janvier 1992, certains immeubles du Groupe offerts à la vente dans le cadre des arbitrages sur le patrimoine immobilier.

Les résultats dégagés par Klépierre en 1995, lors de l'apport d'immeubles à des filiales créées pour les recevoir, ont été éliminés afin que le patrimoine consolidé reste évalué sur des bases comptables inchangées. En application des principes d'évaluation antérieurs, la moins-value dégagée sur un immeuble apporté à une filiale sur la base d'une valeur vénale estimée, mais qu'il n'est pas envisagé de céder à des tiers, a été éliminée en consolidation de la même manière que les plus-values dégagées sur les autres immeubles ;

- les opérations de promotion immobilière : les sociétés de promotion immobilière du groupe Sinvim contribuent à ce poste pour sa totalité. Le montant figurant au bilan est présenté net des provisions sur titres et avances aux sociétés françaises et étrangères portant certains programmes, qui s'élèvent à 117 millions de francs.

f Titres

Analyse du portefeuille-titres (hors titres de participation) par activité

<i>En millions de francs</i>					
Classement au bilan	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement	Créances rattachées	Total
Effets publics et valeurs assimilées ⁽¹⁾	970	2 905	288	84	4 245
Obligations et autres titres à revenu fixe	494	406	2 745	51	5 696
Actions et autres titres à revenu variable	82	940	-	-	1 022
Total	1 546	4 249	5 053	135	

⁽¹⁾ dont instruments financiers au comptant (OAT et BTAN) de couverture pour 3 241 millions de francs.

Aucun transfert significatif entre catégories de portefeuille n'est intervenu au cours de l'exercice.

Le portefeuille de placement recèle au 31 décembre une plus-value latente de 128 millions de francs.

e Emplois des compagnies d'assurance

Le tableau ci-après présente l'évaluation des emplois (hors prêts et effets) des compagnies d'assurance au 31 décembre 1995 et les plus-values latentes par rapport à la valeur au bilan. La réalisation de ces plus-values latentes donnerait lieu à l'attribution d'une participation aux assurés et à une dotation à la réserve de capitalisation. La valeur estimée pour les immeubles et parts de SCI ou SCPI qui constituent la rubrique "immeubles" est celle résultant de l'expertise annuelle ou quinquennale effectuée conformément aux dispositions du décret du 5 novembre 1990.

La valeur estimée des valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques qui constituent la rubrique "portefeuille-titres" est la valeur boursière ou de négociation.

<i>En millions de francs</i>			
	Valeur nette au bilan	Valeur estimée	Plus ou moins-values latentes
Portefeuille-titres			
Obligations et assimilés	25 051	25 112	2 061
Sicav et FCP	15 705	15 917	212
Actions	665	670	7
Immeubles	6 854	6 914	80

Le portefeuille d'investissement s'est accru durant l'exercice de 1 536 millions de francs. Les obligations et autres titres à revenu fixe sont constitués de titres cotés pour 940 millions de francs et de titres

non cotés pour 2 705 millions de francs (dont 1 668 en certificats de dépôt).

Les actions et autres titres à revenu variable incluent des OPCVM pour 529 millions de francs et d'autres titres

non cotés pour 495 millions de francs. La totalité des OPCVM détenus sont des OPCVM français. Parmi ceux-ci, 514 millions de francs correspondent à des OPCVM de capitalisation.

Titres de participation

	En millions de francs			
	Valeur nette	dont titres cotés	dont titres non cotés	dont parts dans des établissements de crédit
Parts dans les entreprises liées	1 538	895	443	1 115
Participations	402	222	180	155
Total	1 740	1 117	623	1 248

Principale société composant le poste Titres de participation au 31 décembre 1995 : Compagnie Financière de Paribas (Siège social : 5 rue d'Antin - 75002 Paris)

• Pourcentage détenu : 2,26 %

• Valeur au bilan : 890 millions de francs

L'évolution de la valeur nette des titres de participation sur l'exercice est présentée ci-après :

	En millions de francs		
	Parts dans les entreprises liées	Participations	Total
Valeur brute au 31 décembre 1992	1 550	507	1 657
Acquisitions de l'exercice	294	205	497
Cessions de l'exercice	- 254	- 90	- 344
Autres mouvements	-	-	-
Valeur brute au 31 décembre 1995	1 590	420	1 810
Provisions au 31 décembre 1995	- 52	- 18	- 70
Valeur nette au 31 décembre 1995	1 538	402	1 740

Parts de sociétés mises en équivalence

La variation du poste sur l'exercice s'explique principalement par l'entrée dans le périmètre de Cofinoga, qui représente un montant de 395 millions de francs sur le total figurant au bilan consolidé.

Les écarts d'acquisition relatifs aux titres mis en équivalence sont rattachés au poste "écarts d'acquisition" qui fait l'objet de la note 5.j.

g Immobilisations corporelles et incorporelles

	En millions de francs	
	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles
Valeur brute au 31 décembre 1992	5 055	317
Acquisitions de l'exercice	555	54
Cessions de l'exercice	- 165	- 8
Autres mouvements	- 241	- 55
Valeur brute au 31 décembre 1995	5 182	288
Amortissements au 31 décembre 1992	- 1 156	- 158
Dotations de l'exercice	- 221	- 35
Reprises sur cessions	158	4
Autres mouvements	55	39
Amortissements au 31 décembre 1995	- 1 184	- 148
Valeur nette au 31 décembre 1992	1 897	159
Valeur nette au 31 décembre 1995	1 998	140

Immobilisations corporelles

	En millions de francs
	Montant net au bilan
Terrains	246
Constructions	774
Autres immobilisations	978
Total	1 998

Le montant des immobilisations hors exploitation inclus dans ce total n'est pas significatif.

Immobilisations incorporelles

	En millions de francs
	Montant net au bilan
Logiciels	81
Droits d'occupation	58
Autres	21
Total	140

h Autres actifs

	En millions de francs
	Montant net au bilan
Instruments conditionnels achetés	227
Etat, impôts et taxes	749
Impôt différé actif	54
Autres débiteurs divers	4 840
Total	5 850

dont contribution des :
Sociétés de promotion immobilière 312
Compagnies d'assurance 2 500

Le poste Etat, impôts et taxes inclut notamment les créances de "carry-back" (report en arrière des déficits fiscaux) de l'ancien groupe fiscal de l'UCB (75 millions de francs) et des groupes fiscaux formés autour de Sinvim (46 millions de francs) et de la Compagnie Bancaire (78 millions de francs).

i Comptes de régularisation (actif)

	En millions de francs
	Montant net au bilan
Chèques et effets à l'encaissement	1 536
Ajustement devises	5 794
Charges payées d'avance	1 100
Produits à recevoir	2 855
Autres	1 591
Total	10 654

dont contribution des :
Sociétés de promotion immobilière 23
Compagnies d'assurance 724

Le compte Ajustement devises enregistre la différence de change venant de la réévaluation des positions de change à terme du hors-bilan. Cette différence annule au compte de résultat celle qui provient de la réévaluation des positions de change symétriques du bilan.

Les charges payées d'avance incluent les intérêts payés d'avance sur les dettes représentées par des titres. Les produits à recevoir sont principalement constitués des créances rattachées sur instruments de hors-bilan.

j Ecarts d'acquisition (actif)

La variation de la valeur nette de l'écart d'acquisition sur l'exercice 1995 s'analyse ainsi :

	En millions de francs
	Valeur nette au 1er janvier 1995
Ecarts d'acquisition de l'exercice	415
Reprises sur cessions	- 60
Dotations aux amortissements	- 157
Différence de conversion	15
Valeur nette au 31 décembre 1995	675

L'acquisition de Cofinoga a dégagé un écart d'acquisition de 402 millions de francs, amorti pour un montant de 50 millions de francs sur l'exercice.

Un amortissement exceptionnel de 7 millions de livres (60 millions de francs) a été pratiqué sur l'écart d'acquisition d'UFB Humberclyde, pour tenir compte d'une réduction du potentiel d'activité.

k Dettes envers les établissements de crédit

	En millions de francs
	Comptes à vue
Comptes et prêts à échéance	50 901
Dettes rattachées	725
Total	54 765

Echéancier (hors dettes rattachées)

Durée restant à courir	En millions de francs				Total
	inférieure ou égale à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	supérieure à 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit	8 795	14 287	10 502	658	54 040

l Comptes créditeurs de la clientèle

Les dettes rattachées incluses dans le poste s'élèvent à 6 millions de francs.

Le fonds de répartition UCB est constitué des versements d'épargne des adhérents de la société de crédit différé qu'était la CFEC, fusionnée en 1992 avec l'UCB.

m Provisions techniques des compagnies d'assurance

Le poste inclut la réserve de capitalisation, alimentée lors de la vente de valeurs mobilières amortissables, et dont l'objet est de réserver une partie des plus-values nettes dégagées pour maintenir le rendement actuariel des titres. Son montant au 31 décembre 1995 s'élevait à 566 millions de francs.

Echéancier (hors dettes rattachées)

Durée restant à courir	En millions de francs				Total
	inférieure ou égale à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	supérieure à 5 ans	
Titres du marché interbancaire	450	433	8 651	7 956	17 470
Titres de créance négociables	15 982	17 887	50 278	2 691	64 858
Emprunts obligataires	5 277	11 717	51 415	18 951	87 540

n Dettes représentées par un titre

En millions de francs	
Titres donnés en pension livrée	2 245
Dettes rattachées	59
Total titres donnés en pension livrée	2 304
Titres du marché interbancaire	17 470
Dettes rattachées	664
Total titres du marché interbancaire	18 134
Titres de créance négociables	64 858
Dettes rattachées	2 656
Total titres de créance négociables	67 494
Emprunts obligataires	87 540
Dettes rattachées	5 594
Total emprunts obligataires	90 954
Autres opérations sur titres	1 705
Total	180 571
<i>dont contribution des :</i>	
Sociétés de promotion immobilière	-
Compagnies d'assurance	1 398

Les primes de remboursement restant à amortir sur emprunts obligataires, classées à l'actif en comptes de régularisation, s'élèvent à 110 millions de francs.

o Autres passifs

En millions de francs	
Instruments conditionnels vendus	10
Dépôts de garantie sur opérations de crédit-bail et location financière	498
Impôt différé passif	909
Autres créiteurs divers	5 754
Total	7 171
<i>dont contribution des :</i>	
Sociétés de promotion immobilière	399
Compagnies d'assurance	2 938

Les impôts différés sont principalement liés aux opérations de crédit-bail (cf. note 2.i).

p Comptes de régularisation (passif)

En millions de francs	
Remises à l'encaissement	1 408
Charges à payer	5 075
Produits perçus d'avance	645
Autres	2 059
Total	7 165
<i>dont contribution des :</i>	
Sociétés de promotion immobilière	120
Compagnies d'assurance	606

Les charges à payer sont principalement constituées des dettes rattachées sur instruments de hors-bilan.

q Ecart d'acquisition (passif)

La variation de la valeur nette de l'écart d'acquisition sur l'exercice 1995 s'analyse ainsi :

En millions de francs	
Valeur nette au 1er janvier 1995	579
Ecart d'acquisition de l'exercice	1
Reprise de l'exercice	- 522
Différence de conversion	-
Valeur nette au 31 décembre 1995	58

r Provisions pour risques et charges

En millions de francs	
Provisions affectées à la clientèle	146
Provision pour report chômage	281
Autres provisions pour risques et charges	1 045
Total	1 470
<i>dont contribution des :</i>	
Sociétés de promotion immobilière	721
Compagnies d'assurance	19

Les provisions affectées à la clientèle comprennent pour 105 millions de francs les provisions statistiques sur encours des sociétés étrangères.

La provision pour report chômage est constituée par l'UCB du fait du report des échéances par suite de la mise en jeu de la protection chômage.

La contribution des sociétés de promotion immobilière aux autres provisions pour pertes et charges correspond principalement aux provisions pour pertes sur les opérations déficitaires livrables au cours des exercices futurs.

s Emprunts participatifs ou subordonnés

En millions de francs	
Titres subordonnés à durée indéterminée	1 495
Titres subordonnés remboursables	5 428
Dettes rattachées	120
Total	5 041

Les titres subordonnés à durée indéterminée sont constitués des deux émissions effectuées par le Groupe, l'une par la Compagnie Bancaire pour un montant de 200 millions de dollars en juillet 1988, l'autre par UCB Group pour un montant de 36 millions de livres en décembre 1990.

Sur le produit (200 millions de dollars) de son émission de juillet 1988, la Compagnie Bancaire a prélevé et versé 56 millions de dollars à titre d'intérêts payés d'avance pour la période qui débutera au terme de la quinzième année. Ces intérêts sont enregistrés dans un compte de régularisation à l'actif du bilan.

Au terme de chaque semestre, les intérêts dus aux porteurs des titres sont partagés en deux parts. La première est considérée comme un accroissement des intérêts payés d'avance ; elle est déterminée comme étant égale aux intérêts produits chaque semestre, au taux de 4,322 %, par le montant capitalisé des intérêts payés d'avance. Cette première part ne pèse pas sur le compte de résultat. La seconde part est enregistrée comme une charge de la période.

Le taux de 4,322 % par semestre est tel que la valeur capitalisée des intérêts payés d'avance soit de 200 millions de dollars au terme de la quinzième année.

Les titres subordonnés remboursables comprennent dix émissions, parmi lesquelles :

- l'émission Compagnie Bancaire de F 1 000 000 000, échéance mai 2000, offrant une faculté de remboursement anticipé au gré de l'émetteur à certaines dates et portant intérêt à taux variable fonction du TIOP en francs français à trois mois ;
- l'émission UCB de F 1 000 000 000, échéance juin 2000, offrant une faculté de remboursement anticipé au gré de l'émetteur à certaines dates et portant intérêt à taux

variable fonction du TIOP en francs français à trois mois ;

- l'émission Cetelem de F 500 000 000, échéance août 1996, portant intérêt à taux variable fonction des taux moyens mensuels de rendement des emprunts d'Etat à long terme (TME).

Evolution des capitaux propres consolidés

	En millions de francs					
	FRBG	Capital, primes et réserves consolidées	Résultat net	Total capitaux propres	Part des tiers	Part de la Compagnie Bancaire
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 1992	-	15 689	660	16 349	4 416	11 933
Affectation du résultat 1992		295	- 660	- 365	- 151	- 214
Capitaux propres après répartition	-	15 984	-	15 984	4 285	11 699
Augmentations de capital	-	339	-	339	131	208
Cessions nettes d'intérêts aux minoritaires	-	433	-	433	433	-
Ecart de conversion	-	26	-	26	- 9	35
Autres mouvements	500	- 491	-	9	19	- 10
Résultat de l'exercice 1995	-	-	461	461	96	365
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 1995	500	16 291	461	17 252	4 955	12 297
Projet d'affectation du résultat de 1995	-	16	- 461	- 445	- 205	- 240
Capitaux propres après répartition	500	16 307	-	16 807	4 750	12 057

Le capital social de la Compagnie Bancaire est composé de 25 968 361 actions d'un montant nominal de 100 francs, entièrement libérées.

La Compagnie Bancaire offre depuis 1991 à ses actionnaires la possibilité de recevoir leur dividende en actions. Dans ce cadre, elle a émis 387 527 actions au prix de 424 francs chacune en 1995, pour une valeur totale, prime d'émission incluse, de 164 millions de francs.

Par ailleurs, en vertu d'une autorisation renouvelée par l'Assemblée Générale du 17 mars 1995 à son Directoire, la Compagnie Bancaire attribue périodiquement aux salariés du Groupe des options leur donnant droit à la souscription d'actions. En 1995 ont été ainsi attribuées 225 600 options. Au 31 décembre 1995, la levée des options en cours à cette date entraînerait l'émission de 889 860 actions supplémentaires.

Les levées d'options en 1995 ont donné lieu à l'émission de 152 255 actions nouvelles, pour une valeur totale, prime d'émission incluse, de 44 millions de francs.

Subordination :

Ces trois emprunts prennent rang, pour chaque société concernée, après les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant les prêts participatifs accordés à la société et les titres participatifs émis.

4. NOTES SUR LE HORS-BILAN CONSOLIDÉ

a Opérations à terme

Opérations à terme en devises

Les opérations à terme en devises figurant au hors-bilan sont des opérations traitées de gré à gré et destinées à couvrir les fluctuations de cours de change.

Autres opérations à terme

Les autres opérations à terme figurant au hors-bilan sont essentiellement engagées dans le cadre de la couverture des fluctuations de taux.

Les compagnies d'assurance contribuent aux opérations sur instruments financiers à terme figurant sous les engagements reçus et donnés pour respectivement 769 millions de francs et 2 669 millions de francs.

b Les engagements sociaux

Les engagements sociaux définis pour les sociétés françaises par l'Accord de Groupe de la Compagnie Bancaire (indemnités de fin de carrière et régimes de retraite temporaire) et par le régime de retraite à prestations définies des cadres de direction sont évalués avec le

concours d'un cabinet d'études actuarielles et couverts par des contrats auprès d'une compagnie d'assurance.

La méthode actuarielle retenue a pour objet d'évaluer la valeur actuelle probable des droits que le salarié aura acquis au moment de son départ à la retraite puis de déterminer le montant de la dette actuarielle à la date d'évaluation, au prorata temporis de l'ancienneté acquise à cette date.

Les hypothèses actuarielles prennent en compte une inflation estimée à 4 % par an, une évolution des salaires de 5,5 % par an, les probabilités générales relatives à la mortalité et celles observées au sein du Groupe pour la rotation du personnel et l'exercice des droits pour les régimes optionnels. Les droits calculés sont actualisés au taux de 8 %.

Les calculs ainsi effectués permettent d'établir l'état de rapprochement entre la dette actuarielle et la provision constituée au 31 décembre 1995.

En millions de francs

Dette actuarielle au titre des services rendus antérieurs au 31 décembre 1995*	517
Valeur vénale des provisions techniques constituées chez l'assureur en couverture des engagements sociaux	595
Excédent (insuffisance) de couverture financière du régime	78

* y compris les charges sociales afférentes aux engagements sociaux.

Les anciens membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Compagnie Bancaire, non couverts par ce régime d'assurance, ont reçu en 1995 des pensions de retraite s'élevant à 8,6 millions de francs.

Chez les principales filiales étrangères, UCB Group et UFB Humberclyde, les engagements sociaux sont évalués tous les trois ans selon la réglementation britannique. La dernière évaluation fait ressortir des engagements de 9,4 millions de livres couverts à hauteur de 7,6 millions de livres par des contrats auprès d'une compagnie d'assurance ou d'un fonds de pension.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

a Produits des opérations bancaires avec la clientèle

Intérêts et commissions sur les crédits immobiliers, crédits à l'équipement des entreprises et crédits à l'équipement des ménages

Ces rubriques incluent toutes les sommes à la charge des clients, c'est-à-dire, outre les intérêts et commissions proprement dits, les frais de gestion versés par les titulaires d'un contrat de crédit différé, les perceptions pour frais de dossier et les indemnités de résiliation et

de renonciation. Elles comprennent également les produits dégagés par les opérations de crédit faites dans le cadre de sociétés en participation, nets des quotes-parts revenant aux coassociés.

En sont exclues les primes d'assurance encaissées par les sociétés de crédit pour le compte d'organismes tiers. Les commissions incluent les commissions de gestion et de recouvrement perçues au titre des opérations de titrisation et les commissions d'affacturage.

Loyers nets des immeubles et des matériels donnés en crédit-bail ou en location

Ces rubriques concernent l'ensemble des opérations de crédit-bail et assimilées traitées en comptabilité financière. Les loyers bruts sont diminués des amortissements déterminés en fonction du plan d'amortissement financier des opérations.

Les loyers sont enregistrés hors taxes.

Aux loyers proprement dits sont assimilés les pré-loyers qui rémunèrent les capitaux investis dans des immeubles en cours de construction faisant l'objet d'un engagement de crédit-bail.

Est incluse dans cette rubrique la part, non inscrite dans les recettes locatives des exercices antérieurs, des plus-values dégagées par les cessions de matériels ou d'immeubles précédemment loués en crédit-bail.

Sont exclus des recettes locatives les droits d'entrée encaissés qui correspondent à la prise en charge par les locataires d'une partie des investissements effectués. Il en est de même des remboursements de charges locatives par les occupants, qui sont traités comme une atténuation des dépenses générales de gestion.

Produits de gestion d'épargne

Ce poste comprend principalement les commissions de gestion sur encours d'OPCVM et les droits d'entrée de Sicav perçus par les banques du Groupe qui exercent une activité de gestion d'épargne.

Analyse des commissions

Le montant des commissions enregistrées dans les postes précédents est présenté ci-après :

En millions de francs

	Montant des commissions
Commissions sur crédits immobiliers	545
Commissions sur crédits à l'équipement des entreprises	64
Commissions sur crédits à l'équipement des ménages	210
Produits de gestion d'épargne	365
Total	1 182

b Produit net du portefeuille d'actions et de participations

	En millions de francs			Total
	Dividendes	Plus (et moins) -values	(Dotations et) reprises aux provisions	
Actions et autres titres à revenu variable (placement)	121	4	-	125
Actions et autres titres à revenu variable (transaction)	7	-	-	7
Participations	29	550	- 15	566
Sous-total	157	554	- 15	698
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence				184
Total				882

Les plus et moins-values sur participations incluent les résultats en consolidation des cessions externes de titres consolidés.

Ont été éliminés les revenus des titres émis par des sociétés consolidées et ceux concernant les titres détenus en emploi des provisions techniques des activités d'assurance que l'on retrouve en 5.c.

La quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence inclut un montant de 61 millions de francs représentant la quote-part de Cetelem dans les résultats de Cofinoga depuis l'acquisition.

c Opérations d'assurance

Cette rubrique est constituée :

- des produits des placements : revenus du portefeuille-titres, prêts et effets, revenus sur immeubles, résultats nets sur cessions d'actifs et ajustements des valeurs affectées aux assurances à capital variable, nets des charges financières sur placements, et après élimination des produits des placements internes au Groupe ;
- des produits techniques nets de cession représentant les primes diminuées des prestations et des dotations aux provisions mathématiques, hors intérêts crédités aux provisions techniques et participation des assurés. La fraction des primes perçues, dénommée "charge-ment", qui est destinée à assurer la couverture des frais d'acquisition et de gestion, est incluse dans les produits techniques ;
- des intérêts crédités aux provisions techniques et assimilés, incluant la participation des assurés.

d Autres produits d'exploitation*Produits des opérations de promotion immobilière*

Ces produits sont constitués par les marges réalisées sur les livraisons d'immeubles en promotion directe, par les quotes-parts des résultats des sociétés de construction et par les intérêts perçus sur les avances consenties à ces sociétés. Les sociétés de promotion immobilière contribuent au poste pour sa totalité.

Produits des opérations de location simple sur immeubles

Cette rubrique reprend les loyers perçus qui sont comptabilisés hors taxes ; en sont déduits les amortissements aux taux habituellement pratiqués.

Plus et moins-values de cession d'immobilisations

Cette rubrique comprend les plus et moins-values réalisées lors de cessions d'immeubles donnés en location simple ou offerts à la vente et d'autres immobilisations, selon la répartition suivante :

En millions de francs	
Immeubles donnés en location simple ou offerts à la vente	421
Immobilisations	- 25
Total	598

Prestations de services

Ces produits sont essentiellement composés des honoraires de gestion immobilière. Les sociétés de promotion immobilière y contribuent pour 185 millions de francs.

Produits accessoires et pertes et profits divers

Les produits accessoires incluent notamment les ristournes et commissions diverses rétrocédées par les compagnies d'assurance qui participent à la couverture de risques liés aux opérations de crédit.

Tous les produits ou charges occasionnels qui ne concernent aucune autre rubrique sont groupés dans les profits et pertes divers.

La contribution des compagnies d'assurance à l'ensemble de ces deux postes est un produit net de 15 millions de francs, celle des sociétés de promotion immobilière une charge nette de 40 millions de francs.

e Charges nettes de financement*Charges sur opérations avec les établissements de crédit*

Figurent sous cette rubrique toutes les charges supportées par le Groupe sur les opérations traitées avec des

organismes bancaires, soit au titre de ses emprunts, soit au titre des engagements reçus en matière de facultés de refinancement. Sont également inclus les pertes de change et les déports sur opérations de change à terme. Au 31 décembre 1995 figure dans cette ligne un montant de 151 millions de francs de commissions.

Produits sur opérations avec les établissements de crédit

Ces produits correspondent aux rémunérations acquises au Groupe sur les concours de trésorerie qu'il apporte à des organismes bancaires et au titre des engagements donnés en matière de facultés de financement. Sont également inclus les profits de change et les reports sur opérations de change à terme.

Intérêts sur emprunts obligataires et assimilés

Sont inscrits dans cette rubrique, outre les intérêts proprement dits, les frais d'émission, les primes payées en cas de remboursement anticipé et l'amortissement des primes de remboursement. Sont également rattachés à cette rubrique les charges ou produits nets sur instruments financiers à terme affectés à la couverture des emprunts obligataires et assimilés.

Les intérêts sur titres subordonnés inclus dans la rubrique sont les suivants :

En millions de francs	
Titres subordonnés à durée indéterminée	29
Titres subordonnés remboursables	264
Total	295

	En millions de francs		Total
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	
Titres de transaction			
Résultats	310	85	395
Titres de placement			
Plus (et moins)-values	- 53	24	- 9
(Dotations et) reprises de provisions	32	9	41
Intérêts	49	108	157
Titres d'investissement			
Plus et moins-values	-	38	38
Intérêts	57	66	123
Titres reçus en pension livrée			
Intérêts	-	109	109
Total	415	437	852

Intérêts sur autres dettes représentées par un titre

Figurent dans cette rubrique les charges d'intérêt sur les titres du marché interbancaire, les titres de créance négociables, les titres vendus à découvert et les titres donnés en pension livrée, à l'exception des titres donnés en pension livrée des compagnies d'assurance dont les charges d'intérêts sont enregistrées dans les produits nets des placements externes des opérations d'assurance.

Résultat des opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe

Le poste inclut les produits nets (résultats sur titres de transaction, intérêts, plus et moins-values et variation des provisions pour les titres de placement et titres d'investissement) du portefeuille d'effets publics, d'obligations et de titres de créance négociables, qui sont détenus en couverture ou en placement temporaire dans le cadre de la gestion des opérations de refinancement du Groupe.

Sont également inclus les intérêts sur titres reçus en pension livrée.

Ont été éliminés les revenus des titres émis par des sociétés consolidées et ceux concernant les titres détenus en emploi des provisions techniques des activités d'assurance que l'on retrouve en 5.c.

L'analyse de ces produits nets est présentée ci-après :

f Charges générales d'exploitation

Charges de personnel	
	En millions de francs
Salaires et traitements	1 857
Charges sociales	795
Charges fiscales	178
Charges connexes	150
Charges de retraite	86
Total	5 044

Les salaires et traitements incluent les provisions pour congés payés constituées soit au titre de droits acquis depuis l'ouverture de la période de référence en cours à la fin de l'exercice, soit au titre de droits antérieurs non encore utilisés.

Dans les charges sociales sont incluses les contributions des sociétés aux œuvres sociales du Groupe. Les charges connexes incluent en particulier les frais d'assurance et de formation du personnel, les frais de personnel intérimaire et les coûts de recrutement.

Les charges de retraite correspondent aux charges destinées à la couverture des engagements sociaux.

Les sociétés du Groupe agréées en tant que banques adhèrent à la Caisse de Retraite de la Profession Bancaire (CRPB). L'accord professionnel du 15 septembre 1995 prévoit l'adhésion des banques aux régimes de retraite complémentaire gérés par l'ARRCO et l'AGIRC, auxquels participent déjà les autres sociétés du Groupe. Depuis le 1er janvier 1994, les cotisations sont payées pour leur plus grande part à des caisses de l'ARRCO et de l'AGIRC, et pour une part plus faible à la CRPB, qui

reste chargée d'assurer aux retraités et, à terme, aux agents en activité au 31 décembre 1995 le paiement de l'équivalent des abattements pratiqués par l'ARRCO et l'AGIRC, pour la reconstitution des services passés, et celui de compléments de pension destinés à amener leur pension globale au niveau de leur pension bancaire au 31 décembre 1995, telle que calculée précédemment. Il est prévu que cette pension bancaire globale soit revalorisée chaque année sous déduction d'une franchise de 1,9 %.

Les effectifs permanents des sociétés intégrées globalement étaient de 8 545 personnes au 31 décembre 1995.

Participation et intéressement des salariés

Le poste correspond à la charge de l'exercice au titre de la participation des salariés du Groupe aux résultats de l'entreprise et du régime facultatif d'intéressement prévu par l'ordonnance du 21 octobre 1986.

Autres frais généraux

Ce poste inclut notamment les commissions attribuées par certaines sociétés aux intermédiaires agréés qui leur transmettent les demandes de la clientèle.

g Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

Les dotations aux amortissements incluent celles au titre des immobilisations d'exploitation, des frais d'établissement ou des frais des augmentations de capital amortis au cours de l'exercice où ils ont été encourus.

h Charge du risque sur opérations de crédit

	En millions de francs				
	Dotations aux provisions	Créances passées en perte sur l'exercice	Reprises de provisions	Récupérations sur créances amorties	Charge du risque
Provisions actif sur encours	4 841	1 870	- 2 365	- 55	4 511
Provisions passif affectées clientèle	42	-	- 45	-	- 5
Total	4 885	1 870	- 2 410	- 55	4 508

i Dotations aux provisions pour pertes et charges

	En millions de francs		
	Dotations	Reprises	Charge nette de l'exercice
Provision pour report chômage	-	- 11	- 11
Autres provisions pour pertes et charges	925	- 254	691
Total	925	- 245	680

La contribution des sociétés de promotion immobilière au poste s'élève à 582 millions de francs.

j Impôt sur les sociétés

Intégration fiscale

En application des dispositions de la loi de finances pour 1988, six groupes d'intégration fiscale existent au 31 décembre 1995 :

- Compagnie Bancaire, Cortal, Gerfonds, Kléber Portefeuille, Financière Kléber, Klécinq, Compagnie de Placement et de Prévoyance, UCB, UCB Bail, Kléber Promotion ;
- Cardif S.A., Cardif Société Vie, Banque Financière Cardif, Hélios Société Risques Divers, Hélios Société Vie, Firem, ACFI, Cardif Gestion, Carsix, Carhuit ;
- Cetelem, Cofica ;
- UFB LOCABAIL, Socappa ;
- Sinvim SA, Foncière Sinvim, Sinvim Développement, Sinvim International, Ségécé, Ségécé Promotion ;
- Foncière de la Compagnie Bancaire, S.I. 89 Neuilly, Klé19, Klé21, Klé22, Klé37 à 44.

Il a également été constitué, en application de la législation allemande, un groupe de même nature avec les filiales d'UFB LOCABAIL :

- UFB LOCABAIL Deutschland, UFB Kredit Bank, UFB Systema Leasing.

Pour chacun de ces groupes, l'impôt est calculé globalement, sur la somme algébrique des résultats, bénéficiaires ou déficitaires, des sociétés intégrées.

Charge d'impôt de l'exercice

La charge d'impôt consolidé de l'exercice s'analyse ainsi :

	En millions de francs
Impôt courant	506
Impôt différé	42
Impôt de distribution	- 15
Total	555

k Information sectorielle

La répartition par zone géographique des produits des opérations bancaires avec la clientèle pour l'exercice 1995 est la suivante :

	En millions de francs						
	France	Grande-Bretagne	Allemagne	Espagne	Italie	Autres	Total compte de résultat
Intérêts et commissions sur crédits immobiliers	8 694	5 425	-	548	511	-	15 178
Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des entreprises	804	100	80	16	9	5	1 012
Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des ménages	7 446	-	-	182	-	-	7 628
Loyers nets des immeubles donnés en crédit-bail	851	22	-	-	109	-	962
Loyers nets des matériels donnés en crédit-bail	1 909	549	55	44	72	-	2 627
Loyers nets des matériels donnés en location	665	-	-	2	6	-	671
Produits de gestion d'épargne	565	-	-	-	-	2	565
Total	20 710	4 096	135	792	707	5	26 445

6. AUTRES INFORMATIONS

a Informations relatives aux entreprises liées

	En millions de francs			Total
	Entreprises liées	Participations	Autres partenaires	
ACTIF				
Créances sur les établissements de crédit	1 682	546	15 855	17 865
Concours bancaires à la clientèle	-	33	200 785	200 816
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 520	-	2 176	5 696
PASSIF				
Dettes envers les établissements de crédit	7 295	248	27 220	54 765
Comptes créditeurs de la clientèle	-	48	5 932	5 980
HORS-BILAN				
Engagements donnés à des établissements de crédit :				
de financement	-	1 015	495	1 510
de garantie	-	-	805	805
Engagements en faveur de la clientèle :				
de financement	-	-	51 801	51 801
de garantie	-	-	5 021	5 021

b Dirigeants

	En millions de francs	
	Membres du Conseil de surveillance de la Compagnie Bancaire	Membres du Comité directeur de la Compagnie Bancaire
Rémunérations allouées pendant l'exercice	2,6	14,8

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil de surveillance et du Comité directeur de la Compagnie Bancaire correspondent aux sommes versées à ce titre et au titre des fonctions exercées dans les organes

d'administration, de direction et de surveillance des sociétés contrôlées du Groupe.

Le Comité directeur comptait huit membres au début de l'année et sept au 31 décembre 1995.

7. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT PUBLIÉS AU BALO

Le règlement 85-12 du Comité de la Réglementation Bancaire retient de ne consolider par intégration globale que les seuls comptes des entreprises à caractère financier. Celles n'ayant pas ce caractère doivent éventuellement être prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence ; il s'agit notamment des compagnies d'assurance et des sociétés de promotion immobilière.

Dans les comptes présentés ci-après, les filiales et sous-filiales suivantes, bien que contrôlées, ont donc été mises en équivalence au lieu d'être consolidées par intégration globale ou proportionnelle :

- Acfi, Cardif Société Vie, Cardim, Cardivida, Cybèle Re, Eolia, Gestion Croissance, Hélios Société Vie, Hélios Risques Divers, Le Chêne Société Vie, Le Chêne Risques Divers, Pinnacle Insurance, Pinnacle Insurance Management Services, Union Européenne d'Assurances ;
- Ségécé, Ségécé Promotion, Sinvim, Sinvim et Cie, Sinvim Développement, Sinvim Ile-de-France SNC, Sinvim Régions SNC, Sinvim International, SNC Cogédim Sinvim Vente, Société Foncière Sinvim ;
- Presbourg Etoile et Compagnie, Kléber Promotion.

Par ailleurs, ces bilan et compte de résultat consolidés sont présentés selon le format prévu au règlement 91-02.

BILAN CONSOLIDÉ

Actif	1992	1995
Caisse, Banques centrales, CCP	49 801	45 789
Effets publics et valeurs assimilées	2 815 858	4 245 002
Créances sur les établissements de crédit	15 220 215	19 015 999
A vue	1 545 842	5 447 800
A terme	15 676 375	15 568 199
Créances sur la clientèle	170 069 965	169 184 115
Créances commerciales	-	-
Autres concours à la clientèle	169 195 109	167 816 528
Comptes ordinaires débiteurs	874 856	1 567 587
Opérations de crédit-bail et assimilées	54 875 040	54 127 571
Location simple d'immeubles	5 128 056	5 628 069
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 986 544	5 695 956
Actions et autres titres à revenu variable	675 950	1 020 425
Participations, activité de portefeuille et parts dans des entreprises liées	1 589 780	1 712 621
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence	2 756 244	2 807 796
Non financières	2 050 164	1 672 286
Financières	706 080	1 135 510
Immobilisations incorporelles	148 508	157 752
Immobilisations corporelles	2 042 667	2 457 496
Capital souscrit non versé	5 294	8 506
Autres actifs	2 747 537	5 178 546
Comptes de régularisation	15 471 500	9 577 465
Ecarts d'acquisition	464 474	674 991
Total de l'actif	252 025 195	255 496 099

HORS-BILAN CONSOLIDÉ

Engagements reçus	1992	1995
Engagements de financement	42 108 351	45 241 119
Engagements reçus d'établissements de crédit	42 108 351	45 241 119
Engagements de garantie	4 065 501	2 515 815
Engagements reçus d'établissements de crédit	4 065 501	2 515 815
Engagements sur titres	-	-

(Avant répartition, en milliers de francs)

Passif	1992	1995
Banques centrales, CCP	4 976	-
Dettes envers les établissements de crédit	50 871 982	54 441 296
A vue	2 959 698	2 376 008
A terme	27 912 284	32 065 288
Comptes créditeurs de la clientèle	5 239 461	5 555 817
Comptes d'épargne à régime spécial	2 175 427	1 985 096
A vue	-	-
A terme	2 175 427	1 985 096
Autres dettes	5 064 054	5 570 721
A vue	1 857 655	2 354 506
A terme	1 226 579	1 256 215
Dettes représentées par un titre	178 535 343	179 823 563
Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	94 912 658	86 724 278
Emprunts obligataires	85 422 685	93 099 085
Autres passifs	5 445 659	6 167 951
Comptes de régularisation	9 951 251	6 427 619
Ecarts d'acquisition	578 704	57 566
Provisions pour risques et charges	724 306	719 475
Dépôts de garantie à caractère mutuel	1 754	5 112
Fonds pour risques bancaires généraux	-	500 000
Dettes subordonnées	4 972 445	5 041 082
Capital souscrit	2 542 858	2 596 856
Primes d'émission	1 857 971	1 992 409
Réserves consolidées, écarts de réévaluation, de conversion et différences sur mises en équivalence	11 178 478	11 507 225
Part du Groupe	7 547 255	7 187 927
Part des intérêts minoritaires	5 851 245	4 519 298
Résultat de l'exercice	760 047	862 370
Part du Groupe	553 870	564 735
Part des intérêts minoritaires	406 177	497 637
Total du passif	252 025 195	255 496 099

(En milliers de francs)

Engagements donnés	1992	1995
Engagements de financement	29 680 048	35 510 545
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 455 000	1 509 568
Engagements en faveur de la clientèle	28 245 048	51 800 977
Engagements de garantie	6 925 252	6 207 777
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	550 092	589 751
Engagements d'ordre de la clientèle	6 575 160	5 618 046
Engagements sur titres	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Charges	1992	1995
Charges d'exploitation bancaire	55 112 711	51 578 226
Intérêts et charges assimilées	52 880 429	51 549 297
• sur opérations avec les établissements de crédit	4 171 468	5 011 181
• sur opérations avec la clientèle	515 785	198 868
• sur obligations et autres titres à revenu fixe	17 075 720	16 466 050
• sur opérations de crédit-bail et assimilées	11 517 458	11 672 551
• autres intérêts et charges assimilées	-	667
Commissions	209 276	149 014
Pertes sur opérations financières	25 006	79 915
• Solde en perte des opérations de change	25 006	59 672
• Solde en perte des opérations sur instruments financiers	-	40 245
Autres charges ordinaires	10 055 294	10 258 184
Charges générales d'exploitation	5 447 017	5 582 214
• Frais de personnel	2 785 887	2 718 977
• Autres frais administratifs	2 665 150	2 665 257
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	9 279	71 255
Autres charges d'exploitation	589 156	454 551
• Autres charges d'exploitation bancaire	-	10 951
• Autres charges d'exploitation non bancaire	589 156	425 400
Solde en perte des corrections de valeur sur créances et du hors-bilan	5 987 862	4 570 564
Impôt sur les bénéfices	525 584	475 248
Quote-part dans les résultats d'entreprises mises en équivalence	-	281 279
• non financières	-	281 279
• financières	-	-
Bénéfice de l'exercice	760 047	862 570
Part du Groupe	555 870	564 755
Part des intérêts minoritaires	406 177	497 657

(En milliers de francs)

Produits	1992	1995
Produits d'exploitation bancaire	42 190 009	41 045 855
Intérêts et produits assimilés	40 756 288	59 055 825
• sur opérations avec les établissements de crédit	1 552 076	1 558 996
• sur opérations avec la clientèle	22 897 515	21 522 696
• sur obligations et autres titres à revenu fixe	296 957	514 885
• sur opérations de crédit-bail et assimilées	15 889 400	15 955 554
• autres intérêts et produits assimilés	100 540	125 714
Revenus des titres à revenu variable	129 147	170 096
Commissions	1 195 752	1 585 410
Gains sur opérations financières	128 822	454 502
• Solde en bénéfice des opérations sur titres de transaction	74 879	599 801
• Solde en bénéfice des opérations sur titres de placement	15 875	54 701
• Solde en bénéfice des opérations sur instruments financiers	40 070	-
Autres produits ordinaires	1 841 778	2 258 925
Solde en bénéfice des corrections de valeur sur immobilisations financières	48 072	545 964
Autres produits d'exploitation	1 795 706	1 692 961
• Autres produits d'exploitation bancaire	88 505	75 515
• Autres produits d'exploitation non bancaire	1 705 401	1 617 648
Résultat ordinaire avant impôt	885 782	1 446 348
Quote-part dans les résultats d'entreprises mises en équivalence	199 649	170 549
• non financières	119 001	-
• financières	80 648	170 549

Comptes consolidés des sociétés de crédit

UFB LOCABAIL

Cetelem

Union de Crédit pour le Bâtiment

Comptes consolidés d'UFB LOCABAIL

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF	1991	1992	1993
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, CCP	56	25	21
Créances sur les établissements de crédit	2 539	2 656	2 668
Comptes à vue	682	800	979
Comptes et prêts à échéance	1 857	1 856	1 689
Concours bancaires à la clientèle	36 163	35 079	32 056
Crédits immobiliers	2 292	1 725	1 596
Crédits à l'équipement des entreprises	7 047	6 759	6 535
Crédits à l'équipement des ménages	74	74	66
Matériels donnés en crédit-bail	25 028	20 110	18 550
Matériels donnés en location	2 599	3 365	4 599
Affacturage	1 125	1 070	1 110
Investissements immobiliers et promotion	5	5	4
Immeubles donnés en location ou offerts à la vente	5	5	4
Titres	562	454	229
Obligations et autres titres à revenu fixe	12	17	95
Titres de participation	120	124	78
Parts de sociétés mises en équivalence	250	515	56
Immobilisations corporelles	158	153	342
Immobilisations incorporelles	25	40	45
Autres actifs	349	396	410
Comptes de régularisation	3 450	3 557	521
Ecarts d'acquisition	417	561	295
Total de l'actif	43 502	40 724	36 589

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	1991	1992	1993
	<i>(En millions de francs)</i>		
Produit global d'exploitation	1 676	1 419	1 580
Charges générales d'exploitation			
Charges de personnel	- 482	- 494	- 465
Participation et intéressement des salariés	- 10	- 2	-
Impôts et taxes	- 39	- 39	- 40
Autres frais généraux	- 395	- 420	- 369
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	- 25	- 33	- 35
Résultat brut avant charge du risque et provisions	725	431	471
Charge du risque sur opérations de crédit	- 640	- 822	- 629
Dotation nette aux provisions pour pertes et charges	1	- 5	- 22
Résultat courant avant impôt	86	- 396	- 180
Impôt sur les sociétés	-	60	- 6
Résultat courant net	86	- 336	- 186
Amortissement des écarts d'acquisition	- 25	- 25	- 80
Dotation nette au fonds pour risques bancaires généraux	-	-	-
Résultat extraordinaire net	-	-	558
Résultat net	61	- 359	92
Part des tiers	- 50	- 96	- 64
Part d'UFB LOCABAIL	91	- 265	156

PASSIF	1991	1992	1993
<i>(Au 31 décembre, en millions de francs, avant répartition)</i>			
Instituts d'émission	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	32 026	29 434	28 660
Comptes à vue	952	797	732
Comptes et emprunts à échéance	31 094	28 637	27 928
Comptes créditeurs de la clientèle	637	813	692
Comptes à vue	562	692	557
Comptes à échéance	75	121	135
Dettes représentées par un titre	1 842	1 849	1 559
Titres de créance négociables	15	18	158
Emprunts obligataires	1 829	1 831	1 181
Autres passifs	1 269	1 332	1 458
Comptes de régularisation	3 912	3 976	887
Ecarts d'acquisition	5	8	7
Provisions pour risques et charges	77	69	71
Emprunts participatifs ou subordonnés	-	-	113
Capitaux propres			
Fonds pour risques bancaires généraux	-	-	500
Capital, primes et réserves consolidées	5 675	5 602	2 790
Résultat net	61	- 359	92
Total capitaux propres	5 736	5 243	3 582
Part des tiers	352	139	111
Part d'UFB LOCABAIL	3 404	3 104	3 271
Total du passif	43 502	40 724	36 589

DÉTAIL DU PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ

	1991	1992	1993
	<i>(En millions de francs)</i>		
Produits des opérations bancaires avec la clientèle	4 800	4 579	4 005
Intérêts et commissions sur crédits immobiliers	559	240	159
Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des entreprises	1 060	963	908
Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des ménages	9	8	5
Loyers nets des matériels donnés en crédit-bail	3 042	2 742	2 411
Loyers nets des immeubles donnés en crédit-bail	-	-	22
Loyers nets des matériels donnés en location	550	426	500
Produit net du portefeuille d'actions et de participations	94	26	64
Dividendes	4	5	2
Plus et moins-values et dotations nettes aux provisions	65	1	61
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	26	20	1
Autres produits d'exploitation	45	86	44
Prestations de service	5	22	24
Produits accessoires	64	74	68
Pertes et profits divers nets	- 24	- 10	- 48
Charges nettes de financement	- 5 261	- 5 071	- 2 735
Charges sur opérations avec les établissements de crédit	- 5 270	- 5 167	- 2 855
Produits sur opérations avec les établissements de crédit	305	329	352
Intérêts des comptes de la clientèle	- 20	- 20	- 18
Intérêts sur emprunts obligataires et assimilés	- 275	- 217	- 211
Intérêts sur autres dettes représentées par un titre	-	- 1	- 9
Résultat des opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	1	2	7
Résultat des opérations sur instruments financiers	- 2	5	1
Produit global d'exploitation	1 676	1 419	1 580

Comptes consolidés de Cetelem

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF	1991	1992	1993
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, CCP	2	-	5
Créances sur les établissements de crédit	6 775	9 308	17 372
Comptes à vue	15	305	5 746
Comptes et prêts à échéance	6 762	9 005	15 626
Concours bancaires à la clientèle	44 016	44 225	45 266
Crédits à l'équipement des ménages	40 470	41 108	42 648
Matériels donnés en crédit-bail	5 133	2 522	1 942
Matériels donnés en location ou offerts à la vente	413	595	676
Investissements immobiliers et promotion	5	5	4
Immeubles donnés en location	5	5	4
Titres	1 285	1 784	2 762
Obligations et autres titres à revenu fixe	146	385	1 172
Actions et autres titres à revenu variable	515	485	496
Titres de participation	36	54	25
Parts de sociétés mises en équivalence	788	882	1 069
Immobilisations corporelles	90	101	82
Immobilisations incorporelles	20	19	22
Autres actifs	553	588	418
Comptes de régularisation	272	259	358
Ecart d'acquisition	31	50	352
Total de l'actif	52 849	56 099	66 619

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	1991	1992	1993
	(En millions de francs)		
Produit global d'exploitation	3 974	4 395	4 594
Charges générales d'exploitation			
Charges de personnel	- 888	- 941	- 995
Participation et intéressement des salariés	- 44	- 49	- 30
Impôts et taxes	- 76	- 84	- 96
Autres frais généraux	- 1 148	- 1 226	- 1 291
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	- 26	- 26	- 25
Résultat brut avant charge du risque et provisions	1 792	2 069	2 159
Charge du risque sur opérations de crédit	- 848	- 968	- 888
Dotation nette aux provisions pour pertes et charges	- 22	- 5	27
Résultat courant avant impôt	922	1 098	1 298
Impôt sur les sociétés	- 262	- 342	- 356
Résultat courant net	660	756	942
Amortissement des écarts d'acquisition	- 1	- 3	- 54
Résultat extraordinaire net	-	-	545
Résultat net	659	755	1 231
Part des tiers	5	- 2	2
Part de Cetelem	654	755	1 229

PASSIF	1991	1992	1993
	(Au 31 décembre, en millions de francs, avant répartition)		
Instituts d'émission	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	35 726	35 516	37 477
Comptes à vue	1 058	245	226
Comptes et emprunts à échéance	34 688	35 273	37 251
Comptes créditeurs de la clientèle	97	117	154
Comptes à vue	97	117	154
Dettes représentées par un titre	9 385	12 167	19 538
Titres de créance négociables	5 265	8 055	10 711
Emprunts obligataires	4 122	4 152	8 827
Autres passifs	1 281	1 124	1 159
Comptes de régularisation	387	420	569
Provisions pour risques et charges	78	85	25
Emprunts participatifs ou subordonnés	1 089	1 089	1 081
Capitaux propres			
Capital, primes et réserves consolidées	4 147	4 830	5 605
Résultat net	659	755	1 231
Total capitaux propres	4 806	5 585	6 836
Part des tiers	25	51	42
Part de Cetelem	4 781	5 552	6 794
Total du passif	52 849	56 099	66 619

DÉTAIL DU PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ

	1991	1992	1993
	(En millions de francs)		
Produits des opérations bancaires avec la clientèle	7 469	7 654	7 608
Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des ménages	6 904	7 170	7 207
Loyers nets des matériels donnés en crédit-bail	457	501	214
Loyers nets des matériels donnés en location	108	163	187
Produit net du portefeuille d'actions et de participations	145	191	502
Dividendes	15	69	116
Plus et moins-values et dotations nettes aux provisions	42	- 1	- 2
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	90	125	188
Autres produits d'exploitation	299	545	269
Plus et moins-values de cession d'immobilisations	-	- 5	1
Prestations de service	51	49	30
Produits accessoires	518	515	255
Pertes et profits divers nets	- 50	- 16	- 15
Charges nettes de financement	- 3 939	- 3 775	- 3 585
Charges sur opérations avec les établissements de crédit	- 3 555	- 3 510	- 3 437
Produits sur opérations avec les établissements de crédit	481	859	1 233
Intérêts des comptes de la clientèle	2	-	-
Intérêts sur emprunts obligataires et assimilés	- 546	- 505	- 561
Intérêts sur autres dettes représentées par un titre	- 326	- 651	- 896
Résultat des opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	5	32	75
Résultat des opérations sur instruments financiers	-	-	1
Produit global d'exploitation	3 974	4 395	4 594

Comptes consolidés de l'Union de Crédit pour le Bâtiment

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF	1991	1992	1993
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, CCP	16	11	7
Effets publics et valeurs assimilées	70	-	-
Créances sur les établissements de crédit	1 182	1 015	2 515
Comptes à vue	265	355	1 851
Comptes et prêts à échéance	917	680	462
Concours bancaires à la clientèle	127 851	125 325	122 854
Crédits immobiliers	117 218	114 053	110 679
Crédits à l'équipement des entreprises	51	24	76
Crédits à l'équipement des ménages	2 558	2 576	2 885
Matériels donnés en crédit-bail	455	259	132
Immeubles donnés en crédit-bail	7 248	8 092	8 590
Affacturage	541	559	694
Investissements immobiliers et promotion	82	154	180
Immeubles donnés en location ou offerts à la vente	82	154	180
Titres	579	2 020	685
Obligations et autres titres à revenu fixe	21	1 616	529
Actions et autres titres à revenu variable	27	27	0
Titres de participation	182	198	209
Parts de sociétés mises en équivalence	149	179	147
Immobilisations corporelles	241	254	175
Immobilisations incorporelles	75	79	67
Autres actifs	596	565	495
Comptes de régularisation	1 167	766	469
Ecarts d'acquisition	180	170	160
Total de l'actif	151 817	150 517	127 405

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	1991	1992	1993
	<i>(En millions de francs)</i>		
Produit global d'exploitation	5 817	5 516	5 275
Charges générales d'exploitation	- 1 005	- 896	- 822
Participation et intéressement des salariés	- 10	- 4	1
Impôts et taxes	- 56	- 54	- 59
Autres frais généraux	- 855	- 820	- 742
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	- 74	- 75	- 66
Résultat brut avant charge du risque et provisions	1 819	1 467	1 587
Charge du risque sur opérations de crédit	- 1 545	- 2 121	- 2 789
Dotation nette aux provisions pour pertes et charges	- 145	- 85	- 54
Résultat courant avant impôt	131	- 757	- 1 256
Impôt sur les sociétés	- 21	5	- 18
Résultat courant net	110	- 752	- 1 274
Amortissement des écarts d'acquisition	- 10	- 10	- 10
Résultat extraordinaire net	-	-	-
Résultat net	100	- 742	- 1 284
Part des tiers	- 55	- 240	- 205
Part de l'UCB	155	- 502	- 1 081

PASSIF

	1991	1992	1993
	<i>(Au 31 décembre, en millions de francs, avant répartition)</i>		
Instituts d'émission	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	92 154	95 565	96 810
Comptes à vue	1 215	900	516
Comptes et emprunts à échéance	90 921	94 465	96 294
Comptes créditeurs de la clientèle	2 652	2 540	2 221
Comptes à vue	142	78	198
Comptes à échéance	96	87	58
Fonds de répartition CFEC	2 414	2 175	1 985
Dettes représentées par un titre	28 277	24 796	21 591
Titres donnés en pension livrée	-	622	-
Titres du marché interbancaire	22 282	19 405	15 529
Titres de créance négociables	2 201	2 280	4 149
Emprunts obligataires	3 794	2 489	2 115
Autres passifs	486	455	572
Comptes de régularisation	710	699	742
Provisions pour risques et charges	547	540	541
Emprunts participatifs ou subordonnés	2 985	1 564	1 568
Capitaux propres			
Capital, primes et réserves consolidées	5 928	5 502	4 842
Résultat net	100	- 742	- 1 284
Total capitaux propres	4 028	4 760	3 558
Part des tiers	788	546	409
Part de l'UCB	5 240	4 214	5 149
Total du passif	151 817	150 517	127 405

DÉTAIL DU PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ

	1991	1992	1993
	<i>(En millions de francs)</i>		
Produits des opérations bancaires avec la clientèle	15 451	15 858	14 448
Intérêts et commissions sur crédits immobiliers	14 259	14 545	15 029
Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des entreprises	76	71	56
Intérêts et commissions sur crédits à l'équipement des ménages	268	281	416
Loyers nets des immeubles donnés en crédit-bail	767	925	952
Loyers nets des matériels donnés en crédit-bail	61	58	15
Produit net du portefeuille d'actions et de participations	525	40	55
Dividendes	13	4	- 8
Plus et moins-values et dotations nettes aux provisions	470	5	58
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	42	35	5
Autres produits d'exploitation	70	8	50
Produits des opérations de location simple sur immeubles	-	-	5
Plus et moins-values de cession d'immobilisations	5	2	- 5
Prestations de service	30	8	-
Produits accessoires	35	29	65
Pertes et profits divers nets	4	- 51	- 15
Charges nettes de financement	- 12 209	- 12 590	- 11 258
Charges sur opérations avec les établissements de crédit	- 9 595	- 10 520	- 9 545
Produits sur opérations avec les établissements de crédit	414	598	541
Intérêts des comptes de la clientèle	7	- 9	- 2
Intérêts sur emprunts obligataires et assimilés	- 1 999	- 1 670	- 1 555
Intérêts sur autres dettes représentées par un titre	- 1 250	- 1 059	- 804
Résultat des opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	25	55	95
Résultat des opérations sur instruments financiers	- 15	17	10
Produit global d'exploitation	5 817	5 516	5 275

Comptes résumés de la Compagnie Bancaire

Les comptes sociaux de la Compagnie Bancaire sont établis conformément aux dispositions réglementaires applicables aux banques, telles qu'elles sont prévues en particulier par le règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire.

Ces comptes sont publiés intégralement au BALO. Ils sont également disponibles sur simple demande auprès de la société. Seuls figurent dans ce document des éléments résumés.

Bilan résumé de la Compagnie Bancaire

ACTIF	1992	1993
<i>(Au 31 décembre, en millions de francs)</i>		
Créances sur les établissements de crédit	159 546	160 614
Créances sur la clientèle	6 847	10 151
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe	1 062	5 795
Titres de participation et de filiales	7 558	7 489
Immobilisations incorporelles et corporelles	158	141
Autres actifs et comptes de régularisation	9 296	8 618
Total de l'actif	184 467	192 788

PASSIF	1992	1993
<i>(Au 31 décembre, en millions de francs, avant répartition)</i>		
Dettes envers les établissements de crédit	55 045	59 595
Comptes créditeurs de la clientèle	1 632	1 681
Dettes représentées par un titre		
Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	60 886	55 165
Emprunts obligataires	76 204	82 880
Autres passifs, comptes de régularisation, provisions	5 625	4 110
Dettes subordonnées	2 785	2 857
Capital, primes et réserves	5 990	6 242
Résultat de l'exercice	502	262
Total du passif	184 467	192 788

HORS-BILAN

Engagements reçus	1992	1993
<i>(Au 31 décembre, en millions de francs)</i>		
Engagements de financement	41 915	44 582
Engagements de garantie	25	958

Engagements donnés	1992	1993
<i>(Au 31 décembre, en millions de francs)</i>		
Engagements de financement	14 189	17 066
Engagements de garantie	11 562	9 548

Compte de résultat résumé de la Compagnie Bancaire

	1992	1993
<i>(En millions de francs)</i>		
Dividendes	215	226
Produits nets d'exploitation bancaire	244	429
Produit net bancaire	459	655
Autres produits nets d'exploitation non bancaire	5	- 2
Plus-values sur titres de participation, nettes des dotations aux provisions	50	- 159
Produit global d'exploitation	494	494
Frais généraux	- 156	- 174
Dotations nettes aux provisions sur créances	-	- 14
Impôt	- 36	- 44
Résultat courant après impôt	502	262
Résultat exceptionnel	-	-
Résultat net total	502	262

Titres de filiales et participations : franchissements de seuil et prises de contrôle au cours de l'exercice

	Nombre de titres acquis en 1995	Pourcentage de capital détenu
<i>(Article 356 de la loi sur les sociétés commerciales)</i>		
Kléber Promotion SA	45 000	70,22
KLE 54 SA	950 000	95,00
Elan Europe SARL	4 990	8,91
Cextim SNC	1 150	37,67
Cotrim SARL	580	29,00

Résultats de la Compagnie Bancaire au cours des cinq derniers exercices

	1989	1990	1991	1992	1992 Nouvelle présentation comptable	1995
<i>(Articles 133-135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)</i>						
Situation financière en fin d'exercice						
Capital social (en milliers de francs)	2 058 054,2	2 040 545,1	2 290 564,7	2 342 858,1	2 342 858,1	2 396 836,1
Nombre d'actions émises	20 380 542	20 405 451	22 905 647	25 428 581	25 428 581	25 968 361
Options de souscription en cours au 31 décembre	477 718	645 109	748 361	821 707	821 707	889 860
Nombre total d'actions émises et potentielles	20 858 260	21 048 560	23 654 008	24 250 288	24 250 288	24 858 221
Résultat global des opérations effectives (en milliers de francs)						
Chiffre d'affaires hors taxes	15 921 517	19 180 211	22 621 852	25 860 952	17 753 011	17 678 526
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	455 725	558 436	526 001	648 766	648 766	755 556
Impôt sur les bénéfices	108 809	158 946	17 152	55 503	55 503	45 925
Participation des salariés due au titre de l'exercice	6 261	5 841	394	4 228	4 228	11 000
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	300 874	405 870	258 617	501 972	501 972	261 690
Résultat distribué	205 805	204 054	229 056	254 286	254 286	259 684
Dividende versé à chaque action (en francs)						
Avoir fiscal non compris	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Avoir fiscal compris	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00
Résultat des opérations, ajusté et rapporté à une action (1) (en francs)						
Résultat après impôt et participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	15,98	17,87	15,04	25,11	25,11	28,19
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	15,11	17,55	10,95	12,45	12,45	10,55
Dividende						
Avoir fiscal non compris	9,09	9,09	10,00	10,00	10,00	10,00
Avoir fiscal compris	15,64	15,64	15,00	15,00	15,00	15,00
Personnel						
Nombre de salariés au 31 décembre (2)	24	22	22	22	22	18
Montant de la masse salariale (en milliers de francs)	24 985	26 614	30 469	36 158	36 158	58 005
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc) (en milliers de francs)	15 341	15 584	16 198	17 712	17 712	19 004

(1) Les résultats par action sont calculés sur la base du nombre total d'actions émises et potentielles. Toutes les données par action sont ajustées pour tenir compte des opérations sur le capital, à savoir l'émission et l'attribution gratuite aux actionnaires, en 1991, de 2 076 122 actions libérées par capitalisation de réserves (1 pour 10).

(2) Sont seuls dénombrés les salariés qui constituent le personnel propre de la Compagnie Bancaire. Celle-ci supporte également une partie de la rémunération de salariés d'autres sociétés du Groupe travaillant partiellement pour la Compagnie Bancaire.

Rapports des Commissaires aux comptes

Rapports des Commissaires aux comptes

RAPPORT GÉNÉRAL

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Compagnie Bancaire, tels qu'ils sont annexés au présent rapport*,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1995.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Ainsi qu'il est précisé dans les notes annexes aux comptes annuels, la présentation du bilan et du compte de résultat a été adaptée aux nouvelles dispositions introduites par le règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire. Les comptes de l'exercice 1992 ont fait l'objet de reclassements pour les rendre comparables.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application des dispositions des articles 556 et 556-5 de la loi du 24 juillet 1966, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle ainsi qu'à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Le 28 février 1994

Cabinet ROBERT MAZARS ERNST & YOUNG Audit
Département d'HSD-CJ

José Marette Antoine Bracchi
Jean-Louis Lebrun Yves Bahon

* NDLR : ces comptes sont publiés au BALO et disponibles auprès de la société sur simple demande.

RAPPORT SPÉCIAL

Sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 145 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous informons que le Président de votre Conseil de surveillance ne nous a donné avis d'aucune convention visée à l'article 145 de cette loi.

Le 28 février 1994

Cabinet ROBERT MAZARS ERNST & YOUNG Audit
Département d'HSD-CJ

José Marette Antoine Bracchi
Jean-Louis Lebrun Yves Bahon

RAPPORT

Sur l'émission de valeurs mobilières et de bons de souscription d'actions

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Compagnie Bancaire et en exécution de la mission prévue par les articles 194-1, 195, 559-1 et 559-5 de la loi sur les sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les diverses autorisations qui sont demandées par votre Directoire.

Il vous est proposé de déléguer à votre Directoire la faculté de procéder à l'émission :

- de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou toute autre procédure, à l'attribution de titres qui seront émis à cet effet en représentation d'une part de capital social. Les valeurs mobilières pourront prendre la forme d'obligations convertibles, celle d'obligations à bons de souscription d'actions ou toute autre forme autorisée par la loi ;
- de bons de souscription d'actions ;
- d'actions assorties de bons de souscription d'actions donnant le droit de souscrire des actions de la société.

Les émissions de titres représentatifs du capital social créés à la suite des opérations visées ci-dessus ne pourront avoir pour effet ni d'augmenter le capital social d'une somme supérieure à un milliard de francs, ni d'élever ce capital à un montant supérieur à trois milliards cinq cents millions de francs.

L'autorisation donnée par votre assemblée se substituerait à celle du 19 mars 1990 inutilisée à ce jour par votre Directoire.

Les pouvoirs conférés au Directoire, portant sur le choix de la nature des valeurs mobilières à créer, la fixation des caractéristiques et des modalités de leur

émission, lui seront délégués pour une période de cinq années sans préjudice des dispositions plus restrictives fixées par la loi pour l'émission de certaines valeurs mobilières.

Il vous est demandé :

- de renoncer au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises en application des pouvoirs mentionnés ci-dessus, au droit préférentiel des actionnaires de souscrire des titres auxquels ces valeurs donneront droit ;
- d'autoriser le Directoire à supprimer le droit préférentiel des actionnaires de souscrire les valeurs mobilières à émettre en application de la présente résolution, à condition :

- que la somme revenant ou pouvant revenir ultérieurement à la société pour chacune des actions qui sera créée soit au moins égale à la moyenne des premiers cours cotés à la Bourse de Paris pendant vingt jours consécutifs choisis parmi les quarante qui précèdent le jour du début de l'émission ;

- que pour les émissions réalisées en France, les actionnaires bénéficient pendant dix jours au moins de la faculté de souscrire par priorité aux valeurs mobilières émises. Cette faculté ne sera pas négociable et devra s'exercer proportionnellement au nombre de titres possédés par chaque actionnaire ;

- que les valeurs mobilières non souscrites par les actionnaires fassent l'objet d'un placement public.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur les propositions de renonciation et de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous sont faites dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 25 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Directoire.

Le 28 février 1994

Cabinet ROBERT MAZARS ERNST & YOUNG Audit
Département d'HSD-CJ

José Marette Antoine Bracchi
Jean-Louis Lebrun Yves Bahon

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Compagnie Bancaire, tels qu'ils sont présentés pages 1 à 26 du présent fascicule et établis conformément aux principes décrits dans les notes annexes aux états financiers,
- la vérification du rapport sur la gestion du Groupe, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1995.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Ainsi qu'il est précisé dans les notes annexes (voir note 2), la présentation des comptes consolidés a été modifiée en 1995, notamment dans le cadre des changements de présentation comptable introduits par la réglementation bancaire à compter du 1er janvier 1995.

En outre, conformément au règlement 90-02 du Comité de la Réglementation Bancaire, un fonds pour risques bancaires généraux a été constitué dans les comptes consolidés au 31 décembre 1995, par prélèvement d'un montant de 500 millions de francs sur les réserves, en vue de couvrir les risques généraux de l'activité de crédit-bail exercée par UFB LOCABAIL et ses filiales.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Le 28 février 1994

Cabinet ROBERT MAZARS ERNST & YOUNG Audit
Département d'HSD-CJ

José Marette Antoine Bracchi
Jean-Louis Lebrun Yves Bahon

Résolutions

Le Directoire propose à l'assemblée des actionnaires les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

de la compétence de l'assemblée ordinaire

Cette résolution a pour objet d'approuver les comptes de l'exercice 1993.

L'assemblée des actionnaires approuve le rapport du Directoire sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice 1993 et toutes les opérations qui y sont mentionnées. Elle ratifie les observations du Conseil de surveillance. Elle prend acte du rapport général des Commissaires aux comptes et en accepte les conclusions.

L'assemblée approuve les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1993 tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

de la compétence de l'assemblée ordinaire

Cette résolution a pour objet l'affectation du bénéfice et la distribution d'un dividende de 10 francs par action (soit 15 francs avec l'avoir fiscal).

Il est proposé de renouveler, en des termes identiques, le droit donné aux actionnaires en 1991, 1992 et 1993, d'opter pour le paiement de leur dividende en actions à un prix égal à 90 % de la moyenne des cours des vingt Bourses précédant l'assemblée.

L'assemblée des actionnaires affecte le bénéfice de l'exercice 1993 soit 261 690 127 francs selon la proposition du Directoire.

Le dividende versé à chaque action y ayant droit sera de 10 francs. Compte tenu d'un avoir fiscal de 5 francs, du fait de l'impôt déjà payé au Trésor, ce dividende procurera à chaque action un revenu global de 15 francs. Le total des dividendes à verser au titre de l'exercice 1993 est ainsi fixé à 259 685 610 francs.

L'assemblée affecte le solde du bénéfice de 1993, soit 22 006 517 francs, et le report à nouveau disponible, soit 1 226 973 francs, de la façon suivante :

- 5 397 800 francs à la réserve légale ;
- 55 584 francs à la réserve provenant de la provision pour investissement libérée ;
- 17 780 106 francs au report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement le 30 mars 1994.

L'assemblée décide, en application de l'article 66 des statuts, d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions du dividende de l'exercice 1993. Chaque actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende attaché aux actions qu'il possède.

Le prix d'émission des actions nouvelles à remettre en paiement des dividendes sur option de l'actionnaire sera égal aux neuf dixièmes, arrondis s'il y a lieu au franc immédiatement supérieur, de la moyenne, diminuée du montant net du dividende soit 10 francs, des premiers cours de l'action Compagnie Bancaire cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la présente assemblée.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra, à son choix, soit obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire le jour où il exerce son option, soit recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soule en espèces.

Les actions ainsi émises en paiement des dividendes 1993 porteront jouissance du 1er janvier 1994.

La période d'exercice de l'option débutera le 30 mars ; elle s'achèvera le 27 avril 1994 inclus. Les déclarations d'option seront reçues par les établissements habilités à payer les dividendes. Tout actionnaire qui n'aura pas exercé son option avant le 28 avril 1994 recevra ses dividendes en espèces le 16 mai 1994. Chaque actionnaire pourra se faire payer ses dividendes en espèces par l'intermédiaire du teneur de son compte dès le 30 mars 1994 et jusqu'au 27 avril 1994 à la condition d'avoir, préalablement à ce règlement mais postérieurement à la présente assemblée, renoncé irrévocablement à exercer son droit d'opter pour un paiement en actions.

L'assemblée donne tous pouvoirs au Directoire pour déterminer et publier le prix d'émission des actions, assurer l'exécution des présentes décisions, en préciser les modalités d'application, constater l'augmentation de capital qui en résultera, imputer sur les réserves disponibles les frais de ladite augmentation et apporter les modifications corrélatives à l'article 6 des statuts concernant le capital social.

Il est rappelé :

• que le dividende par action distribué au titre de chacun des exercices 1990 à 1992 a été fixé à 10 francs et assorti d'un avoir fiscal de 5 francs ;

• que, par suite de l'émission d'actions nouvelles qui ont été soit libérées par capitalisation de réserves et attribuées gratuitement aux actionnaires en 1991, soit remises en paiement du dividende des exercices 1990, 1991 et 1992 sur option de l'actionnaire, soit souscrites en 1990, 1991 ou 1992 par exercice d'options consenties à des salariés du Groupe, le montant total des dividendes distribués s'est élevé à :

- 204 054 510 francs au titre de l'exercice 1990,
- 229 056 470 francs au titre de l'exercice 1991,
- et 254 285 810 francs au titre de l'exercice 1992 ;

• que 539 780 actions nouvelles ont été créées en 1993, dont 587 527 pour payer leurs dividendes 1992 aux actionnaires ayant opté pour un règlement en actions, et 152 253 par exercice d'options de souscription consenties à des salariés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

de la compétence de l'assemblée ordinaire

Cette résolution a pour objet d'approuver le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions particulières.

L'assemblée des actionnaires prend acte du rapport spécial présenté par les Commissaires aux comptes en application de l'article 145 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

QUATRIÈME ET CINQUIÈME RÉSOLUTIONS

de la compétence de l'assemblée ordinaire

Ces résolutions ont pour objet de renouveler les fonctions des Commissaires aux comptes et des Commissaires aux comptes suppléants.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée des actionnaires renouvelle les fonctions de Commissaires aux comptes des sociétés "Cabinet Robert Mazars" et "Ernst & Young Audit, département d'HSD-CJ" jusqu'au terme de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée des actionnaires renouvelle les fonctions de Commissaire aux comptes suppléant de MM. Patrick de Cambourg et Jean-Marc Montserrat, qui seront appelés à remplacer, s'il y a lieu, le premier, le Cabinet Robert Mazars, le second, Ernst & Young Audit, département d'HSD-CJ. Ces fonctions prendront fin à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

SIXIÈME RÉSOLUTION

de la compétence de l'assemblée ordinaire

Cette résolution a pour objet de renouveler, en des termes identiques, l'autorisation donnée au Directoire, en 1993, d'effectuer en bourse des opérations de régularisation des cours de l'action de la société, en ajustant les prix maximum d'achat et minimum de vente des actions.

L'assemblée des actionnaires renouvelle l'autorisation donnée au Directoire de procéder à des achats

et à des ventes en bourse d'actions de la société, en vue de régulariser les cours, dans les conditions et selon les modalités fixées par les articles 217-2 à 217-9 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

Le nombre maximum de ses actions que la Compagnie Bancaire pourra détenir est fixé à 10 % du nombre des titres représentant le capital social.

Le prix maximum d'achat est fixé à 900 francs et le prix minimum de revente à 500 francs par action. Ces prix seront ajustés en cas de détachement d'un droit d'attribution ou de souscription. L'autorisation d'acheter et de vendre des actions est donnée au Directoire pour une période de dix-huit mois.

La présente autorisation se substitue à celle, de même objet, donnée par l'assemblée du 17 mars 1993.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

de la compétence de l'assemblée extraordinaire

Cette résolution a pour objet de renouveler, en des termes identiques, le pouvoir donné au Directoire, en 1990, d'émettre des valeurs mobilières composées. Elle a fait l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes, dont ils exposeront le contenu après sa lecture.

Compte-tenu du rapport des Commissaires aux comptes, l'assemblée des actionnaires donne pouvoir au Directoire :

• de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou toute autre procédure, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, de titres qui seront émis à cet effet en représentation d'une part du capital social. Ces valeurs mobilières pourront prendre la forme d'obligations convertibles, celle d'obligations à bons de souscription d'actions ou toute autre forme autorisée par la loi ;

• de procéder, indépendamment de toute autre émission, à l'émission de bons conférant, à leur titulaire, le droit de souscrire à des titres représentant une part du capital social puis d'augmenter le capital par émission de ces titres, dont la souscription sera réservée aux titulaires des bons ;

• de procéder à l'émission d'actions assorties de bons donnant le droit de souscrire des actions de la société. Les émissions de titres représentatifs du capital social créés à la suite des opérations visées ci-dessus ne pourront avoir pour effet, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés, ni d'augmenter le capital social d'une somme supérieure à un milliard de francs, ni d'élever ce capital à un montant supérieur à trois milliards cinq cents millions de francs.

L'assemblée renonce, au profit des titulaires des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en application des pouvoirs mentionnés ci-dessus, au droit préférentiel des actionnaires de souscrire les titres auxquels ces valeurs donneront droit.

L'assemblée autorise le Directoire à supprimer le droit préférentiel des actionnaires de souscrire les valeurs mobilières à émettre en application de la présente résolution, à condition :

1/ que la somme revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la société pour chacune des actions qui sera créée par souscription, conversion, échange, exercice de bon ou toute autre procédure, soit au moins égale à la moyenne des premiers cours cotés à la Bourse de Paris pendant vingt jours consécutifs choisis parmi les quarante qui précèdent le jour du début de l'émission, et qu'en outre le prix d'émission des bons émis seuls, par titre représentatif du capital à créer, soit tel que la somme de ce prix et du prix d'exercice du ou des bons soit au moins égale à 105 % de cette moyenne ;

2/ que pour les émissions réalisées en France, les actionnaires bénéficient, pendant dix jours au moins, de la faculté de souscrire par priorité les valeurs mobilières émises. Cette faculté ne sera pas négociable et devra s'exercer proportionnellement au nombre de titres possédés par chaque actionnaire ;

3/ que les valeurs mobilières non souscrites par les actionnaires fassent l'objet d'un placement public.

L'assemblée donne pouvoir au Directoire de déterminer la nature des valeurs mobilières à créer, de fixer les caractéristiques et les modalités de leur émission, notamment celles susceptibles d'entraîner la suppression du droit préférentiel de souscription en application de la présente résolution, de constater les variations du capital social et de procéder aux modifications corrélatives de l'article 6 des statuts.

Les pouvoirs conférés au Directoire lui sont donnés pour une période de cinq ans, sans préjudice des dispositions plus restrictives fixées par la loi pour l'émission de certaines valeurs mobilières. Ces pouvoirs se substituent à ceux, de même objet, qui lui avaient été donnés par l'assemblée générale extraordinaire du 19 mars 1990.

HUITIÈME RÉOLUTION

de la compétence de l'assemblée extraordinaire

Afin d'harmoniser l'administration de la société avec celle de son actionnaire de référence, cette résolution a pour objet de réduire de six à trois ans la durée des fonctions de membre du Conseil de surveillance et de censeur.

A - L'assemblée des actionnaires, sur le rapport du Directoire, décide de réduire de six à trois ans la durée des fonctions de membre du Conseil de surveillance et de censeur, et modifie en conséquence comme suit les premier et troisième alinéas de l'article 54 et la première phrase du deuxième alinéa de l'article 44 des statuts :

• Article 54 : Durée des fonctions des membres du Conseil de surveillance - Renouveau - Cooptation : *"La durée des fonctions de membre du Conseil est de trois années."* - *"Le Conseil se renouvelle chaque année, à raison d'un nombre de membres suffisant pour que le renouvellement soit aussi régulier que possible et total au bout de trois années."*

La suite de l'article est sans changement.

• Chapitre IV : Censeurs ; article 44 : Nomination et attributions : *"La durée de leurs fonctions est de trois années."*

Le reste de l'article est sans changement.

Le texte des statuts ainsi amendés sera annexé au procès-verbal des délibérations de l'assemblée.

B - L'assemblée des actionnaires décide que ces nouvelles dispositions ne s'appliqueront pas aux mandats des membres du Conseil de surveillance et des censeurs actuellement en cours. Ces mandats prendront fin aux dates antérieurement fixées.

NEUVIÈME RÉOLUTION

de la compétence de l'assemblée ordinaire

Cette résolution a pour objet de ratifier la cooptation par le Conseil de surveillance de M. Michel Pébereau.

L'assemblée des actionnaires ratifie la décision du Conseil de surveillance de coopter M. Michel Pébereau en remplacement de M. René Thomas. Le mandat de M. Pébereau prendra fin en 1995, à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1994.

DIXIÈME RÉOLUTION

de la compétence de l'assemblée ordinaire

Cette résolution a pour objet de ratifier la cooptation par le Conseil de surveillance de M. Jean Peyrelevalde et de renouveler son mandat de membre du Conseil de surveillance.

L'assemblée des actionnaires prend acte de la décision du Conseil de surveillance de coopter M. Jean Peyrelevalde, en remplacement de M. Claude Pierre-Brossolette. Elle ratifie cette cooptation et renouvelle le mandat de M. Peyrelevalde. En cas d'adoption de la huitième résolution, le mandat de M. Peyrelevalde expirera en 1997, au terme de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1996.

ONZIÈME RÉOLUTION

de la compétence de l'assemblée ordinaire

Cette résolution a pour objet de renouveler le mandat de censeur de M. Maurice Lauré.

L'assemblée des actionnaires renouvelle le mandat de censeur de M. Maurice Lauré. En cas d'adoption de la huitième résolution, le mandat de M. Lauré prendra fin en 1997, à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1996.

DOUZIÈME À QUATORZIÈME RÉOLUTIONS

de la compétence de l'assemblée ordinaire

Ces résolutions ont pour objet de nommer censeurs MM. René Thomas, Charles de Croisset et Claude Pierre-Brossolette.

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée des actionnaires nomme M. René Thomas censeur. En cas d'adoption de la huitième résolution, le mandat de M. Thomas expirera en 1997, au terme de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1996.

TREIZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée des actionnaires nomme M. Charles de Croisset censeur. En cas d'adoption de la huitième résolution, le mandat de M. de Croisset expirera en 1997, au terme de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1996.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée des actionnaires nomme M. Claude Pierre-Brossolette censeur. En cas d'adoption de la huitième résolution, le mandat de M. Pierre-Brossolette expirera en 1997, au terme de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1996.

QUINZIÈME RÉOLUTION

de la compétence de l'assemblée extraordinaire

Cette résolution a pour objet de permettre d'accomplir toutes les formalités relatives à l'assemblée.

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer les dépôts ou publications prescrits par la loi.



COMPAGNIE BANCAIRE